

Le discours de Trudeau a un effet dévastateur au Canada

MARIO FONTAINE

L'implacable déboulonnage de l'entente de Charlottetown par Pierre Elliott Trudeau a eu l'effet d'une bombe à travers le Canada anglais. De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, on ne parlait que de ça hier. Dans les lignes ouvertes, les restaurants, les salons de coiffure.

Des coups de sonde lancés à travers toutes les régions du Canada indiquent qu'on perçoit l'intervention de l'ancien premier ministre fédéral comme une charge à plusieurs volets et aux conséquences multiples:

■ M. Trudeau élève le débat en amenant sur le contenu de l'entente une discussion qui portait jusque-là sur ses causes et ses conséquences, et s'apparentait davantage au *Crois ou meurs* qu'à un débat rationnel;

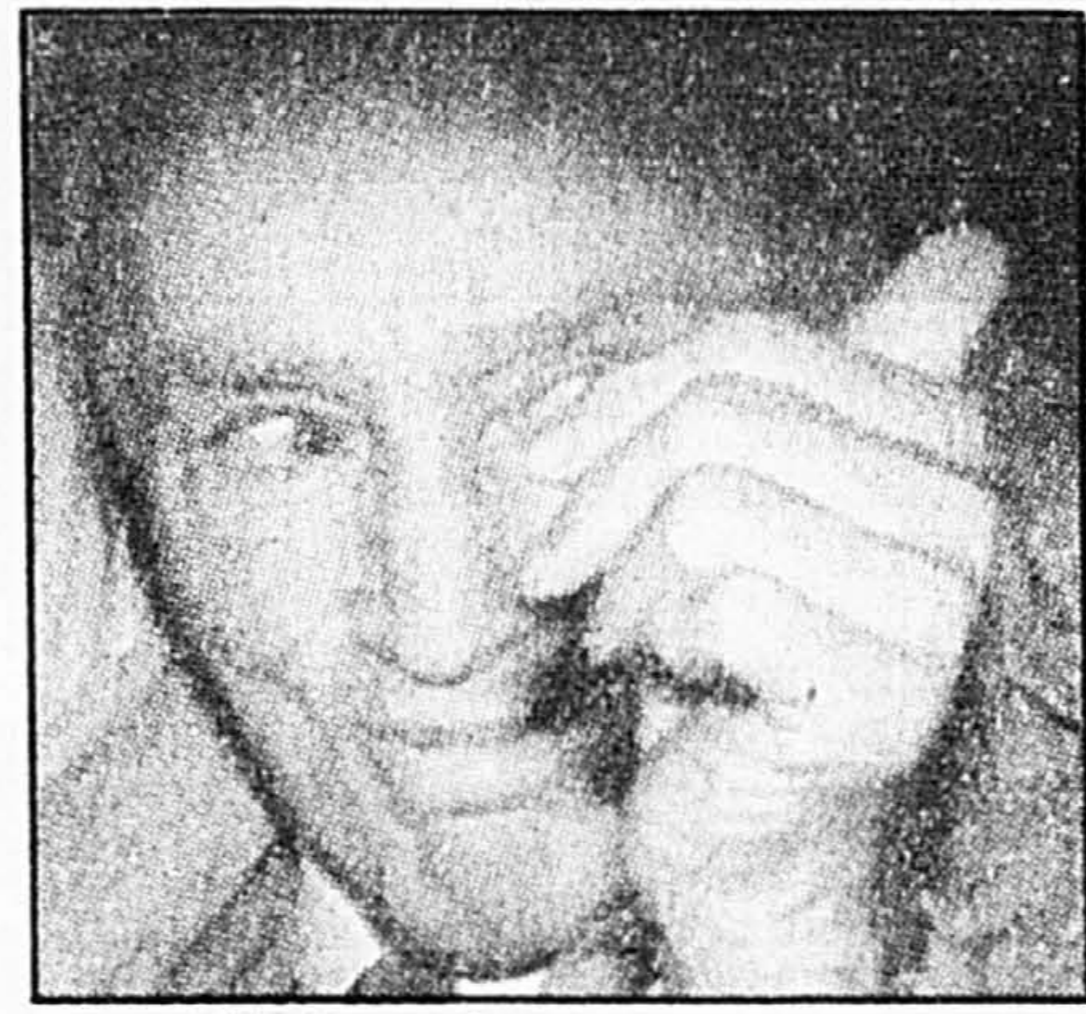
■ il légitimise le NON. Maintenant que «Monsieur Canada» a choisi ce camp, les opposants à l'entente pourront s'afficher en public sans passer pour des «séparatistes» ou des traîtres qui veulent détruire le Canada;

■ son insistance à décortiquer le texte constitutionnel par le menu fait échec aux campagnes de peur, puisqu'elle ramène le débat à une équation simple: cet accord mérite-t-il ou pas d'être approuvé;

■ d'aucuns, parmi les interviewés, prédisent que le vent va tourner maintenant du côté du NON. Des tenants du OUI se demandent, eux, ce que M. Trudeau vient faire dans

cette campagne, pourquoi il est sorti de sa retraite.

Compte tenu des décalages horaires, l'impact de l'intervention de M. Trudeau — déjà beaucoup plus marquant au Canada anglais qu'au Québec — se mesurera avec davantage



Pierre Elliott Trudeau PHOTO PC

de précision aujourd'hui, alors que les journaux de l'ensemble du pays seront en mesure de publier son allocution de façon exhaustive et avec force commentaires. Une allocution livrée jeudi soir devant les *Amis de Cité libre*,

et dans laquelle il a qualifié l'entente de Charlottetown de «gâchis qui mérite un gros NON», de document «honteux» qui affaiblirait le Canada et créerait différentes catégories de citoyens.

«Pas de doute que ça va aider le camp du NON. Cela pourrait même être aussi fatal à l'entente de Charlottetown que l'intervention de M. Trudeau l'avait été pour le lac Meech», estime Phillip Resnick, politologue à l'Université de la Colombie-Britannique. Le NON a le vent dans les voiles dans cette province mais, pense M. Resnick, le OUI a encore une petite chance s'il réussit à faire valoir les bons points du document.

La crédibilité de M. Trudeau est beaucoup plus grande que celle de Brian Mulroney en Colombie, dit-il, et deux des points soulevés par l'ancien premier ministre touchent une corde sensible chez les gens du Pacifique: le gouvernement fédéral ressortira affaibli de cette entente, les Canadiens ne seront plus égaux entre eux.

VOIR DISCOURS EN A 2

■ La Mauricie veut des «jobs», pas des textes juridiques. Page C 1

■ Parizeau accuse la Royale d'avoir provoqué à dessein la chute du dollar. Page C 1

■ Mulroney adopte un discours plus sobre et un ton plus posé. Page C 1



Michel Rivard, Robert Léger et Marie-Michèle DesRosiers, trois des Beau Dommage, répondaient par un sourire aux applaudissements de la foule, hier à la fin du spectacle du Forum.

Bourassa est prêt à un débat télévisé

DENIS LESSARD

Pour tenter de rattraper l'avance prise par le NON dans les sondages d'opinion, le premier ministre Bourassa est maintenant prêt à affronter Jacques Parizeau dans un débat télévisé, même à l'extérieur de l'Assemblée nationale, a-t-on confirmé à *La Presse* du côté du OUI hier.

Ce débat télévisé serait le premier entre deux chefs politiques québécois depuis trente ans. Des débats radiophoniques ont eu lieu dans le passé mais à la télévision, le dernier face-à-face remonte à celui de la campagne électorale de 1962 opposant Jean Lesage et Daniel Johnson.

Le débat devra se faire «le plus vite possible, dès la semaine prochaine», affirme-t-on dans l'organisation du OUI où on évalue qu'à toutes fins utiles, les jeux seront faits d'ici cinq ou six jours pour le vote du 26 octobre, et que l'ensemble de la population se sera formé une opinion au cours de la semaine qui vient.

VOIR BOURASSA EN A 2

Finies les ordonnances de plus de trente jours

Les pharmaciens plus sévères à l'égard des voyageurs

MARTHA GAGNON

Désormais, il sera de plus en plus difficile d'obtenir du pharmacien une ordonnance dépassant 30 jours de traitement, même si vous voulez faire vos provisions de médicaments avant de partir passer l'hiver en Floride.

Les pharmaciens ont décidé de se montrer beaucoup plus prudents à l'égard des demandes de clients voyageurs, en particulier des personnes âgées. Le 10 septembre, l'Ordre des pharmaciens émettait une directive sur la distribution des médicaments dans laquelle il affirmait «qu'il n'était pas dans l'intérêt du public qu'un patient reçoive des quantités de médicaments excédant un mois.»

L'Ordre a reçu ces derniers jours plusieurs appels téléphoniques de personnes qui se plaignaient de la directive ou voulaient obtenir des précisions.

L'Ordre estime que l'augmentation des quantités de médicaments chez les consommateurs accentue les risques d'intoxica-

tion accidentelle ou involontaire. A son avis, cette pratique comporte un risque évident de gaspillage de médicaments, coûteux pour l'État. De plus, le président Claude Lafontaine, pense que le pharmacien doit suivre régulièrement le patient dont l'état de santé peut changer durant son séjour à l'étranger. Ce qu'il ne peut faire s'il prescrit des médicaments pour une période de six mois.

«L'Ordre demande aux pharmaciens communautaires de ne pas modifier la pratique usuelle et de respecter les durées de traitement de 30 jours et cela, même pour les patients qui passent plusieurs mois par année en dehors du Québec», dit M. Lafontaine.

En conformité avec cette directive, l'Association des pharmaciens a rédigé à l'intention de ses membres une procédure qu'elle leur suggère de suivre. Ainsi, la veille ou peu avant le départ en voyage, le pharmacien remet au patient ses médicaments pour une période de 30 jours.

Il l'invite ensuite à lui télé-

phoner après une quinzaine de jours pour faire renouveler l'ordonnance. Il profitera de cette occasion pour vérifier si son état de santé a changé ou s'il s'est fait prescrire de nouveaux médicaments durant son séjour à l'étranger. Le jour même, le pharmacien expédie ses médicaments au patient pour une nouvelle période d'un mois.

L'expédition se fera par la méthode choisie par le pharmacien, la poste ou le service de messagerie. Selon le président de l'Association, Jean-Guy Prud'homme, une entente a déjà été conclue avec un service de messagerie qui devrait effectuer la livraison des médicaments en Floride. C'est le pharmacien qui devrait en assumer les frais.

Si le patient refuse cette procédure, il est libre de se présenter chez un médecin pratiquant à l'extérieur du Québec avec ses étiquettes d'ordonnance, de se faire examiner à nouveau et d'obtenir ses médicaments sur place.

VOIR JOURS EN A 2

Une soirée de fête un peu mélancolique d'amère Amérique

BRUNO DOSTIE

C'est sur une version modifiée du *Blues de la métropole* de Beau Dommage, qui se terminait par «votex NON», qu'a pris fin hier soir au Forum, le grand spectacle *La Fête à Montréal* qui ouvrait les quatrièmes FrancoFolies.

Et depuis le début, lorsque le président Alain Simard a parlé d'une ville «qui se chante en français», et lorsque la foule très calme jusque-là s'est réveillée pour faire un accueil exceptionnel à *La Maudite machine* de Pierre Flynn, on avait senti qu'il y avait à la fois du référendum et de la crise économique dans l'air.

Toutes les allusions à la langue française allaient ainsi être applaudies à tout rompre. Et toutes les chansons évoquant un tant soit peu la vie ouvrière, le travail, les usines, le chômage, la pauvreté, la difficulté de vivre — *Les*

Cheminees de Richard Séguin, *Amère America* de Luc De Laroche et les «robineux» de son *Dans ma ville* en plus de sa *Maudite machine* de Flynn — allaient ainsi sembler toucher la foule en plein cœur.

Mais Beau Dommage n'est apparu qu'à la toute fin.

Et au moment des présentations du début — qui se sont faites dans le plus strict ordre alphabétique — ce nom que l'on réservait pour le dessert a stratégiquement été omis.

C'est donc aux accords des *Nuits de Montréal* de Jacques Normand, entonnés peu après 19h par un orchestre très énergique sous la direction de Charlot Barbeau, que les quelque 13 000 personnes qui remplissaient le Forum ont accueilli les quinze autres artistes participants. De Dan Bigras à Nanette Workman. En passant bien sûr par Eric Char-

VOIR FÊTE EN A 2

Autre vidéo-clip «salé» de Madonna



MARIE-CLAUDE LORTIE

Terriens préparez-vous, la Madonna du cuir, du sexe et du scandale revient en force.

Ose, le dernier vidéo-clip de Madonna? Bien cochon et bien leché? Carrément sado-maso et même un peu trop, répondront probablement plusieurs, peut-être même les dirigeants de *Musique Plus* qui n'ont même pas encore décidé s'ils vont mettre en ondes la version originale de *Erotica*, diffusée en première mondiale à minuit hier soir, sur les ondes de la chaîne américaine MTV.

La question doit être débattue lundi au conseil de programmation. D'ici là on ne veut pas faire de commentaires. Idem chez le frère torontois de M+, Much Music. Partout, en tout cas, on attend impatiemment une version

VOIR MADONNA EN A 2

MÉTÉO

Aujourd'hui: partiellement ensoleillé, venteux et froid. Maximum 14, minimum 4.
Demain: partiellement ensoleillé, frais. Maximum 12, minimum 2.
Détails en page H 16

ÉCONOMIE

HYPOTHÈQUES: que votre hypothèque soit fermée ou pas, aucune institution financière n'a le droit de refuser un transfert par subrogation chez un concurrent. Par ailleurs, de nous dire Michel Girard dans son second dossier sur les hypothèques, faites bien attention aux pénalités. Les caisses pop sont au nombre des institutions les plus gourmandes. Page F 1

SOMMAIRE

Annonces classées
immobilier..... D10 à D13, H2 à H10
marchandises..... H6-H7
emplois..... H7 à H10
automobiles..... H11 à H13
propositions d'affaires..... F2
Arts & Spectacles
informations..... cahier E
ciné-horaires..... D4
télé-horaires..... E2
Télévision..... E2
Avis..... H14
Bandes dessinées..... I19
Bridge, échecs, philatélie..... E18
Carr. et prof..... J1 à J11
Décès..... H15
Encans..... H15
Feuilleton..... J12
Horoscope..... D13
Informations nationales..... cahier C
Le monde..... H1
Loteries..... A4
Montreal en fête..... A9
Mots croisés..... J12
Mot mystère..... D13
Restaurants/Vins..... E22
Sports..... cahier G

SPORTS

HOCKEY: John Kordic faisait usage de stéroïdes. Il n'était pas le seul. A lire la série de Michel Marois sur la consommation des stéroïdes au hockey. Page G 1

CAHIER PLUS

DRAME: on ne parle pas beaucoup des musulmans de Bosnie, qui sont pourtant les grandes victimes des derniers mois de combats et de «purification ethnique». Notre journaliste Agnès Gruda revient de trois semaines de reportage en Yougoslavie. Elle nous raconte le drame des musulmans de Bosnie. Page B 6

SPEC Électronique
Dumoulin
Montreal: 8290 rue St-Hubert 368-1122
Laval: 1599 Autoroute 440 ouest 681-7770
Longueuil: 2203 chemin de Chambly 468-1993

Trinitron
STEREO 20"

499\$
PRIX CHOC

SONY
GARANTIE 3 ANS
Télécommandé
Affichage-écran
Entrée vidéo
AV191s20

SUITE DE LA UNE

DISCOURS

Le discours de Trudeau a un effet devastateur au Canada

La cle de vote, c'est l'egalite entre les citoyens, pense aussi David Bercuson. La sortie de Trudeau, tout le monde en parlait hier à Calgary, a-t-il constaté. Il voit comme un apport additionnel au NON cette défense d'un fédéralisme classique qui confirme les reticences de ceux qui s'opposaient déjà à l'accord, et qui risquent de convaincre une partie des indecis.

Surtout, fait-il remarquer, elle légitime ceux qui songeaient à voter NON sans oser le dire. «Les opposants à l'entente de Charlottetown vont sortir au grand jour sans honte, sans crainte de passer pour les foyers du Canada ou des fideles de Preston Manning», prédit ce professeur de l'Université de Calgary. Le OUI est déjà mal en point en Alberta, en partie à cause de l'impopularité du premier ministre démisionnaire Don Getty: «Les gens du OUI rêvent de le mettre dans une boîte pour les prochaines semaines», lance M. Bercuson.

L'Ontario, avec les Maritimes, a été jusqu'à présent un bastion du OUI. L'ancien chef de l'opposition conservatrice, Larry Grossman, estime toutefois que le NON gagne en crédibilité avec le discours de M. Trudeau. Dans cette campagne, dit-il, les gens ont l'impression d'être traités en enfants: on ne leur explique pas le fond du document mais on leur demande d'avoir foi en leurs dirigeants, de voter pour sans quoi les pires catastrophes les attendent.

«Les Canadiens veulent savoir ce que signifie cette entente pour eux, dans leur vie de tous les jours. M. Trudeau en a donné une explication simple, a haussé le niveau de la discussion. J'ai fait plusieurs campagnes électorales dans ma vie, et chaque fois je déplorais que les gens s'attachent plus aux images qu'au contenu. Cette fois c'est au contenu que les gens s'intéressent, mais les politiciens pour le OUI n'arrivent pas à s'ajuster», soutient M. Grossman.

Les gens l'abordaient au centre-ville de Toronto, hier, pour lui parler de la sortie de Pierre Elliott Trudeau. Jusqu'à maintenant où il n'a cessé d'en être question. Avec Trudeau il devient plus respectable de voter NON, ce change toute la dynamique, pense cet avocat qui prédit néanmoins une victoire du OUI en Ontario.

Il en va de même dans les Maritimes, et tout particulièrement au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Frank McKenna s'y impose comme l'un des défenseurs les plus acharnés et efficace du OUI. «M. Trudeau est le père du bilinguisme officiel, il est très respecté ici. Mais l'entente de Charlottetown accorde de nombreux gains aux minorités linguistiques, et consacre l'égalité des Acadadiens», commente Pierre Foucher, de l'Université de Moncton. Ironiquement, les partisans du NON dans la province, fait-il remarquer, ce sont les militants du

COR, ce parti anti-bilinguisme qui se trouve aux antipodes de la pensée politique de M. Trudeau.

A Halifax, Jennifer Smith continue de croire que le OUI l'emportera en Nouvelle-Écosse. Les gens se demandent que feraient des Maritimes coupés du reste du Canada par un Québec souverain, fait-elle remarquer. Mais quand ils regardent les détails de l'entente, comme M. Trudeau les a soulevés un à un, ils se posent des questions, s'inquiètent. Ils découvrent que l'entente n'est pas parfaite.

Son coiffeur, au début de la semaine, s'enthousiasmait rien qu'à évoquer l'allocation tant attendue de M. Trudeau. Il croyait qu'il dirait OUI. Il tarde maintenant à Mme Smith de retourner sous le sèche, voir si M. Trudeau l'a assez convaincu de modifier son vote.

Le cas de Terre-Neuve est plus nébuleux. Le premier ministre Clyde Wells a signé l'entente de Charlottetown, mais s'est gardé une porte ouverte en disant qu'il l'entérinera uniquement si les textes juridiques le satisfont. Or des textes juridiques, il n'y en a point. Sa principale conseillère constitutionnelle l'a quitté pour se joindre au camp du NON, et M. Wells a été presque complètement absent de la campagne référendaire jusqu'à présent.

Susan McCorquodale organisait un débat hier soir à l'Université Memorial, à St. John's, pour essayer de démêler le tout. «Les Terre-Neuviens vont suivre Clyde Wells, pas Pierre Elliott Trudeau. Mais l'intervention de M. Trudeau vient bien sûr donner des armes au NON», explique-t-elle.

Hier, dans l'île, on ne parlait que de lui, signale Mme McCorquodale: «Les gens préfèrent écouter quelqu'un qui a une vision du pays, une stature, ceux qui les enjoinent d'enterrer une entente qu'ils ne connaissent pas.» □

BOURASSA

Bourassa est prêt à un débat télévisé

Cette concession du camp du OUI, qui encore hier disait vouloir que le débat ait lieu à l'Assemblée nationale, sera rendue officielle lors d'une rencontre retransmise lundi les deux réseaux de télé participants, TVA et Radio-Canada et les chefs de cabinet de MM. Bourassa et Parizeau, John Parisella et Hubert Thibault.

Mis au fait des développements qui s'annoncent, l'entourage de Jacques Parizeau se montrait circonspect, hier. Pour accepter un débat, le NON insistera pour que les parties s'engagent à accepter un encadrement serré: les échanges devront porter sur l'entente de Charlottetown, non sur la souveraineté, et le modérateur devra avoir le pouvoir de ramener les discussions sur la question à débattre si l'un ou l'autre des politiciens tentait d'en dévier. On soulignait aussi que l'agenda de M. Parizeau était passablement serré pour la prochaine semaine. La

rencontre de lundi devait avoir lieu hier initialement, mais les représentants de M. Parizeau devaient se rendre à Trois-Rivières. Il est certain qu'à mesure que le NON augmente son avance dans les sondages, Jacques Parizeau, qui réclame un débat depuis deux semaines, a de moins en moins d'intérêt à y consentir.

Quoiqu'il en soit, il n'y aura peut-être pas de débat. Hier, un nouvel obstacle a surgi. Le réseau TVA a décidé de quitter les caravanes référendaires et de couvrir la campagne à partir des villes où se trouve TVA. Le réseau estime que les coûts sont trop élevés. Selon l'entourage de Jacques Parizeau, il n'est pas question de participer à un débat si TVA se retire de la campagne.

Renverser la vapeur

Concernés par les accidents de parcours qui s'accroissent, les organisateurs du OUI reconnaissent qu'il leur faudra jouer toutes leurs cartes la semaine prochaine pour tenter de renverser la vapeur.

La sortie de Pierre Trudeau contre les offres a été durement ressentie par la stratégie du OUI. Depuis plusieurs jours en campagne, M. Bourassa tentait de faire passer le message qu'un vote pour le NON était l'antichambre de la souveraineté: le pied de nez de Pierre Trudeau a porté un coup dur à cette thèse.

La position de l'ex-premier ministre permet au NON de grignoter dans la base d'indécis sur laquelle les fédéralistes fondent tous leurs espoirs. M. Trudeau vient conforter les «inquiets» qui hésitaient à repousser l'entente par crainte des conséquences, explique-t-on.

Seul réconfort du côté du OUI, on estime que les indecis sont encore beaucoup plus nombreux que ne le montrent les sondages publiés. «Avec un vote aujourd'hui les indecis gagneraient», dit-on à la blague du côté de Robert Bourassa. Chez Jacques Parizeau, on estime que l'opinion publique ne bougera plus et qu'il ne reste plus que 15 p. cent d'indécis environ.

La conversation de Mme Diane Wilhelmy et de M. André Tremblay, qui critiquaient la performance du premier ministre à la table constitutionnelle, pose aussi un sérieux problème — une bonne part de la stratégie du OUI s'appuyait sur la crédibilité personnelle de M. Bourassa.

Pour son offensive tous azimuts la semaine prochaine, le OUI a décidé de mettre en ondes, mardi, une nouvelle publicité télévisée qui mettra l'accent sur le contenu de l'entente de Charlottetown. Dans une dizaine de nouveaux messages, des personnalités québécoises, de Jeanne Sauvé à Michel Bélanger, expliqueront leur appui à la thèse fédéraliste.

Le OUI essaie aussi actuellement de préparer des rallies «sectoriels» pour les femmes ou les jeunes à travers la province. On espère réunir au moins quelques centaines de personnes chaque fois, mais on ne cache pas se buter à des problèmes de mobilisation. □

JOURS

Finies les ordonnances de plus de trente jours

Le président de l'Association des pharmaciens, Jean-Guy Prudhomme, pense que ses membres vont respecter cette procédure. «Ce n'est pas une obligation-matras, mais les pharmaciens suivent habituellement les directives de l'Ordre.»

Les pharmaciens doivent cependant utiliser cette directive en se servant de leur jugement professionnel. Dans le cas d'un patient qui souffre d'une maladie chronique, qui prend les mêmes médicaments depuis des années et dont l'état de santé est stable, le pharmacien pourra émettre une ordonnance excédant 30 jours. C'est à lui d'en juger en tenant compte des critères d'appréciation de l'Ordre.

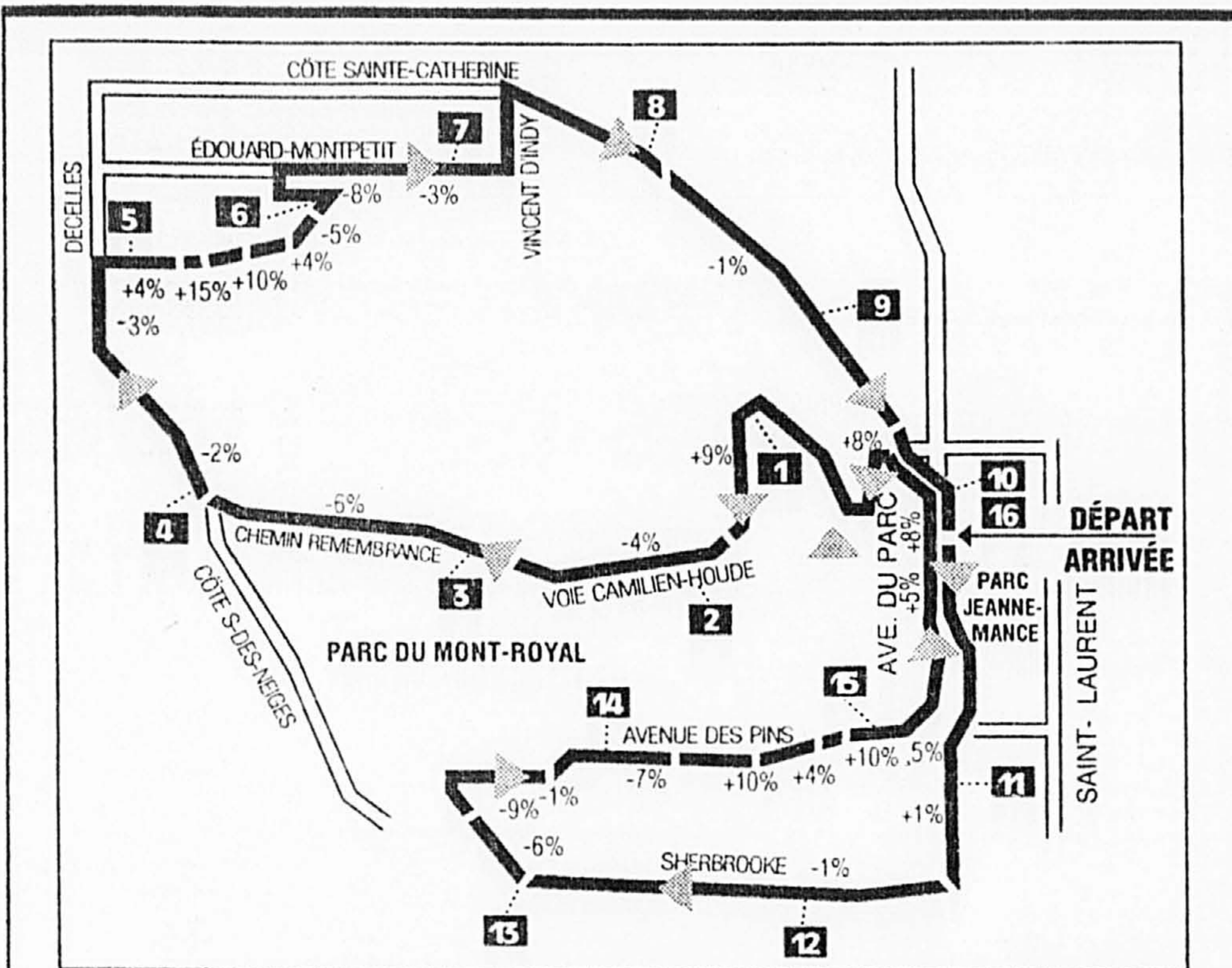
Par contre, un pharmacien a refusé de prescrire pour une longue période un médicament très coûteux à une femme atteinte du cancer du sein qui partait en voyage pour plusieurs mois. L'administration de ce médicament exige un suivi médical et pharmaceutique rigoureux.

Le porte-parole de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, Pierre Boucher, affirme que les pharmaciens ne doivent pas «se cacher» derrière cette directive et laisser croire aux patients qu'ils ne peuvent absolument pas dépasser la période de prescription de 30 jours.

«C'est faux, dit-il. Ils jouissent de toute la latitude voulue pour exercer leur jugement professionnel. Et ce n'est pas à la Régie de leur dicter ce qu'ils doivent faire. Chaque cas doit être évalué. Nous faisons confiance au pharmacien. La Régie trouve tout à fait correct que l'on prescrive des médicaments pour plus de 30 jours lorsque le patient est stable sur le plan thérapeutique. Ce sont les abus qu'il faut éliminer.»

En plus de la protection de la santé, il y a aussi la question économique. D'un côté, les personnes âgées exercent des pressions sur le pharmacien pour obtenir une ordonnance unique afin de ne pas avoir à payer les 2\$, un ticket modérateur exigé par le gouvernement, sur chaque ordonnance.

Et de l'autre, le pharmacien trouve plus avantageux de rem-



Le Grand Prix Cycliste de Montréal

Samedi:

- Les trois voies du côté est de l'avenue du Parc (8-7-6) entre Duluth et Mont-Royal seront fermées à partir de 07h 30. Toute circulation sera interdite sur ce tronçon de l'avenue du Parc au plus tard à 18h.
- La rue City Councilors sera fermée entre Sherbrooke et Président Kennedy à partir de 20h.

Dimanche:

- Le chemin Camilien-Houde et le chemin Remembrance seront fermés à partir de 06h.
- L'avenue des Pins entre Doc-

tor Penfield et Aylmer dès 07h 30.

- À partir de 08h, le coin des rues Édouard-Montpetit et Louis-Collin; l'angle de Mont-Royal et Côte Ste-Catherine; la voie est de l'avenue du Parc entre l'hôtel Ramada et la rue Prince-Arthur; les deux voies du chemin Côte-des-Neiges entre St-Mathieu et Doctor-Penfield et finalement, tout le parcours à partir de 09h du matin jusqu'à la fin de la course vers 17h 30.

CIRCUITS D'AUTOBUS PERTURBÉS:

En raison de ces fermetures la

STCUM a modifié le service sur certaines lignes dans ce secteur:

- Il n'y aura pas de service sur la ligne 11 Montagne et 144 avenue des Pins.
- Les lignes 24 Sherbrooke, 66 The Boulevard, 80 avenue du Parc, 107 Verdun, 189 Côte-Sainte-Catherine, 165 Côte-des-Neiges et 166 Queen-Mary seront détournées jusqu'à 16h 30.
- Enfin, il n'y aura pas de service à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges sur la ligne 51 Édouard-Montpetit. L'autobus 97 Mont-Royal pour sa part s'arrêtera à la station de métro Mont-Royal.

plir une ordonnance à tous les mois ce d'en remplir une seule pour une période de six mois, ce qui n'est guère payant en bout de ligne. Une situation qui a amené certains d'entre eux à réclamer de la Régie de l'assurance-maladie le paiement de quatre ou cinq ordonnances, alors qu'ils en avaient rempli une seule. Ce qui est illégal.

Un pharmacien a d'ailleurs reçu une demande de remboursement de près de 160 000 \$ à la suite d'une enquête de la Régie. Le professionnel ne peut facturer la RAMQ pour des honoraires que lorsqu'il y a livraison de médicaments.

Le président de l'Association, M. Prudhomme explique que les pharmaciens doivent protéger le public, mais aussi gagner leur vie. «Quand vous remplissez une ordonnance de 30 jours, vous recevez 5,40 \$. Si vous remplissez une prescription pour six mois, vous faites aussi 5,40 \$. Alors?»

M. Boucher, de la RAMQ, est d'accord avec le fait que les pharmaciens doivent faire preuve d'une plus grande vigilance dans la distribution des médicaments. «Il y a un gaspillage éhonté de médicaments. Ce qui est vrai pour la Floride l'est aussi pour le Québec.» □

les rumeurs de la ville d'une nuit un peu hallucinante de Michel Rivard, les fleurs de macadam de Ferland, les cheminées de Seguin, la machine de Flynn, la nostalgie de l'expatrié du *Je reviendrai à Montréal* de Charlebois, bref tous les aspects à la fois un peu amers ou mélancoliques rattachés à cette ville qu'on fêlait, semblaient prendre le dessus hier sur la fête elle-même.

Si Beau Dommage ramenait un peu le party en toute fin, la mélancolie qu'il y avait déjà dans une chanson comme *Montréal* s'accordait à cette soirée d'Amérique d'une ville où l'on aime et que l'on aime, bien sûr, mais dont les habitants, si l'on en juge par la réponse du public d'hier soir, semblent tout épuisés par la dureté des temps, soit se reposer avant un nouveau combat.

Ce à quoi, semblait-il, Beau Dommage a voulu les inviter en lançant son «voter NON!» □

MADONNA

Autre video-clip «sale» de Madonna

adoucité de la dernière oeuvre de celle par qui le scandale et les billets verts arrivent. A MTV, on a prévu une diffusion à minuit hier soir, puis à minuit trente, et à minuit encore ce soir de la version originale de *Erotica*, qui joue à la radio depuis mercredi. Après, on ne sait pas ce qui arrivera, explique-t-on sans plus de détails au bureau des relations publiques de la chaîne, à Los Angeles.

Elle le fait exprès, c'est sûr, elle adore ça, Madonna. Faire surveiller dans les chaumières américaines et chez les patrons de MTV. Un petit commentaire de Dan Quayle ne lui déplairait probablement pas non plus. Tant qu'on en parle, tout va bien.

Et comme d'habitude, elle ne risque pas de manquer son coup.

Que diriez-vous de voir Madonna installée dans un obscur engin prêt à l'écarteler? Madonna se frottait la joue avec un ongle de métal bien pointu, bien effilé et bien menaçant? Madonna qui joue constamment avec une cravache ou encore à quatre pattes, avec un gars à moitié nu assis sur elle?

Ce gars-là d'ailleurs, ou est-ce un autre, à moitié de cuir noir vêtu, lui tirera plus tard les cheveux comme pour la forcer à ouvrir la bouche. Ils joueront aussi avec des objets non identifiés et il l'aidera à mettre une espèce de masque noir de cuir, lui serrant la mâchoire.

Tout n'est que corps harnachés, langues de femmes qui se rencontrent sur un suçon, soutiens-gorge noirs, cuir, cuir, cuir, hommes au torse nu parfois attachés par des lanières comme une meute de chiens. Et ces images sont réunies entre elles par un thème: Madonna déguisée en matrone sado-maso, masquée, qui joue avec une cravache.

Tout va très vite dans ce vidéo. On ne sait jamais ce qui se passe vraiment. Qu'est-ce qu'elle va faire dans cette machine, ça sert à quoi ce masque étrange, se demande constamment le spectateur. Et à chaque fois il reste suspendu, parce que la fraction de seconde plus tard, c'est une tout

autre Madonna qui se montre à lui. Une Madonna qui se prélassé à moitié nue dans les bras d'un homme âgé, qui joue dans une piscine avec Isabella Rossellini ou encore qui assène un vigoureux coup de langue à la joue du mannequin vedette Naomi Campbell...

On ne sait donc jamais vraiment à quoi servent tous ces objets contondants qu'elle se passe dans la bouche ou qui se profilent dans le jeu d'ombres noirs et sepias qui enrobent chaque image.

«Put your hands all over my body, put your hands all over my body... just close your eyes, I'm not going to hurt you». «Mets tes mains partout sur mon corps, ferme les yeux, je ne te ferai pas mal», répond Madonna en chantant son nouveau tube, qui ressemble dans sa langue lascive mais rythmée à son dernier hit, *Justify my love*.

Si l'on en croit une article récent de *Vanity Fair*, ce vidéo n'est en fait que le prélude préparatoire à la sortie prochaine de la dernière frontière de l'érotisme à-la-Madonna: le Livre de photo de la super star intitulé, tout simplement, *Sex*.

Le livre va tellement loin, dit-on, qu'on va le mettre sur les tablettes dans des enveloppes spéciales faites d'un matériau plastique opaque super-résistant.

La dernière image du vidéo est tirée dudit bouquin. On la voit flambant nue mais chassée d'escarpins, installée sur le bord d'une route, cigarette au bec et faisant de l'auto-stop. Des rectangles noirs cachent les parties stratégiques de la star qui, une fois de plus, tente de transformer en clin d'oeil géant cet ennemi ode à l'érotisme madonnien, que certains risquent d'adorer, d'autres de trouver carrément de mauvais goût. □

LE SOLEIL

Indice ultraviolet B du 3 octobre à Montréal

Coup de soleil (en minutes)	60	30	20	15
L'indice UVB s'applique par temps ensoleillé ou sous une couche de nuages minces ou partiels. Avec un indice UVB inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice modéré de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice élevé de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.				
Ville	Max UVB	à	UVB plus de 4	
Hull/Ottawa	3,5	13h03	—	
Montréal	3,4	12h55	—	
Ste-Agathe	3,3	12h57	—	
Sherbrooke	3,4	12h47	—	
Drummondville	3,2	12h50	—	
Québec	3,0	12h46	—	

© 1992 MTI Inc.

La Quotidienne	à trois chiffres	343
tirage d'hier	à quatre chiffres	6967

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30		Commandes ou corrections	285-7111
REDACTION	285-7070	GRADES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé.	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations publiées à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe» —

Enregistrement: numéro 1400 - Port de retour garanti. (USPS003592) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

SAMEDI 3 OCTOBRE 1992 40-6-01

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

OBJECTIF

23,5 millions \$

Merci de donner

3 092 515 \$

Centraide

Rendement lamentable de la police de Laval

Les policiers n'ont réussi à élucider que 19,7 pour cent des vols qualifiés en 1991

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le rapport annuel de la police de Laval indique que ses enquêteurs spécialisés ont de sérieuses difficultés à résoudre les crimes commis sur leur territoire au cours des deux dernières années au moins.

Sur 910 vols qualifiés perpétrés en 1991, les policiers ont réussi à en élucider 180 seulement, ce qui représente un taux de solution de 19,7 p. cent, soit une baisse de 6,4 p. cent par rapport à l'année précédente qui avait déjà été décevante de ce point de vue.

Au chapitre des meurtres, la performance des enquêteurs n'est pas plus éclatante car, sur sept assassinats commis en 1991, deux suspects ont été mis en accusation: Robert Collin, qui s'est rendu à un policier à la fin d'un long siège, et Jean-Pierre Ducloux, dont le procès vient de se dérouler. En 1992, jusqu'à présent, cinq meurtres ont été commis dans l'île Jésus et aucun n'a été élucidé.

Une porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal a déclaré, hier, que chez elle le taux de solu-

tion en 1991 avait été de 28 p. cent pour les vols qualifiés et de 47 p. cent pour les meurtres. Du côté de la Sûreté du Québec, le rapport annuel est encore à l'imprimerie.

Le rapport annuel du Service de la police de Laval, qui n'a pas encore été distribué aux membres de son état-major ni aux élus municipaux, mais dont *La Presse* a obtenu copie hier, précise qu'au total 2019 crimes contre la personne (allant de l'agression sexuelle aux voies de fait simples, ce qui comprend bien entendu les meurtres et les hold-up) ont été commis dans l'île Jésus en 1991 comparativement à 1797 pour les 12 mois de l'année précédente. Le taux général de solution a baissé de 4 p. cent par rapport à celui de l'année précédente: l'année dernière, il y a eu 959 solutions (47,4 p. cent), comparativement à 915 (51,4 p. cent) en 1990. Le taux de solution le plus élevé se situe au niveau des voies de fait et autres crimes violents non identifiés dans le rapport. Sur 30 voies de fait sur des policiers, 28 ont été élucidés.

Changements à prévoir

Même si personne au sein de l'état-

major de la police de Laval n'a encore évidemment commenté ce rapport plus ou moins flatteur, on peut entrevoir la probabilité d'une réorganisation à l'escouade des crimes contre la personne. Il ne serait pas non plus surprenant d'attendre que des enquêteurs des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec interviendront dans certains dossiers, principalement dans des enquêtes de meurtres.

Ce n'est pas seulement les crimes contre la personne que les enquêteurs lavallois ont des difficultés à résoudre. Dans la catégorie des crimes contre la propriété, en 1991, 6257 introductions par effraction ont été enregistrées par rapport à 5501 l'année précédente et 301 (4,8 p. cent) de ces délits ont été résolus comparativement à 418 (7,5 p. cent) en 1990.

Dans la colonne «mefaits avec dommages de moins de 1000 \$», le taux de solution est de 4,4 p. cent (120 sur 2694), tandis que pour les méfaits avec dommages de plus de 1000 \$, le taux de délits résolus est de 7 p. cent. Dans les deux cas en 1990, le taux de solution était de 4,8 et de 4,6 p. cent.

En 1991, le nombre total de crimes contre la propriété a été de 20814 avec 1866 éclaircis (8,9 p. cent) par rapport à 18415 avec 1786 de résolus (9,7 p. cent).

Baisse de 56 p. cent

Pour ce qui est de l'escouade des crimes spécialisés, après avoir connu d'excellents résultats en 1990 avec un taux de 89,7 p. cent de solution, les policiers de cette section ont connu l'année dernière leur part de difficultés avec un chute de 56,8 p. cent dans le pourcentage des crimes résolus. Dans les crimes spécialisés, dont le total a atteint 979 en 1991 contre 875 l'année précédente, on retrouve la contrefaçon et les incendies criminels.

Le taux de solution de la section morale et drogue a été de 73,5 p. cent en 1991 contre 65,5 en 1990.

Au début du rapport annuel, le directeur de la police de Laval, Jean Marc-Aurèle, écrit: «Le taux de solution a été à la baisse compte tenu de l'augmentation du nombre total de crimes et du phénomène de déplacement de la criminalité dans les villes périphériques de la Communauté urbaine de Montréal. Ces facteurs

jumeles à la recession et au chômage se traduisent par une augmentation moyenne de huit p. cent de la criminalité dans les villes de la banlieue.

«L'austérité budgétaire nous a rendus vigilants sur les dépenses d'heures supplémentaires. Nous avons dû faire plus avec moins.»

M. Marc-Aurèle est aussi d'avis que la police doit être consciente de ses limites. «La police, écrit-il, ne peut assumer seul tout le travail. L'approche de la police communautaire impliquant un partenariat entre les citoyens bénévoles et les agents de la paix en vue de résoudre les problèmes est une voie d'avenir. Nous comptons aussi sur des lignes directrices des autorités gouvernementales pour faire échec au crime à très grande échelle.»

Soulignons en terminant que le nombre d'appels provenant de citoyens a baissé dans les deux postes de police: dans le 1 (partie ouest de l'île), il y en a eu 58 606 en 1991, ce qui représente une diminution de 651 par rapport à 1990, tandis qu'au poste 2 (couvrant le territoire à l'est de la voie ferrée), il y en a eu 40 702, soit 272 de moins que l'année précédente.

Un autre conseiller du RCM, Michel Prescott, claque la porte

PIERRE GINGRAS

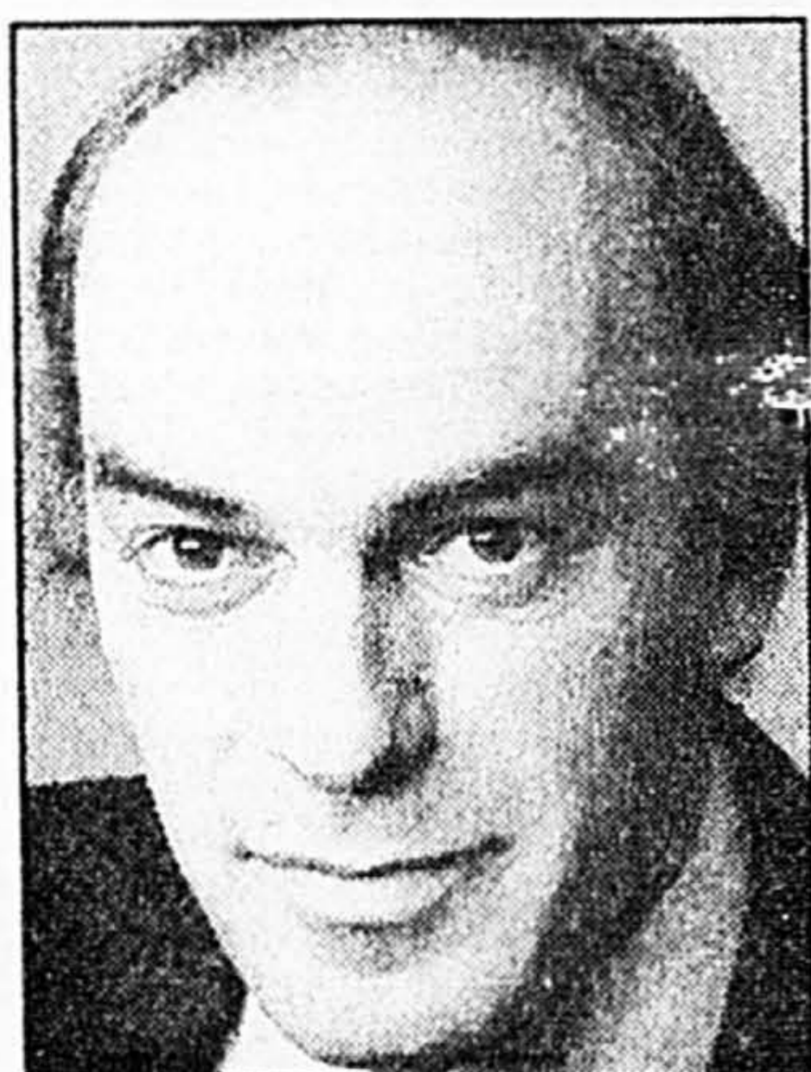
Elu sous la bannière du RCM depuis 10 ans, Michel Prescott a claqué la porte du parti hier en dénonçant avec virulence l'attitude du maire Jean Doré et des dirigeants du comité exécutif qu'il a traités d'arrogants.

Le conseiller a dressé un portrait très négatif du parti qui dirige la ville de Montréal depuis 1986. «Le projet qui était démocratique, moderne, authentique, créatif, stimulant, humaniste, transparent, économique et progressiste est devenu arrogant, bureaucrate, technocrate, calculateur, secret, indifférent, centralisateur, cynique, dépensier», a-t-il lancé.

Lors de la présentation du plan d'action par le maire Doré aux conseillers le 23 septembre, le conseiller de Jeanne-Mance avait indiqué qu'il se donnait deux semaines de réflexion pour étudier plus à fond le nouveau programme proposé. Hier il rejetait publiquement le projet en le qualifiant de «vagues intentions, de redites, de rechautte». «Il n'y a rien de nouveau là-dedans, dit-il. Il s'agit de projets qui dorment sur les tables des fonctionnaires depuis des années. Nous sommes loin du virage en profondeur que j'attendais. Mes collègues ont dû faire preuve d'indulgence pour considérer ce programme comme un virage.»

Le conseiller déplore notamment que la ville n'ait pas mis en branle des cet été un plan de réparation des rues et de nettoyage des lieux publics. Il a ajouté que ces dernières années, la ville a engagé trop de personnel et dépensé sans compter. Si bien que la situation financière de Montréal est déplorable au point où il sera très difficile de réaliser le plan d'action Doré.

En plus de dénoncer aussi le



Michel Prescott

peu de transparence de l'administration municipale actuelle. Michel Prescott s'en est pris à la présidente et au vice-président du Comité exécutif, Léa Cousineau et John Gardiner, ainsi qu'à un autre membre du comité, André Lavallée. «Ce sont des gens trop souvent arrogants avec lesquels il est difficile d'avoir des conversations d'affaires. Il ont aussi favorisé le fonctionnement bureaucratique. Ces personnes devraient changer d'attitude.»

Il accuse aussi les autres conseillers du RCM de ne plus avoir de sens critique devant leur chef. «Il n'y a pas eu un seul commentaire ou une seule question quand M. Doré nous a présenté son plan d'action. Ce fut le silence total. C'est inquiétant», fait-il valoir. Il indique toutefois que «ce n'est pas un cadeau d'échanger avec le maire quand on ne partage pas ses idées.»

M. Prescott n'est guère plus tendre à l'endroit du parti. Si le RCM a procédé à des réformes ad-

ministratives qui s'imposaient, a-t-il expliqué, le malheur a voulu qu'on ait importé de Québec une bureaucratie qui a alourdi davantage la bureaucratie existante à la ville. «Le RCM vit actuellement une crise de confiance majeure, soutient-il. Le parti se dirige tout droit vers le statut de moribond qui, à moins d'un changement radical, lui fera perdre les prochaines élections. Un des grands problèmes ces dernières années a été la faiblesse de l'opposition.»

Même s'il était prêt à annoncer sa démission au début de la semaine, M. Prescott signale que c'est par «courtoisie» envers le maire qu'il a attendu avant d'agir. M. Doré a appris la nouvelle au cours de l'après-midi à sa descente d'avion, au retour de son voyage à Moscou. Le conseiller qui siègera dorénavant comme indépendant n'a pas l'intention de délaisser la politique et compte bien se présenter à nouveau dans le district de Jeanne-Mance aux prochaines élections, dans deux ans. Il n'a pas l'intention de mettre sur pied une nouvelle formation politique et se défend bien de lorgner du côté du Parti civique, un parti ultra-conservateur qui n'est pas apte à diriger la ville, selon lui.

Louise Laviolette. Elle ne partage pas les vues du conseiller dissident sur la situation du RCM. Mme Laviolette estime toutefois que «l'hémorragie vient de se terminer», a-t-elle dit en faisant allusion aux dernières défections, celles de Michel Benoit, en mars, et de Marcel Sevigny, en février.

Pour sa part, la présidente du Comité exécutif, Léa Cousineau, a déclaré qu'il fallait retenir avant tout que 37 conseillers sur 38 avaient donné leur «totale adhésion» aux nouvelles orientations mises de l'avant par le maire.

«C'est la vie», commente le maire

GILLES GAUTHIER

«C'est regrettable mais c'est la vie», a déclaré hier le maire Jean Doré en apprenant, à l'aéroport de Mirabel, la démission du conseiller RCM de Jeanne-Mance, Michel Prescott.

«J'avais demandé le 20 septem-

bre dernier aux élus du RCM de s'aligner pour les deux prochaines années», a poursuivi le maire, qui arrivait de Moscou. «M. Prescott n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la justesse de ses opinions. Il a fait un choix logique.»

Interrogé sur les reproches que lui adresse le conseiller de Jeanne-Mance, M. Doré a notamment répliqué qu'il avait, à Moscou, «travaillé à bâtir Montréal».

«Pour le reste, il faut bien faire et laisser braire», a-t-il conclu.

Jean Doré à Moscou: «Nos objectifs ont été atteints»

GILLES GAUTHIER

«Mission accomplie», a déclaré hier à Moscou le maire Jean Doré à l'issue de sa visite d'une semaine dans la capitale de Russie en compagnie d'une délégation de gens d'affaires et d'universitaires.

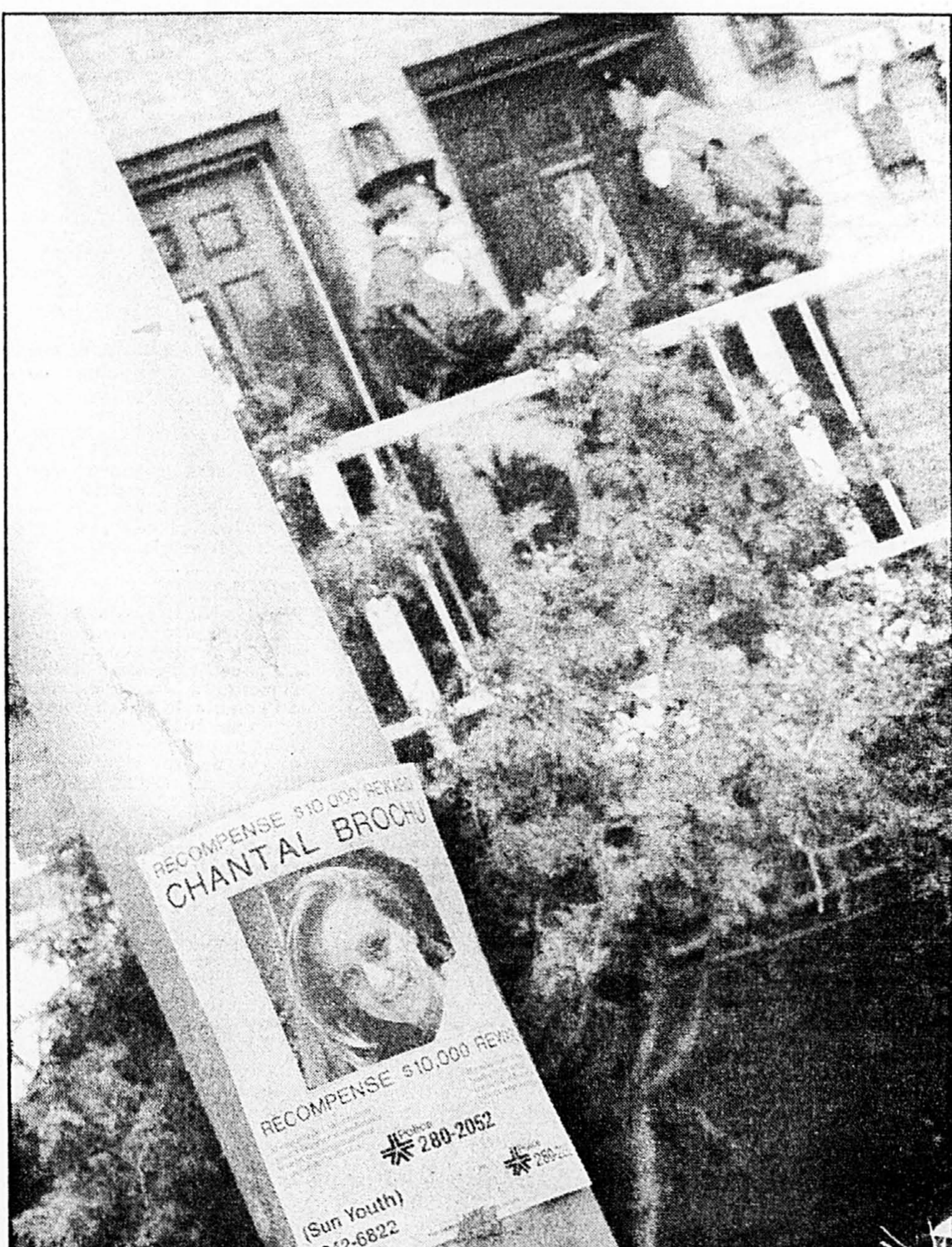
«Je suis très satisfait car cette mission ouvre des perspectives très intéressantes pour Montréal», a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse tenue à l'ambassade du Canada.

«Nos objectifs ont été atteints», a poursuivi M. Doré, expliquant d'abord que le voyage avait permis d'établir des contacts de haut niveau qui serviront les intérêts des entreprises et ins-

titutions de Montréal. «Nous pouvons maintenant ouvrir des portes à Moscou.»

Il s'est laissé dire, rapporte-t-il, à la fin du voyage par les autorités locales que «sur le plan institutionnel, Montréal est la ville nord-américaine qui dispose des meilleurs liens avec Moscou.»

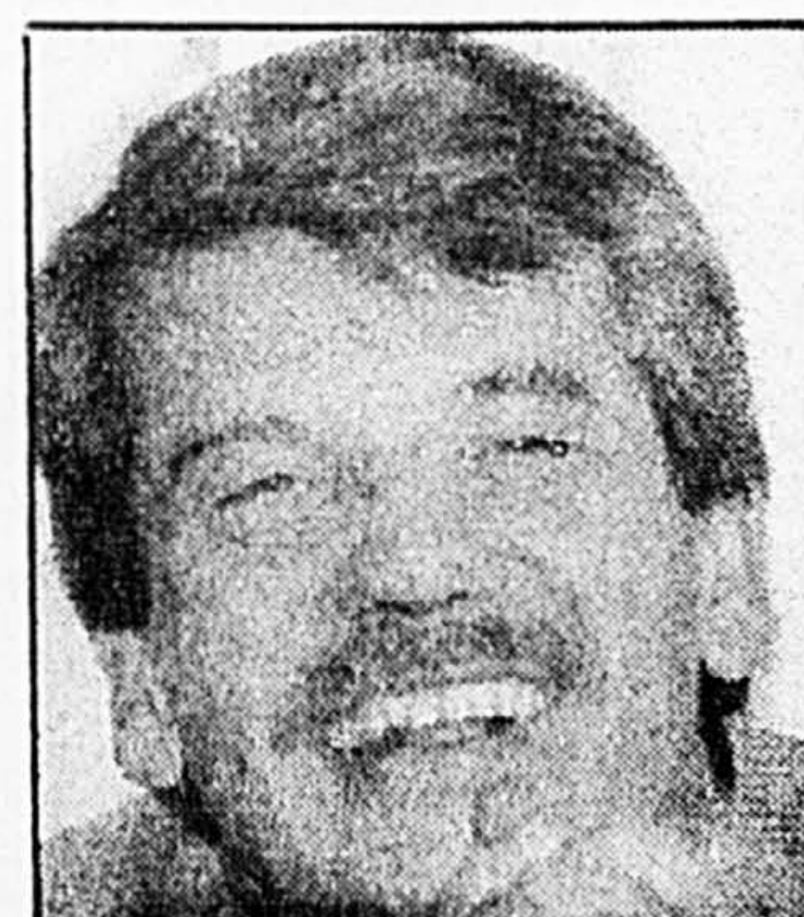
Le maire se fixait comme deuxième objectif de contribuer à la démocratisation dans la capitale de Russie. Son homologue Youri Louzhkov lui fera connaître d'ici à deux semaines ce qu'il attend précisément de Montréal au sujet de la consultation de la population lors de l'élaboration d'un plan d'urbanisme, de l'accessibili-



Blitz policier

Sous la supervision de l'escouade des homicides, des policiers interrogent depuis deux jours les résidents du secteur de l'église Saint-Germain, à Outremont, afin d'obtenir des indices pouvant les conduire au meurtrier de Chantal Brochu, cette étudiante de l'UQAM violée et étranglée le 19 septembre. Une récompense de 10 000 \$ est offerte à la personne qui mettra les policiers sur la piste du meurtrier.

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE



Le maire de Montréal Jean Doré s'est dit satisfait des résultats obtenus.

PHOTO CP

HORIZONTALAUX

PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

60%

Jusqu'à
De rabais

LEVOLOR

draco

HunterDouglas
COUVERTISSEMENTS

ALTEX

Vantage

VERTI STORE

STORES • DRAPERIES • TISSUS • LITERIE • MATELAS

SERVICE D'ACHAT À DOMICILE GRATUIT

POLITIQUE DE PRIX GARANTIS SANS CONDITIONS

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à meilleur prix, nous respectons ce prix et nous vous accordons un rabais additionnel de 10%.

WEST ISLAND: 363, Brunswick (derrière le centre Fairview) 426-4444 • BROSSARD: 6633, boul. Taschereau, 926-2222 • LAVAL: 1860, boul. Le Corbusier, 688-1850 • LASALLE: 7640, boul. Newman, 363-2056 • ST-JEAN-SUR-RICHELIEU: 935, boul. du Séminaire, 348-6106

L'affaire André: illustration du piètre jugement de la police de Laval

ANDRÉ CÉDILOT

pour le meurtre de Danielle André a montré des failles énormes dans le système de supervision et d'organisation des enquêtes a la police de Laval.

Peu importe l'issue du procès (les jurés délibèrent depuis jeudi), l'affaire Danielle André passera à l'histoire comme une illustration du mauvais jugement des policiers lavallois. De toute évidence, la bêtise l'a emporté sur l'intelligence dans cette enquête qui s'annonçait pourtant d'une rare facilité.

Que peuvent demander de plus des policiers qui apprennent qu'un meurtre a été commis avant même de découvrir le cadavre? Et qui connaissent même le nom et l'adresse de l'assassin!

Certes, les limiers lavallois ont arrêté et inculpé un suspect, mais après combien d'acrobaties. Tout s'est compliqué quand la bisbille a éclaté entre les enquêteurs de la brigade des homicides, soucieux de clore efficacement le dossier, et les membres du service de renseignements, qui désiraient préserver l'anonymat d'un informateur.

Ostensiblement, le groupe d'enquêteurs aurait voulu intercepter le camion et le presume assassin pendant ou peu après le du depot du corps de Danielle André, à l'arrière de l'entrepôt du 900 Saint-Martin, à Chomedey.

Comme c'est parfois le cas, il leur aurait été facile d'imaginer un scénario (simulation d'un accident, déclenchement d'un système d'alarme, etc) pour surprendre le suspect en flagrant délit, sans que quiconque puisse deviner le rôle de l'informateur Maurice Richard.

Par conséquent, la question qui se pose, et à laquelle devra sans doute répondre éventuellement la Commission de déontologie policière, est la suivante: «jus-

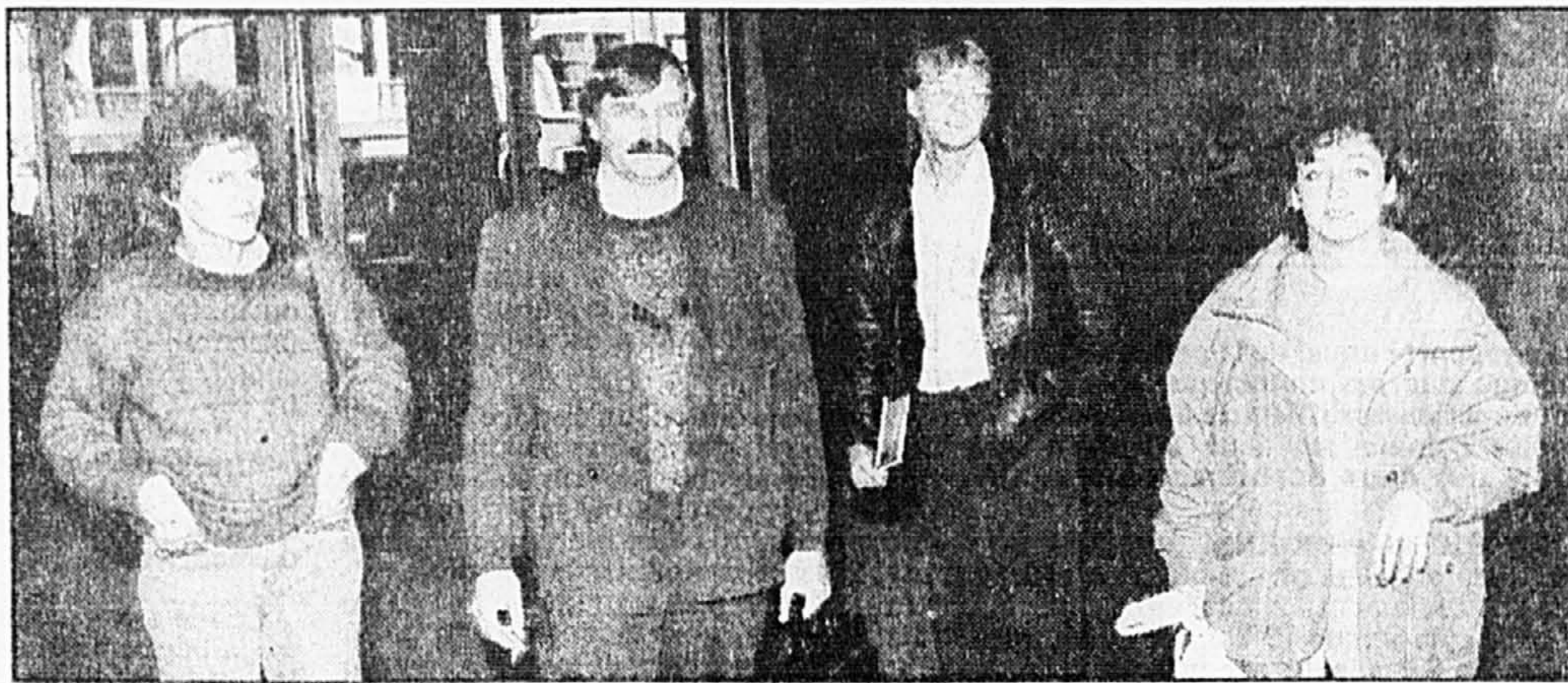


PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Les membres de la famille de la victime, Hélène André-Séguin, Jean Séguin, Paul André et Nancy Duchesne ont suivi attentivement le procès pendant un mois, au palais de justice de Montréal.

qu'on peut aller la police pour protéger un informateur?»

Colombie

A la lumière des témoignages entendus au procès, il est clair que le sergent Serge Morin, qui contrôlait l'informateur, a eu le beau jeu, indubitablement avec l'accord de ses supérieurs. Au point où les policiers, de façon concertée, ont laissé filer le suspect à l'extérieur du pays pour l'arrêter seulement deux mois plus tard, le 20 mars, en... Colombie. Il n'a été rapatrié au Québec qu'à la fin novembre!

Les policiers ont aussi attendu deux semaines avant d'investir la maison de Ducloux, à Vimont, décrite comme le lieu du crime. Cinq jours plus tôt, le 27 janvier 91, Maurice Richard avait passé une trentaine de minutes à l'intérieur du bungalow de la rue Capitot, à l'insu du sergent Morin.

Entre-temps, poursuivant leur recherches, les enquêteurs au dossier ont découvert que Maurice Richard avait eu un mot à dire dans cette histoire. Des le 2 février, ils ont perquisitionné son garage de la montée Du Moulin, où ils ont simplement saisi les clés de la maison de Ducloux.

Lors de son témoignage, Richard a affirmé qu'il avait été informé à l'avance par... le sergent Morin de la visite des enquêteurs de la brigade des homicides. A leur arrivée, Richard leur avait même fait remarquer qu'ils étaient en retard!

Les détectives ont aussi mis son téléphone sous écoute pour le surprendre en pleine conversation avec leur collègue Serge Morin, le 6 mars. Ce n'est qu'à cette date que le sergent Marcel Boilard, responsable de l'enquête, dit avoir appris le nom de l'informa-

teur. «Je me doutais que c'était lui, mais je n'en avais pas la certitude», a-t-il relaté à la cour.

A deux reprises, les enquêteurs, au grand dam du sergent Morin, ont aussi mis sous arrêt Maurice Richard dans l'intention de l'inculper pour complicité. Chaque fois, pour des raisons maintenant évidentes, Richard a été relâché et est retourné tranquillement chez lui.

Le 4 avril 91, peu après avoir reçu 2.500 \$ pour sa précieuse collaboration dans l'affaire André, Richard rencontrait le sergent Morin et un autre officier qui l'ont averti qu'il allait bientôt être interrogé par les enquêteurs. Six jours plus tard, il signait une déclaration bidon.

Sous le coup de la frustration, le sergent Morin a par ailleurs reconnu avoir suggéré à Maurice Richard de ne pas collaborer avec ses propres collègues. Supposément pour garder la confiance de son informateur, il s'est même permis de débâter contre le sergent Boilard, trop entêté à son goût.

Il est pour le moins curieux, par ailleurs, qu'un témoin important, Michel Lambert, ait eu la permission de parler à Maurice Richard au moment où il était interrogé au poste de police. L'informateur de police lui avait alors prêté son camion à Ducloux.

La famille s'en mêle

Ce à quoi personne n'avait pas pensé, toutefois, c'est que des membres de la famille se mêleraient de l'enquête. A force de perséverer, ce sont eux qui ont percé le mystère du fameux informateur qu'ils ont communiqué au procureur de la Couronne, Me Randall Richmond, au début de 92.

En dépit de l'insistance de l'avocat — il a fallu des pressions du procureur-chef Me Claude Parent — les policiers lavallois, au risque de compromettre les chances de succès d'un éventuel procès, ont continué de dire qu'un informateur anonyme leur avait permis de lever le voile sur cette affaire.

Cela explique sans doute que Maurice Richard n'ait pas été entendu à l'enquête préliminaire de Ducloux, tenue en janvier et avril 92. Les témoignages de son ami Jean-Claude Gagnon et d'un détenu de la prison Parthenais qui avait également reçu ses confidences, avaient servi à citer Ducloux à son procès. Pourtant, ces deux témoins n'ont pas été appelés au procès...

De fait, ce n'est que le 15 mai 92, que Maurice Richard, acculé au pied du mur, a accepté de fournir aux sergents-détectives Marcel Boilard et Daniel Legault une réelle déposition qui fait pas moins de... 42 pages. Encore là, il avait eu le temps de parler préalablement au sergent Morin.

Le comportement des policiers de Laval a manifestement eu une influence sur le déroulement du procès, ponctué de recours exceptionnels. Déjà, le procureur de la défense a annoncé au juge qu'il pourrait en appeler de sa décision de faire témoigner le sergent Morin seulement à la fin du procès.

Le plus embêtant c'est qu'on ne saura probablement jamais si la participation de l'informateur de police s'est réellement limitée à un rôle d'intermédiaire. La famille, qui affirme détenir une foule de renseignements inédits, attend avec impatience l'enquête de la Commission de déontologie qui devrait analyser à fond le travail des policiers.

URGENT AU HILTON AEROPORT INTERNATIONAL DE DORVAL

ENCAN PUBLIC

Conformément à la réglementation de Douanes et accise Canada, article 84 (1) (2) de la Loi sur le tarif des douanes.

LIQUIDATION CARGAISON AÉRIENNE

La vente aux enchères sans mise à prix, conformément aux exigences de la banque, se déroulera au Hilton International de Dorval. La marchandise est dûment dédouanée et les taxes gouvernementales ont été acquittées. Cette cargaison comprend d'authentiques

TAPIS D'ORIENT

noués main en soie et en laine, ainsi que d'autres beaux tapis et tapis de passage importés. Les ballots seront ouverts et les tapis vendus un à un au plus haut enchérisseur, dans les entrepôts en douane.

Hilton International de Dorval
12505, Côte-de-Liesse
Montréal, Québec
(514) 631-2411

Dimanche 4 oct. 1992
Encan: 14 h précises
Inspection: 12 h (midi)

SANS MISE À PRIX • NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVP

Conditions:

- aucune livraison, paiement et enlèvement immédiats
- aucun privilège, charge ou autres obligations
- droits d'importation et frais de courtage acquittés par les courtiers Schenker International

- 10% de frais de transport et de manutention ajoutés au prix d'achat
- paiement comptant, par chèque visé, cartes de crédit. Les chèques émis à l'ordre de FEDERATED FINANCIAL TRUST AUCTIONEERS

Occasion à ne pas manquer!

PRIX INFÉRIEURS AU PRIX COÛTANT

lotto-québec

La Mini Tirage du 92-10-02

NUMÉROS	LOTS
510335	50 000 \$
10335	5 000 \$
0335	250 \$
335	25 \$
35	5 \$
51033	1 000 \$
5103	100 \$
510	10 \$

PROMÉNEAL Tirage du 92-10-02

NUMÉRO DÉCOMPOSABLE	LOTS
4268911	1 000 000 \$
268911	5 000 \$
68911	500 \$
8911	100 \$
911	25 \$
11	5 \$

Le Quotidien Tirages du 92-09-26 au 92-10-02

	3	4
SAMEDI	855	2324
LUNDI	643	0646
MARDI	042	2494
MERCREDI	635	3150
JEUDI	672	1152
VENDREDI	343	6967

Banco Tirage du 92-10-02

2	4	11	19	20	30	31
32	33	37	40	42	43	49
50	51	63	66	68	69	

Prochain tirage: 92-10-03

INTERPLUS Tirage du 92-10-02

NUMÉROS	LOTS
125113	250 000 \$
25113	2 500 \$
5113	250 \$
113	25 \$
13	10 \$

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Et un tas d'autres gens l'attrapent aussi! Ce n'est pas étonnant... La fièvre des points frappe fort à la Banque Nationale, la seule banque où l'on peut obtenir des Multi•points. Et la seule banque où l'on peut attraper la fièvre... des points!

BANQUE NATIONALE

PASSER À LA BANQUE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

- CLUB Multi•points**
- DES MULTI-POINTS. OÙ ÇA? CHEZ LES PARTENAIRES SUIVANTS:
- Videotron
 - CFTM
 - CKAC73AM
 - CIAD
 - CITE
 - La Presse

La défense du juge Ruffo coûte cher à l'État

La facture pourrait atteindre le million si la saga judiciaire se poursuit

MARTHA GAGNON

La saga judiciaire du juge du Tribunal de la jeunesse, Andrée Ruffo, qui dure depuis 1988, a déjà coûté à l'État plus de 640 000 \$. Et si cela se poursuit, la facture pourrait atteindre le million.

Ces coûts impressionnants ont été dévoilés au téléjournal de Radio-Canada, jeudi soir. C'est en faisant appel à la Loi d'accès à l'information que le journaliste a obtenu le détail des honoraires d'avocats.

Dans le milieu judiciaire, il y avait un certain temps que des rumeurs circulaient autour de cette facture étonnamment salée dont plusieurs semblaient s'inquiéter. Une première, semble-t-il, dans l'histoire de la magistrature.

Une facture qui suscite bien des interrogations, surtout après le Sommet de la justice où il a été question des coûts énormes du système judiciaire et de la difficulté pour les citoyens d'avoir accès à l'Aide juridique.

Droits et principes

Y a-t-il abus de procédures? La cause était-elle justifiée? Jusqu'où peut aller en juge dans la défense de ses droits et de ses principes? Voilà des questions qu'on peut se poser, mais auxquelles personne ne veut répondre publiquement.

Hier, l'attachée de presse du ministre de la Justice, Linda Dion, déclarait que l'affaire Ruffo représentait 90 p. cent des dépenses juridiques pour la défense des juges, au cours des trois dernières années. Ces dépenses s'élevaient autour de 200 000 \$ par an. «Habituellement, ces frais juridiques de représentation des juges sont minimes. Le cas Ruffo est exceptionnel.»

Le ministre de la Justice a fait savoir qu'il n'avait pas de commentai-



Le juge Andrée Ruffo

re à faire sur ces honoraires. Il a seulement laissé savoir que le ministère de la Justice défrayait le coût des procédures judiciaires pour les juges, tout comme les fonctionnaires, ceci pour préserver leur indépendance.

Les juges de la Cour du Québec gagnent en moyenne 110 000 \$ par année.

L'avocat de Mme Ruffo, le réputé Michel Robert, a présenté à lui seul une facture de 420 000 \$. Les autres frais concernent le Conseil de la magistrature. Le juge en chef, Albert Gobeil, président du Conseil et juge en chef de la Cour du Québec, est impliqué dans l'une des procédures contre Mme Ruffo.

Les honoraires des autres avocats se répartissent comme suit: 124 000 \$ à Me Crete, 51 865 \$ à Me Aquin et 46 110 \$ à Me Langlois.

Justifiés

Hier, Me Michel Robert refusait de répondre aux questions des jour-

nalistes. La veille, à Radio-Canada, il avait expliqué que Mme Ruffo menait une bataille «extrêmement importante» pour le droit des juges à la libre expression, laquelle justifiait tous les recours juridiques entrepris depuis plusieurs années.

Lors d'un congrès du Barreau canadien, à Halifax, en août, Me Robert déclarait: «Le mutisme total auquel les juges sont tenus dans plusieurs cercles n'est plus approprié étant donné l'évolution de la société». Un sujet qui est loin de faire l'unanimité chez les juges.

Mme Ruffo, réputée pour ses prises de position publiques fréquentes, demande à la Cour suprême la permission d'en appeler d'un jugement lui ordonnant de se soumettre à une audition disciplinaire.

En 1991, le juge Gobeil avait déposé une plainte contre sa collègue qui refusait d'accepter les réprimandes et refusait de modifier son «style professionnel» flamboyant. Le juge reprochait aussi à Mme Ruffo d'avoir outrepassé les règles d'éthique en donnant des conseils juridiques à un homme de Sherbrooke impliqués dans une cause de protection de la jeunesse qui était en cours.

Elle a également été réprimandée par le Conseil pour avoir commenté publiquement deux causes qu'elle n'avait pas fini d'entendre à l'occa-

sion d'une causerie et dans une entrevue pour un magazine. Ces commentaires permettaient d'identifier des enfants victimes d'agressions.

La juge Ruffo avait eu auparavant des démêlés avec le Centre de services sociaux Laurentides-Lanaudière qui se plaignait de son attitude et contestait quelques-uns de ses jugements. Le CSS avait porté 58 plaintes devant le Conseil de la magistrature.

Depuis 1988, Mme Ruffo a utilisé tous les recours juridiques possibles, allant jusqu'à contester la compétence du Conseil de la magistrature et mettre en doute son impartialité.

Depuis sa nomination comme juge en 1986, Mme Ruffo est sur toutes les tribunes. Il ne se passe pas une semaine sans qu'elle soit invitée à presider un congrès ou à donner une conférence. Elle est partout. Il y a même une librairie qui a utilisé sa photo dans un dépliant publicitaire pour annoncer des accessoires de bureaux. On pouvait voir le visage de Mme Ruffo dans un petit cadre sur l'un des bureaux.

L'attitude de Mme Ruffo dérange plusieurs de ses collègues qui lui reprochent son vedettariat. «On peut se demander si elle défend la cause des enfants ou simplement la cause de Mme Ruffo», confiait l'un d'eux à La Presse.



Pierre Foglia

Ni OUI ni NON

La chronique qui suit n'est pas celle que j'avais prévue. Je n'avais pas du tout l'intention de vous parler du référendum. Mais j'ai la désagréable impression que tant que je n'aurais pas pris position pour le OUI ou pour le NON, vous allez m'achaler. Je le devine à vos remarques, à vos petites provocations, tant que je ne me serai pas «mouillé», tout autre sujet passera pour une dérobade.

Je sais bien que vous ne comptez pas sur moi pour vous faire une opinion. Vous attendez que je me mouille. C'est pas de la matière éditoriale que vous souhaitez, c'est du cirque. Foglia le séparatiste osera-t-il dire dans son journal fédéraliste qu'il est pour le NON?

Confirmons d'abord: oui je suis séparatiste.

Encore que vous seriez surpris. Je suis un séparatiste qui n'est pas si loin d'adhérer au Canada de Trudeau. Un Canada «libéral», une république ouverte, tolérante, garante du droit social. Un pouvoir central fort, j'achèterais tout ça, moi... Le Trudeau de l'autre soir qui plante les banques, le Trudeau gogache, le Trudeau Cite Libre vieille manière, j'aime bien... Le hic, c'est que je ne crois pas que le Québec puisse vivre sa différence culturelle dans le Canada de Trudeau ou d'un autre. Je crois impraticable le biculturalisme. Impraticable et contre-nature. Ce que les uns appellent emphatiquement «le respect de la différence» n'est au fond que la patience civilisée avec laquelle ils attendent l'assimilation des Autres...

Bref, j'aimerais bien le Canada, mais vu que ce n'est pas possible, je suis séparatiste.

Pourtant je n'irai pas voter pour le NON. Ni le OUI d'ailleurs.

Vous devriez le savoir depuis le temps, je vous le répète à chaque élection ou presque: je ne vote pas. Avant, je me faisais un devoir d'aller au moins annuler mon vote. Même plus. En allant à la pêche le jour du vote, j'exprime exactement ce que j'ai à dire. Et ce que j'ai à dire, c'est pas compliqué. C'est: «Allez donc vous faire foutre». Pas vous. Le système. La politique. Le débat. Tout ça. Je suis écoeuré.

Et ce n'est sûrement pas l'affaire Tremblay-Wilhelmy qui me rendra moins lapidaire. Au contraire. Les bras me tombent devant la vérité révélée...

Quelle vérité? Sûrement pas que Boubou s'est écrasé à Charlottetown. Ce n'est pas une vérité ça. C'est une redondance. La vérité révélée ici, c'est celle de la duplicité du pouvoir. Ce que nous apprend cette conversation, c'est qu'on se fait baiser. Tout le temps. Et sur à peu près toutes choses. On apprend qu'il y a deux discours, deux vérités. La vérité bonbon pour le bon peuple. Et l'autre que les initiés gardent pour eux.

Et vous voudriez que j'aille voter?

Il n'est pas question ici d'accabler monsieur Andre Tremblay. Il n'est sûrement pas moins digne de confiance que les autres grands commis de l'Etat. Mais je dois souligner quand même que lorsqu'il est venu à La Presse avec monsieur Remillard, c'est avec beaucoup de ferveur qu'il a défendu deux ou trois points de détails des «accords» de Charlottetown. Et sans doute était-il convaincu que sur ces points de détail, du moins, le Québec était gagnant...

Mais que n'a-t-il profité de sa visite à La Presse pour dire aussi son sentiment global sur cette entente? Pour nous dire ce qu'il dit à madame Wilhelmy: «On s'est écrasé. Les demandes traditionnelles du Québec, mon œil...» Venant d'un fédéraliste, un ami de M. Bourassa, c'eût été d'un grand intérêt public.

Bien sûr je rêve. Bien sûr la loyauté imposait le silence à M. Tremblay. Mais puisqu'un hasard indiscret nous a révélé le fond de sa pensée, la question se pose: à qui les fonctionnaires devraient-ils être loyaux, à la machine de l'Etat ou au public?

Ce hasard indiscret, ce «fait divers» comme dit M. Bourassa, montre à l'évidence que la machine de l'Etat n'est pas là pour servir le public, mais pour le mener, par le bout du nez, là où les intérêts supérieurs le commandent. Les intérêts supérieurs de qui? Les intérêts supérieurs de la machine politique.

Et vous voudriez que j'aille voter? Quoi? Que j'aille voter pour le NON?

Mais vous n'avez rien compris. Ça ne changerait rien. Qu'on vote OUI ou NON, bleu ou rouge, on vote toujours pour la putain de machine à baiser le monde.

Non, vous ne me ferez pas pleurer en me rappelant que ce droit de vote sur lequel je crache aujourd'hui, d'autres, en d'autres lieux, meurent pour l'acquiescer.

Heureux martyrs de la liberté.

Moi qui suis déjà un homme libre, du moins on me le jure, je mourrai probablement d'un cancer du côlon dans un Canada uni.

Pour finir, vous voulez je vous raconte une belle histoire qui n'a rien à voir?

Au bout du boulevard Saint-Michel, là où il va buter sur le boulevard Gouin, il y a un immeuble en construction de dix étages. Au pied de l'immeuble, il y a un poteau électrique et des feux de circulation. Juste à côté il y a un petit frère rabougri. Dedans il y a un nid. Vide évidemment. C'est l'histoire du merle qu'il y a eu dedans que je vous raconte...

Le merle est arrivé un matin du mois de mai, avec des brindilles dans son bec. L'immeuble, à ce moment-là, n'était haut que de quatre étages. C'est Laurent Simard, le responsable de la sécurité sur le chantier, qui l'a vu arriver: «Il ne va quand même pas faire son nid ici, ce con!»

Si. Il l'a fait. Et des petits. Cinq bébés merles. Simard avait prévenu les autres: «Faites attention au moineau, les gars.» Mario Rosada, le contremaître du coffrage, a tassé un peu sa grue. Clément Dagenais, le briqueteur, est allé enlever les bouts de papier et de plastique qui s'étaient pris dans les branches et qui faisaient peur aux petits. André Luneau, le boss du chantier, interrompait parfois une réunion de production pour donner des nouvelles du merle à Alain Riportella, le responsable des plombiers, et à Guy Sarrazin, le foreman des ferrailleurs.

Quand les petits ont été grands, la mère les emporte un par un, par-dessus le chantier, sur une île de l'Hydro dans la Rivière-des-Prairies.

Voilà, c'était l'histoire d'un merle, de ses cinq petits et de ses trente travailleurs de la construction.

Mais c'est aussi l'histoire de soixante tonnes de tendresse rugueuse qui se tombent sur la gueule juste au moment où t'allais pleurer.

LE PRIX DU
VIDÉO M 6422
TOSHIBA
EST TOMBER
COMME FEUILLE D'AUTOMNE
ÉPARGNEZ **75\$**

VIDÉO VHS HI-FI STEREO

- Décodage stéréo MTS
- 181 canaux
- 4 têtes vidéo
- Embayage cassette rapide
- Program. Ber./Ton
- Indicateur reste ruban
- Recherche indexée
- Mémoire canal
- Contrôle linéaire
- Enregistrement 1 touché
- Rotenti 3 vitesses

399\$ étai 474\$ OFFERT CHEZ DUMOULIN

VIDÉO VHS-HQ SEULEMENT 20 en stock

- Programmable • Télécommande

étai 299\$ en RABAIS de 50\$ **249\$**

Dumoulin Electronique

Montreal: 3750 St-Hubert 345-1777
Laval: 1555 Autoroute 440 ouest 488-7770
Longueuil: 7703 chemin de Chambly 468-1993

IBM PS/1
l'original
pour moins cher... que la copie!

TOUT À FAIT!
UN ORIGINAL IBM POUR AUSSI PEU QUE
1199\$ AVEC TOUT L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE
À SON FONCTIONNEMENT

PROMOTION
600\$ DE RABAIS
ÉTAIT: 1799\$

PUISSANT
ORDINATEUR 386 SX AVEC DISQUE
FIXE 40 MEG (80 Mo opt.) ET
ÉCRAN VGA COULEUR

COMPLET
LOGICIEL FRANÇAIS WORKS
+ DIDACTICIEL INCLUS!

- ▶ Modem 2400 bauds inclus ▶ Souris
- ▶ Ram 2 Mo (6 Mo optionnel)
- ▶ Clavier canadien-français ▶ TOUT EN FRANÇAIS
- ▶ Logiciel Works intégré ▶ Chiffrier avec graphiques
- ▶ Puissant traitement de texte + dictionnaires
- ▶ Base de données avec état
- ▶ Tous les modules intégrés
- ▶ Communication

Partenaire commercial
Distributeur agréé de produits désignés

1199\$

Dumoulin Informatique

Montreal: 3751 St-Hubert 345-1777
Laval: 1555 Autoroute 440 ouest 488-7770
Longueuil: 7703 chemin de Chambly 468-3651

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Actualisation des connaissances grammaticales

L'ABC de la rédaction: la grammaire, le vocabulaire, les anglicismes. Un atelier de formation qui fournit les techniques essentielles à une plume efficace.

Les mercredis 28 octobre, 4, 11, 18, 25 novembre, 2 et 9 décembre
13 h 30 à 16 h 30
2.1 UFC - 390 \$ (incluant TPS & TVG)

La rédaction professionnelle

La logique et le plan de rédaction, les formules usuelles, la synthèse des idées.

Les jeudis 29 octobre, 5, 12, 19, 26 novembre, 3 et 10 décembre
9 h à 12 h
2.1 UFC - 390 \$ (incluant TPS & TVG)

Renseignements : 343-6990
Un test de classement assure l'homogénéité des groupes.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Le savoir en action

Le MOUTON NOIR

QUI EST LE MOUTON NOIR

Le Québec est-il devenu le mouton noir de la Confédération? Pour comprendre la situation politique, Jacques Godbout a vécu un an dans les coulisses de la démocratie. Un film éclairant et parfois drôle où l'actualité prend une dimension historique. "Le mouton noir", en premier à Radio-Québec.

Le mouton noir, un film de Jacques Godbout, les 4 et 5 octobre à 22 h.

UNE PRODUCTION DE Office national du film du Canada National Film Board of Canada

L'autre télé. L'autre vision. Radio Québec

Le Fauteuil gagnant est de retour!

Avec plus de 55 000[†] prix à gagner incluant 750 forfaits de rêve Club Med pour deux personnes, le Fauteuil gagnant est plus excitant que jamais!

Prenez un vol entre le 12 octobre et le 6 décembre 1992 et vous aurez une chance d'être assis sur le Fauteuil gagnant^{**}. Il y aura un passager chanceux sur chaque vol assuré par Air Canada et ses transporteurs Liaison^{MD}, partant du Canada durant cette période^{*}. Mettez toutes les chances de votre côté en réservant une place avec nous!

Il y a plus de 55 000 superbes prix à gagner!

- ◆ **750 grands prix consistant en un forfait de rêve d'une semaine** pour deux adultes incluant 100 croisières à bord du Club Med 1 et 650 forfaits vacances dans un village Club Med en Floride, en France ou dans les Antilles (valeur approximative au détail de 2 600\$ à 5 260\$ CAN par couple). Ces forfaits comprennent 250\$ CAN en argent de poche par couple (repas et boissons non inclus). Les participants devront répondre correctement à une question réglementaire d'ordre mathématique afin de mériter leur prix;
- ◆ **5 000 prix consistant en deux billets d'avion** en Première classe, classe Affaires ou service Hospitalité^{MD} (valeur approximative au détail de 1 000\$ à 6 000\$ CAN par prix);
- ◆ **10 000 prix consistant en un certificat échangeable contre un billet gratuit pour la personne qui accompagne** (valeur approximative au détail de 500\$ CAN chacun);
- ◆ **25 000 prix consistant en un certificat de voyage de 100\$ CAN;**

«Il y a un
Fauteuil gagnant
sur chaque vol*.»

◆ **et 17 762 prix en milles-bonis Aéroplan^{MC}** incluant deux prix de 1 million de milles. Si vous n'êtes pas membre Aéroplan^{MC}, vous pourrez profiter d'une adhésion gratuite au programme. Selon le Guide du membre Aéroplan^{MC}, ces milles n'ont aucune valeur au détail.

170% de tous les prix consistant en des croisières Club Med, des forfaits Club Med et des billets d'avion seront attribués sur des vols d'Air Canada. Un des deux prix consistant en 1 million de milles Aéroplan^{MC} sera attribué sur un vol d'Air Canada.

De tous les certificats de voyage de 100\$ CAN et les autres prix consistant en des milles-bonis Aéroplan^{MC}, 28% seront attribués sur des vols d'Air Canada.

* Advenant le cas où le numéro d'aucun fauteuil chanceux n'est divulgué à bord d'un appareil, pour quelque raison que ce soit, à la seule discrétion du commandant de bord, y compris des considérations de sécurité ou l'annulation du vol, aucun prix ne sera attribué à l'égard de ce vol ni aucun tirage effectué subséquemment afin de remédier à cette situation.

** Sous réserve du règlement.

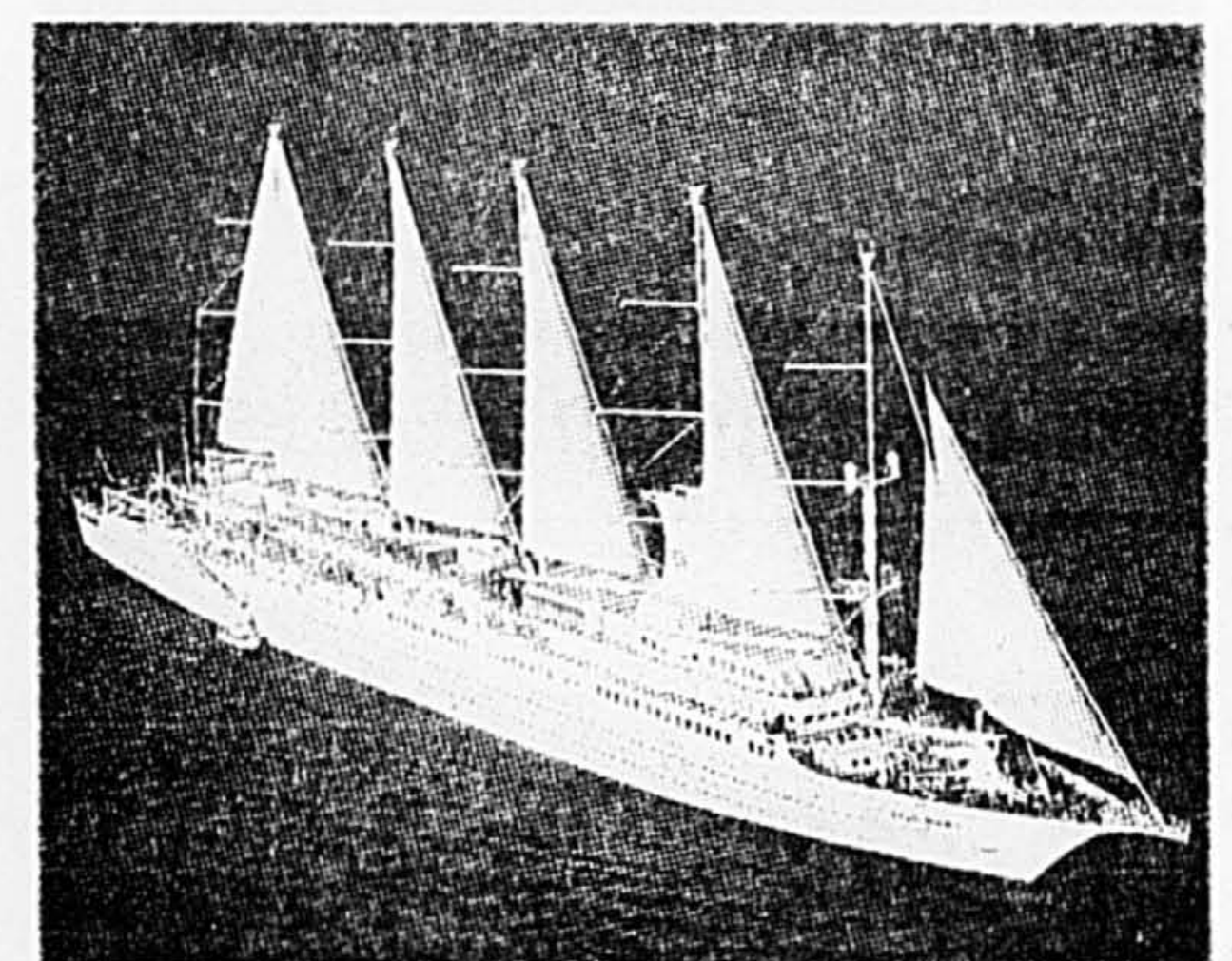
Vous pouvez vous procurer le règlement complet de cette promotion à l'adresse ci-dessous. N'oubliez pas de joindre à votre demande une enveloppe déjà affranchie et d'y indiquer l'adresse de retour.

Promotion «Fauteuil gagnant» d'Air Canada, a/s de Promotion
1981, avenue McGill College, bureau 1400
Montréal (Québec) Canada H3A 2Y1

*De toute façon,
vous partez
toujours
gagnant avec
Air Canada.*



Club Med^{MD}



Club Med 1^{MD}


Air Canada

 Air Ontario  Air Alliance  Air Nova
 VWT Air  Air BC

1 SEMAINE SEULEMENT
Sur présentation de ce coupon
nous mettrons 1 pièce ou 1
ensemble gratuitement.

**NETTOYAGE DE TAPIS
ET DE MOBILIERS**

**SUPER SPÉCIAL
DEUX PIÈCES
TAPIS MUR À MUR**

29⁹⁹\$ POUR UN
TEMPS LIMITE

**MAISON
COMPLÈTE** 5 PIÈCES
1 HALL
12 MARCHES **89⁹⁹\$**

**1 CANAPÉ et
1 CAUTEUIL** **59⁹⁹\$**

LAVAGE DE MURS, PLAFONDS ET VITRES
MEILLEURS PRIX EN VILLE!!!

**SERVICES
D'ENTRETIEN**

ROYAL 858-6373

*SALON ET SALLE À MANGER ATTENDRE COMPTEUR POUR 2 PIÈCES. CROÛTE DU SOUS-SOL
À 15¢ PAR CARRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CANAPES MOUS JONES. LES TISSUS DE
COTON INDIEN OU HAITIEN ET LES TISSUS QUI SE NETTOIENT À SEC.

Les inspecteurs en hygiène n'agissent pas sur rendez- vous avec les commerçants

RAYMOND GERVAIS

« Les inspecteurs d'hygiène en restauration ont le droit de procéder à des vérifications au moment qu'ils jugent approprié et non pas selon le bon vouloir des commerçants ».

C'est ce qu'a précisé hier le juge Denis Laliberté de la Cour municipale de Montréal, au propriétaire d'une cantine mobile, M. Rosaire Lefrançois, accusé d'entrave au travail d'un inspecteur et d'avoir offert en vente des aliments non conformes.

L'infraction s'est produite le 28 novembre 1991 au moment où deux inspecteurs du Service de l'Environnement de la Communauté urbaine de Montréal, division des aliments, se sont approchés de la camionnette de M. Lefrançois alors stationnée dans la cour du 12 900, boulevard Industriel, à Pointe-aux-Trembles.

Les deux fonctionnaires avaient remarqué dans le réchaud de la cantine mobile la présence de cinq boîtes identifiées au nom de la Villa du Poulet. Or, la réglementation stipule que tous les aliments qui se trouvent dans une cantine mobile doivent provenir d'un établissement de vente en gros exploité conformément au Règlement sur les aliments du gouvernement du Québec. Com-

me la Ville du Poulet est un restaurant au détail, les cantiniers n'ont donc pas le droit de s'y approvisionner.

Les inspecteurs ont donc voulu inspecter la cantine mobile, mais son propriétaire a répondu aux fonctionnaires qu'il n'avait pas le temps, de prendre un rendez-vous et a tout simplement fermé boutique et quitté les lieux.

En défense, le cantinier a expliqué à la Cour que ses clients réclamaient du poulet frit à la Kentucky. Le juge Laliberté lui a précisé qu'il ne devait pas succomber aux pressions de ses clients, mais se conformer à la réglementation.

Le cantinier a écopé un total de 400 \$ d'amende.

Par ailleurs, une épicerie, Les Aliments naturels optimum enr., sis au 630, rue Sherbrooke Ouest, a été condamnée à 400 \$ d'amende après avoir reconnu sa culpabilité à deux accusations. La première, de n'avoir pas protégé des aliments de la manipulation du public, et la seconde de n'avoir pas exigé que son pâtissier porte une résille.

L'infraction remonte au 8 avril dernier et la situation est maintenant corrigée.

Finalement, une biscuiterie, Monsieur Félix & M. Norton Biscuits inc., située aux Galeries d'Anjou, à Anjou, a écopé 250 \$ d'amende après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation ne n'avoir pas eu un plafond correspondant aux normes d'hygiène de la CUM.

L'infraction a été signalée le 28 novembre et une récente vérification a démontré que la situation est corrigée.

À 200 km/h



Pour votre santé!

Quand il s'agit de votre santé, notre service est hors-pair! La Résidence Les Marronniers offre également la sécurité, la détente, des prix abordables, des appartements et studios et de nombreux petits extras!

Votre loyer comprend:
L'électricité, le chauffage, la taxe d'eau, la cuisinière et le réfrigérateur



LES MARRONNIERS
RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS
1500, Montée Monette Vimont, Laval (Québec) H7M 5C9
858-1500

VÊTEMENTS POUR HOMMES

Belmonti & Geoffroy
ET AUTRE

FAILLITE 2 000 000\$
de 50% à 80% de RABAIS SUR TOUT

CHEMISES «PRÉSIDENTE» HABITS ET
DE TOILETTE RÉG.: 85\$ à 125\$ **4 100\$** POUR TOXEDOS
60% à 80%

CHANDAILS ITALIENS: RÉG. 175\$ à 200\$ RÉDUIT À 29,95\$

À VENDRE: ÉQUIPEMENTS DE MAGASIN ET BUREAU

1499, rue Fleury Est (près av. Christophe-Colomb)
MER., JEU. ET VEN.: midi à 21 h SAM.: 10h à 17h



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

L'AVANTAGE DU PERFECTIONNEMENT RECONNU

LES CERTIFICATS EN INTERVENTION

OFFERTS LE SOIR

- Des programmes de qualité pour percer dans le domaine de votre choix.
- Une formation reconnue par les employeurs et donnée par 500 spécialistes du milieu professionnel et d'une grande université.
- Un diplôme qui consolide votre avenir. Voilà l'avantage du perfectionnement reconnu!

INTERVENTION EN MILIEU MULTIETHNIQUE

Réussissez vos interventions professionnelles auprès des diverses ethnies de la région montréalaise et approfondissez vos connaissances interculturelles.
Programme multifacultaire.

TOXICOMANIES : PRÉVENTION ET INTERVENTION

Découvrez les effets biologiques et les composantes psychosociales de l'usage de l'alcool et des drogues et améliorez la qualité de vos interventions auprès des toxicomanes.

CRIMINOLOGIE

Maîtrisez les principaux outils d'intervention de ce champ de pratique. Obtenez les connaissances fondamentales pour une compréhension critique des problématiques sociales du système judiciaire et pénal dans le but d'assurer des actions efficaces.

ANIMATION DES GROUPES ET DES ORGANISATIONS

Développez vos capacités de communication, de négociation et de gestion des phénomènes de groupe. Une acquisition indispensable dans divers champs de pratique.

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat.

AUTRES PROGRAMMES OFFERTS

Publicité	Micro-informatique
Relations publiques	Toxicologie éco-industrielle
Information et journalisme	Santé mentale
Rédaction française	Gérontologie
Traduction	Gestion des services de santé
Relations industrielles	Santé communautaire
Santé et sécurité du travail	
Droit (admission : 1 ^{er} octobre)	
Créativité	Cours télévisés
Animation	Cours de langues secondes :
Études individualisées	français, anglais

**DATE LIMITE
D'ADMISSION :**
LE 1^{er} NOVEMBRE 1992

Conseillers en formation
(sur rendez-vous) 343-6867

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

J'AI PRIS LES GRANDS MOYENS

LES CERTIFICATS EN SANTÉ

OFFERTS LE SOIR

- Des programmes de qualité pour percer dans le domaine de votre choix.
- Une formation reconnue par les employeurs et donnée par 500 spécialistes du milieu professionnel et d'une grande université.
- Un diplôme qui consolide votre avenir. Voilà l'avantage du perfectionnement reconnu!

GÉRONTOLOGIE

Augmentez vos capacités professionnelles et développez de nouvelles approches pour une meilleure intervention auprès des personnes âgées.

SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Ce programme vous permet d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles, de situer votre pratique dans une approche communautaire de la santé et d'accéder à un poste dans ce domaine.
Programme multifacultaire.

SANTÉ MENTALE

Découvrez les outils spécifiques pour améliorer vos interventions professionnelles et vous intégrer aisément au sein d'une équipe multidisciplinaire.
Programme multifacultaire offert aussi à Québec.

GESTION DES SERVICES DE SANTÉ I ET II

Fortement axés sur la pratique professionnelle, ces deux programmes vous permettent de développer des habiletés de gestionnaire adaptées au réseau de la santé et d'accroître l'efficacité de vos services.
Programmes multifacultaires offerts aussi à Québec.

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat.

AUTRES PROGRAMMES OFFERTS

Relations industrielles	Toxicomanies
Santé et sécurité du travail	Multiethnique
Droit (admission : 1 ^{er} octobre)	Information et journalisme
Créativité	Publicité
Animation	Rédaction française
Criminologie	Relations publiques
Études individualisées	Traduction
Toxicologie éco-industrielle	Cours télévisés
Micro-informatique	Cours de langues secondes :
	français, anglais



**DATE LIMITE
D'ADMISSION :**
LE 1^{er} NOVEMBRE 1992

Conseillers en formation
(sur rendez-vous) 343-6867

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

Le démantèlement de Steinberg entraîne une avalanche de plaintes au Tribunal du travail

FRANÇOIS BERGER

Pendant que Steinberg cherche devant les tribunaux à étirer les délais pour rembourser ses créanciers, une avalanche de requêtes et de plaintes s'est abattue sur le bureau du commissaire du Travail du Québec.

Des groupes de travailleurs réclament les emplois qu'ils ont perdus et qui ont été transférés chez d'autres distributeurs alimentaires ou, à défaut, des compensations financières, à la suite du démantèlement du géant de l'alimentation mis en faillite.

Le Tribunal du travail est saisi d'une trentaine de requêtes — et d'autres doivent s'ajouter — déposées par des syndicats et des travailleurs qui invoquent une disposition du Code québécois du travail (l'article 45) obligeant l'acquéreur d'une entreprise à réembaucher les employés de cette entreprise.

Depuis la répartition des actifs de Steinberg entre Metro-Richelieu, Provigo et IGA, des centaines d'ex-employés de Steinberg ont été licenciés et réclament leur réembauche par les nouveaux

propriétaires qui avaient promis, au moment de la transaction en mai dernier, que la priorité d'emploi serait accordée à ces travailleurs.

Le ministère du Travail a affecté cinq commissaires au dossier Steinberg, sur les 23 que compte le bureau de Montréal, a indiqué un porte-parole du bureau du Commissaire général du travail à Québec.

Une première audition doit avoir lieu lundi matin aux locaux montréalais du Tribunal du travail, où sont attendus des représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), du syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC, affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec), du Comité des ex-employés de Steinberg et des trois distributeurs d'alimentation ayant acquis les actifs de Steinberg. Chaque groupe, sans compter un travailleur ayant déposé une plainte individuellement, sera accompagné de son ou ses avocats.

«Ca va faire une drôle d'arène lundi matin devant la montagne de requêtes», a commenté hier M. Réjean Fleury, président du

syndicat CSN de Metro-Richelieu qui, en plus d'invoquer l'article 45 pour les anciens employés de Steinberg, est en guerre contre les TUAC de la FTQ qu'il accuse de ne pas bien représenter les intérêts de leurs anciens membres chez Steinberg.

«Un seul commissaire du Travail devra être nommé au dossier, sinon on ne s'en sortira pas», a dit M. Fleury. La CSN a réclame une enquête sur l'ensemble du démantèlement de Steinberg et a entrepris de défendre un groupe d'anciens employés de Steinberg qui ont perdu leur emploi et étaient auparavant membres des TUAC (ces derniers ont le quasi-monopole de la représentation syndicale chez les distributeurs québécois d'alimentation).

Les délais pour entendre les requêtes et en disposer sont inconnus, a indiqué le porte-parole du bureau du Commissaire général du travail. Les procédures pourraient en fait s'étirer sur plusieurs années.

Les ex-employés de Steinberg (400 employés d'entrepôt ont été licenciés, en plus de quelque 600 autres au siège social de l'entreprise) réclament leur réembauche ou des compensations financières «suffisantes». Metro-Richelieu, Provigo et IGA ont créé un fonds spécial de 15 millions pour compenser les ex-employés, mais ces derniers disent ne pas avoir vu la couleur de cet argent.

La seule compensation touchée par les ex-employés d'entrepôt est celle déjà prévue par la loi des normes minimales du travail, soit huit semaines de salaire, a expliqué M. Marcel Touzin, qui préside le Comité des ex-employés de

Steinberg regroupant 300 ex-travailleurs d'entrepôt. Ces travailleurs réclament des compensations, à défaut de retrouver leurs emplois, puisées à même le fonds spécial créé par les acquéreurs.

Par ailleurs, les ex-employés de dix-huit magasins fermés par Steinberg parce qu'ils ne trouvaient pas preneur, n'ont pas droit au fonds d'indemnisation, a confirmé hier un porte-parole de Steinberg. Ces fermetures concernent 250 employés réguliers et 600 employés à temps partiel. Les employés de 101 autres magasins de la bannière Steinberg conservent leurs emplois chez les nouveaux propriétaires Metro-Richelieu (qui a acquis 48 magasins), IGA (29 magasins) et Provigo (24 magasins). Deux magasins sont devenus indépendants.

D'autre part, quelque 230 emplois vont être abolis chez le grossiste Aligro que Steinberg vient de céder au groupe Hudon & Daudelin (bannière IGA); 356 emplois y seront conservés.

Outre les ex-employés, un groupe de 150 ex-fournisseurs de Steinberg réclament le remboursement de quelque 92 millions. Selon le porte-parole du Comité d'action des fournisseurs de Steinberg, M. Jean Bernier, le gouvernement du Québec devrait s'engager à éponger la perte.

Steinberg devait présenter jeudi dernier un plan de remboursement de ses créanciers, mais a demandé à la Cour supérieure un sursis jusqu'au 24 novembre. La Cour doit se prononcer le 15 octobre. L'entreprise a aussi proposé la tenue d'une assemblée de tous les créanciers au plus tard le 21 décembre.



Skiez Montréal

Plein de nouveautés!

• Venez acheter vos billets de remonte-pente, vos vêtements, accessoires et équipements '93.

Plein de choses à essayer!

Des parcours intérieurs vous attendent, avec des experts pour vous aider:

- descente de slalom excitante
- surf des neiges
- piste de patin à roulettes alignées

Plein de choses à voir!

- L'humoriste Jean-Marc Parent est de la partie!
- Ne manquez pas le film «Scott Schmidt Story» de Warren Miller!
- Explorez les destinations ski du Québec, de l'Ouest du Canada, des U.S.A. et d'Europe!
- Profitez des conseils des as du ski!

Plein de prix à gagner!

• Forfaits de ski, équipements, et des prix instantanés tel que les livrets Ski Passe-Partout...



15 au 18 OCTOBRE
PLACE BONAVENTURE

Jeu-vendredi : midi à 22h Samedi : 10h à 22h
Dimanche : 10h à 18h Adultes 8\$,
Troisième âge et étudiants : 650\$
• 6 à 11 ans : 4\$ Taxes incluses
• Tarif familial : 20\$
(2 adultes, 2 enfants de 6 à 11 ans)

TARIF FAMILIAL
20\$*

Les Salons des Sportsmen

MétéoMédia

MÉTRO

Salons Nationaux des Sportsmen au Canada (1989) Ltée

ON VOUS OFFRE DES WEEK-ENDS À TÊTE REPOSÉE.



Obtenez 59 heures de temps d'antenne à tous les week-ends.

Avec le forfait Week-ends illimités de Bell Mobilité Cellulaire, finissez la semaine en beauté. Abonnez-vous à l'un de nos forfaits du programme Protection de prix et obtenez 59 heures de temps d'antenne chaque week-end (du vendredi 20 h au lundi 7 h) jusqu'au nouvel an*. Mieux encore : on vous fait profiter gratuitement de l'accès au Centre de messages Bell Mobilité Cellulaire™ et à la facturation détaillée pendant six mois.

Dépêchez-vous! Cette offre se termine le 31 octobre 1992.

Pour obtenir tous les détails, donnez-nous un coup de fil ou passez nous voir.

*Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. Frais d'interurbain et d'abonnés itinérants non inclus. Sous réserve d'approbation de crédit.

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
3352, boul. Des Sources
Tél. : (514) 684-6846

Centre de Téléphone
Mobile
1239, rue Bellechasse
Tél. : (514) 274-9366

Radio Communication
Cellulaire
3350, 1^{er} rue, bureau 204
Tél. : (514) 676-9919

Granby
Audiotec
590, boul. Borvin
Tél. : (514) 378-3618

Locatel Ltée
5591, rue Paré
Tél. : (514) 735-3000

Trois-Rivières
Reynolds Radio inc.
2825, Sidbec Nord
Tél. : (819) 376-6849

Laval
Cellcom Laval
1636, boul. St-Martin Ouest
Tél. : (514) 629-7777

Repentigny
Communication Idéale
309, rue Notre-Dame
Tél. : (514) 585-2847

Victoriaville
Communication Victoriaville
374, rue Notre-Dame Est
Tél. : (819) 758-5757

Montréal
Cellcom Montréal
5200, rue Paré
Tél. : (514) 739-7777

St-Hubert
Centre de Téléphone
Mobile Rive-Sud
3879, boul. Taschereau
Tél. : (514) 926-2020

Ville Lemoyne
Sliantel
1152, rue Victoria
Tél. : (514) 923-0227

Cellular One
9012, De L'Acadie
Tél. : (514) 385-0770

Bell Mobilité Cellulaire

En contact, partout et en tout temps

3 5 0 A N S

3 OCT.
AU CALENDRIER
AUJOURD'HUI

EN COLLABORATION
AVEC
La Presse

MONTRÉAL
fête

Renseignements : (514) 872-7292

arts et spectacles

Les Francofolies de Montréal

Théâtre St-Denis, Olympia, Spectrum, Grand Café de la Place, Bistrot d'Autrefois, Les Beaux-Esprits, Le Vieux St-Gabriel, Bar l'Imprévu, Bistrot à Jojo — (514) 871-1881 Jusqu'au 10 oct.

Danse sur glace 92

Aréna Bill Durnan — 13h00
(514) 872-7292 Jusqu'au 4 oct.
La danse du dragon
Université McGill, Moysse Hall — 20h
(514) 932-1104

Festival international de nouvelle danse

Divers spectacles — Plusieurs lieux
(514) 525-1500 Jusqu'au 10 oct.

animation

La fête des universités

Frontières de l'espace / Le savoir sans frontières
Conférences, films, concerts, événements sportifs et exposition.
Université McGill — (514) 399-8289 Jusqu'au 4 oct.

Bal du président de l'Ordre de Saint-Jean

Casernes des Fusiliers
Mont-Royal — 18h
(514) 842-4801

Festival culturel autochtone de Montréal

École secondaire de Westmount
(514) 937-5338 Jusqu'au 4 oct.

Hôtels particuliers de McGill

Visite auto-guidée et exposition
Université McGill — cartes-guides au Marché Bonsecours
(514) 398-4743 Jusqu'au 12 oct.

Parcours historique Pointe-aux-Trembles

Départ : Vieux-Moulin P.A.T.
(514) 645-8035 Jusqu'au 12 oct.

Patrimoine en marche

Circuits historiques dans les quartiers
Brochures disponibles au Marché Bonsecours
(514) 842-8678 Jusqu'au 12 oct.

Peuple en célébration

Bal des Censitaires
Pavillon d'Éducation Communautaire
(514) 596-4486

VII^e championnat du monde de boxe olympique

Complexe sportif Claude-Robillard
Finales
(514) 252-3047 Jusqu'au 4 oct.

Visite à pied du Vieux-Montréal

Brochures disponibles au Marché Bonsecours
(514) 872-7292 Jusqu'au 12 oct.

expositions

Tribune de la création

Salon international du design d'intérieur de Montréal
Palais des Congrès de Montréal — (514) 273-4030 Jusqu'au 4 oct.

À la Maison du Meunier, une vision d'hier, de maintenant et d'avenir

Maison du Meunier
(514) 872-5913 Jusqu'au 4 oct.

Évolution de la communauté noire anglophone de 1642 à nos jours

Centre des études noires
(514) 989-7373 Jusqu'au 12 oct.

Fortin, le peintre de Montréal

Musée Marc-Aurèle Fortin
(514) 845-6108

L'École de Montréal «Premier volet»

Maison de la culture Plateau Mont-Royal
(514) 872-2266 Jusqu'au 11 oct.

Le Japon fête Montréal

Jardin botanique — Pavillon japonais
(514) 872-7954 Jusqu'au 12 oct.

Les Cent jours d'art contemporain de Montréal 1992

Le CIAC aux Galeries du Parc
(514) 288-0911

Les enfants de Montréal

Maison de la culture N.D.G.
(514) 872-2157 Jusqu'au 12 oct.

Mes Petites Patries, la nuit

Maison de la culture Rosemont-Petite Patrie
(514) 872-1730 Jusqu'au 4 oct.

Mission Montréal

Musée David M. Stewart, Ile Sainte-Hélène
(514) 861-6701 Jusqu'au 12 oct.

Montréal, carrefour d'échange et de commerce

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal

Enfants moins de 12 ans : entrée gratuite

(514) 872-9150

Montréal, une histoire à suivre

Exposition-événement

Musée David M. Stewart, musée du Château Ramezay, musée McCord et Marché Bonsecours
(514) 872-7292

Montréal, ses gouverneurs, ses maires

Edifice Cormier
(514) 729-8366 Jusqu'au 4 oct.

Transit 92

Vieux-Port, Navire Fort Saint-Louis
(514) 849-3500 Jusqu'au 12 oct.

Montréal, ville de cinéma

Cinéma québécoise
Musée du cinéma — 12h à 22h
(514) 842-9763 Jusqu'au 4 oct.

Montréal, ville fortifiée au XVIII^e siècle

Centre Canadien d'Architecture
(514) 939-7026

Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal

201, av. des Pins O.
(514) 849-2919

Nouveaux territoires : 350 / 500 ans après

Volet Québec-Mexique
Centre Interculturel Strathearn
(514) 982-6874 Jusqu'au 10 oct.

Regards sur un paysage industriel : Le Canal de Lachine

Centre Canadien d'Architecture
(514) 939-7026

Rome, 1000 ans de civilisation

Palais de la civilisation
(514) 872-4560 Jusqu'au 12 oct.

Vers Montréal : les routes maritimes portugaises (c.1485 - c.1643)

Galerie des boutiques de Place Ville-Marie
(514) 499-1739 Jusqu'au 10 oct.

Marché Bonsecours

Le marché public de la culture

350, rue St-Paul Est

Entrez-y voir des expositions : «Ainsi va la ville», «La CEPGM à les portes ouvertes sur Montréal», «Kahswenitha», «Racines du futur», «À mille lieux»

Entrez-y vous offrir de petits plaisirs : au café-terrasse et à la boutique-souvenirs ;

Entrée gratuite tous les jours de 10h à 18h

Expositions permanentes : relâche les mardis.

Rens. (514) 872-7292

...ET BIEN D'AUTRES ENCORE! RENSEIGNEMENTS: (514) 872-7292

à ne pas manquer

La fête des universités

Vie et technologie... la science complice
Venez vous familiariser avec les technologies appliquées à la vie des plantes, des animaux et de l'homme. Démonstrations, expériences, appareillages, cultures in vitro, biotechnologies, questions d'éthique, bref une série d'activités qui saura piquer votre curiosité! À cause du Grand prix cycliste des Amériques, l'Université de Montréal ne sera accessible que par métro.
Université de Montréal, Immeuble principal — (514) 343-6786 Jusqu'au 4 oct.

Activité gratuite

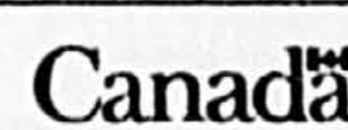
Pour de plus amples renseignements, consultez le calendrier officiel. Sujet à changements sans préavis.

Activité vadette

LES GRANDS PARTENAIRES



EN COLLABORATION AVEC



Rue de l'INSPECTEUR

Inspecteur de la Ville dont il sera maire

Diane ARCHAMBAULT-MALOUIN
collaboration spéciale



Il est assez étonnant de constater que parmi les quelque 2500 voies de Montréal, aucune ne rappelle la mémoire de Jacques Viger. Bien qu'une rue et un square empruntent effectivement le patronyme de Viger, ces deux dénominations honorent plutôt la mémoire de Denis Viger comme le souhaite Périne-Charles Cherrier, la veuve de ce dernier, lorsqu'elle cède les terrains pour l'ouverture du parc en 1818.

En 1813, c'est Marguerite Confroy, veuve de Louis Chaboillez, qui avait demandé à Jacques Viger de lui offrir un terrain hérité de son époux. Il découpe alors le square Chaboillez et quelques rues, dont la «rue de l'Inspecteur» qui traverse la rue Notre-Dame, un peu à l'est du square, nommé d'après l'époux décédé. Il saisit ainsi l'occasion d'inscrire dans la toponymie la seule fonction officielle qui existe alors à Montréal: celle d'inspecteur des chemins et des ponts, qu'il occupe lui-même. Le terme peut surprendre, mais il faut se rappeler qu'à cette époque plusieurs cours d'eau sillonnaient le territoire de la ville, et que conséquemment, plusieurs ponts les enjambent. Les juges de paix qui administrent alors la Ville créent donc en 1800 un poste d'inspecteur des chemins et des ponts. Cette charge avait d'abord été confiée à Louis Charland avant d'être attribuée à Jacques Viger.



LE MONTRÉAL TOPONYMIQUE

Comme inspecteur, Jacques Viger nous a laissé un «Tableau gé-

neral des rues et ruelles», daté de 1817, où il dénombre et situe les voies publiques de la ville. Il a laissé plusieurs autres écrits et rapports qui font le point sur l'état des routes et des rues ainsi que sur les méthodes de pavage. Jacques Viger occupe ce poste d'inspecteur jusqu'en 1840; c'est dire qu'il le remplit encore durant son mandat comme maire de 1835 à 1836, durant la première incorporation de Montréal.

La toponymie montrealaise conserve à défaut de son nom, le souvenir des deux fonctions administratives qu'il a occupées: la rue Mayor, dénommée en hommage à la première élection d'un maire à Montréal et la rue de l'Inspecteur commémorent toutes deux la mémoire de Jacques Viger.

Historienne de l'art et de l'architecture, detentriche d'une maîtrise en études des arts de l'UCAM, Diane Archambault-Malouin vient de compléter une recherche sur la toponymie montrealaise.

Sources: Archives de la Ville de Montréal et dossier section toponymie; *Dictionnaire Biographique du Canada*, volume VIII, Québec, Presses de l'Université Laval; E.-Z. Massicotte, «Le carré Chaboillez à Montréal», *Bulletin de Recherches historiques*, vol. 47, mai 1941

Souvenirs des années 1920

À la lecture de différents articles de *Montreal en fête*, ma mémoire se permet de me rappeler quelques vieux souvenirs de la vie à Montréal dans les années 1920 et 1930.

Je veux d'abord vous dire que mon père, Leopold Campeau, fut un employé de *La Presse* pendant plus de 40 ans. Il travaillait aux presses, dans l'ancien édifice, en haut de la côte, boulevard Saint-Laurent, et les employés entraînaient par la ruelle des Fortifications, j'allais le voir très souvent et il fut un jour nommé «premier pressier», à l'époque où *La Presse* installa la plus grosse rotative de l'époque, de marque «GOSS», installée justement à la première porte de l'entrée dans la ruelle des Fortifications. Il était adjoint à M. Baigne, contremaître, avec comme autre adjoint un certain M. Verdon.

Je me rappelle des élections à la mairie pendant les années 1920. *La Presse* donnait les résultats sur un écran géant qui était suspendu sur la façade d'un édifice (je crois que c'était celui du «Crédit Foncier»), face au journal, boulevard Saint-Laurent. Je me rappelle très bien qu'en attendant les résultats, on nous présentait quelques «cartoons» comiques du temps, avec Charlie Chaplin, Mack Sennet, etc., etc...

Je me rappelle aussi du temps où la police de Montréal recevait beaucoup d'autres corps policiers de villes plus éloignées, comme Québec, Ottawa, Toronto, etc. pour des compétitions sportives: courses de tous genres, souque à la corde, sauts, lancers du poids, leviers du poids, etc... Il y avait à Montréal un certain Étienne Desmarceau, qui fut l'un des champions de la police de Montréal. Il existait toujours une compétition féroce, surtout avec Toronto (comme aujourd'hui encore!) et il avait un jeune constable torontois dénommé Young je crois, qui était une vraie gazelle durant ces différentes courses de compétition auxquelles il prenait part. Ces jeux avaient lieu sur le terrain du M.A.A.A., sis rue Ste-Catherine Ouest, dans Westmount, je crois...

Durant ces années, aussi, le cirque Barnum & Baily venait à Montréal, sur des terrains situés à l'angle des rues Masson et Iherville. Quelle fête c'était d'aller les voir arriver à la gare Moreau, et de regarder la défilé depuis la gare jusqu'à l'emplacement du

cirque où l'on montait les grandes tentes.

Je me rappelle aussi d'une certaine fin de semaine où le fameux Babe Ruth vint à Montréal, au parc de Guibourg, pour faire une démonstration de son talent de grand frappeur. Ce jour-là, il frappa des balles depuis le parc jusqu'aux abords du fleuve, où il y avait de nombreuses chaloupes d'où les gens tentaient d'attraper ces balles ou de les cueillir à l'eau. Tout ça près du parc Dominion où mon père nous emmenait glisser dans la grande chute d'eau d'alors, et nous amuser dans le carroussel.

Je me rappelle aussi des premiers radios à crystal que l'un de mes oncles fabriquait dans une boîte de cigares «Peg Top». On essayait de capter de la musique, qu'on écoutait avec des écouteurs, comme les jeunes d'aujourd'hui avec leurs baladeurs.

Je me rappelle encore avec nostalgie des années 1925-26-27, où l'on entendait à la radio les exploits des fameux Howie Morenz, Aurèle Joliat, Moc Mantha, Leduc, Lépine, Larochelle, Georges Hainsworth et autres, qu'on pouvait aller voir au Forum, dans la section des millionnaires, à 50 cents la partie. On pouvait se procurer aussi des billets en échange de coupons de *La Presse* et du sirop Beehive.

Je conserve aussi de précieux souvenirs des jours où mon père nous emmenait au parc Shamrock, où est situé aujourd'hui le marché Jean-Talon... Derrière une haute clôture brun-rouge, beaucoup d'équipes de joueurs de couleur venaient des fois disputer des matchs d'exhibition. Je garde surtout de bons souvenirs des fameux «Chappies Johnson» qui ont été de vrais champions.

L'hiver, nous allions glisser à la montagne ainsi que sur un vaste terrain entre les rues de Gaspé et Henri-Julien, et entre la rue Bellechasse et l'édifice de la Brasserie Frontenac d'alors. C'était un dépôt où la ville venait déverser la neige des rues et des trottoirs, neige qui, à la longue, s'amoncelait aussi haut qu'un deuxième étage, sinon plus.

Je me souviens aussi de la mise en service, rue Beaubien, des premiers autobus à «trolley» (perche), je crois en 1929-30. Ces autobus sortaient du terminus près des rues Bellechasse et Drolet, tout à côté des grands stationnements des tramways de la M.T.C., où mon grand père paternel occupait un poste de surveillant pour ce vaste parc de stationnement, qui faisait face à la compagnie Catelli.

Que c'est bien loin tout ça!
Roger CAMPEAU,
Montréal.

MONTRÉAL



Le fasciste Italo Balbo accueilli en héros à Montréal en 1933

ÉRIC CLÉMENT
collaboration spéciale

Si, dans l'Histoire mondiale, 1935 représente l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir en Allemagne, à Montréal, cette année fut celle du passage de 24 hydravions de l'armée italienne, commandés par le général Italo Balbo, un des responsables de l'avènement du fascisme à Rome.

Le général Italo Balbo, ministre de l'Air du gouvernement Mussolini, avait décidé de commémorer avec brio le dixième anniversaire de l'arrivée des fascistes au pouvoir. Aussi, après la liaison Rome-Rio de Janeiro en 1931, il décide d'entreprendre une autre expédition aérienne entre Orbetello, en Toscane, et Chicago, via Amsterdam, l'Irlande, l'Islande et Montréal, durant l'été 33. La destination de Chicago n'était pas choisie au hasard puisque que les aviateurs italiens se rendirent à l'Exposition mondiale, tenue cette année-là dans la capitale de l'Illinois.

La Presse relate le périple de la «grande armada italienne», comme l'appelait le «Duce», dès le 30 juin et en donnera des nouvelles jusqu'à son arrivée à Montréal, le 14 juillet.

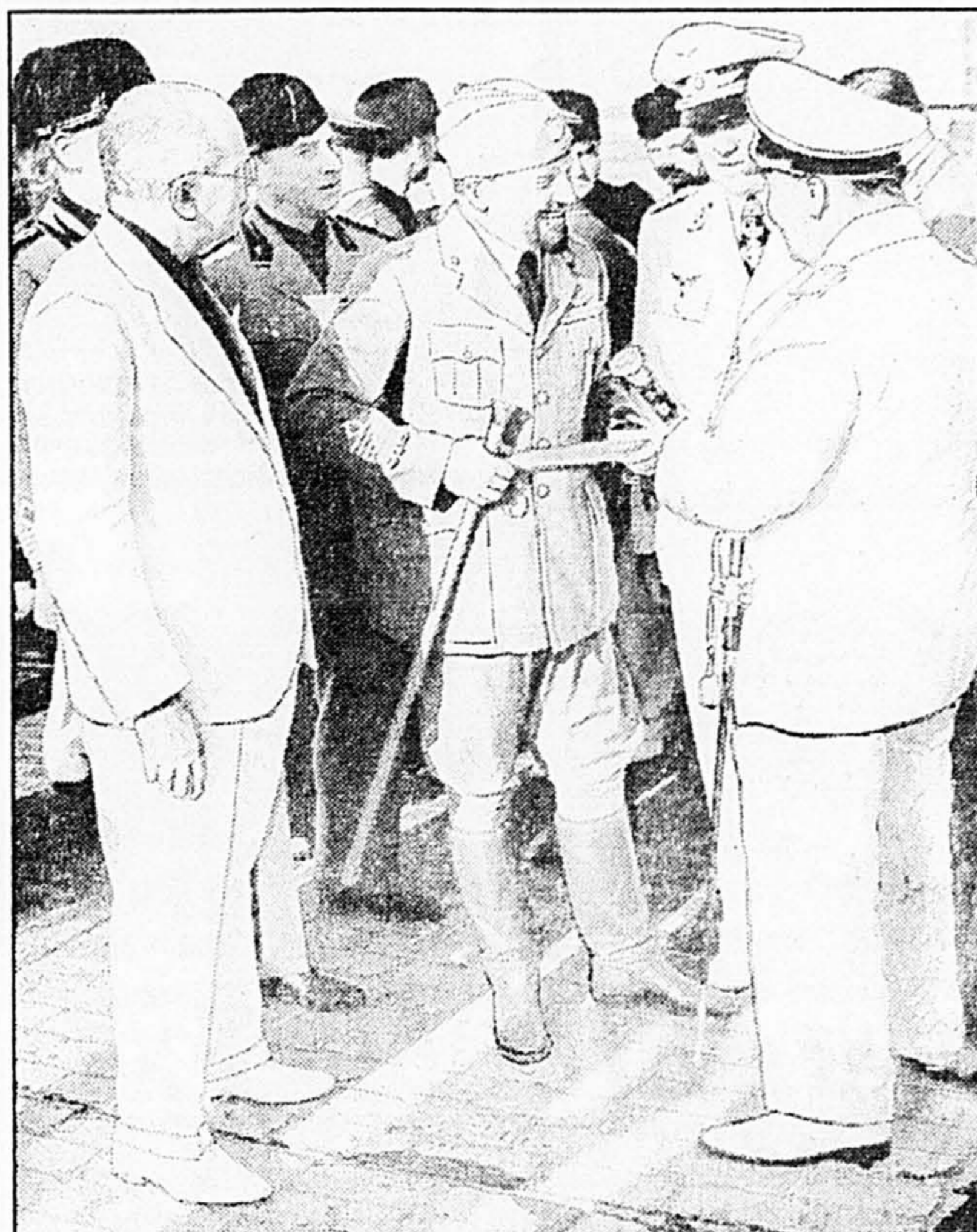
Le voyage commence mal: un des 25 hydravions partis d'Italie rate son amerrissage à Amsterdam, entraînant un sergent dans la mort. Comme il ne reste plus que 24 avions, huit escadrilles de trois avions, volant à 500 m de distance les unes des autres, sont formées.

Les hydravions sont des monoplans bimoteurs, de 26 m d'envergure d'ailes et d'une longueur de 16 m. Pesant à vide 5600 kg, ils peuvent atteindre 280 km/h, mais leur vitesse de croisière est de 255 km/h.

Pendant que l'on suit la progression des avions tous les jours dans *La Presse*, on s'affaire à Longueuil pour que tout soit prêt à leur arrivée, qui doit avoir lieu sur le fleuve Saint-Laurent, près de l'aéroport de la Fairchild Aircraft. Des mesures de sécurité exceptionnelles sont prises: des phares géants sont installés afin de pouvoir surveiller les avions la nuit et on rassemble 16 400 gallons d'essence et 580 gallons d'huile pour leur réapprovisionnement.

L'euphorie à Montréal

À Montréal, c'est l'euphorie. Un magasin de vêtements de la rue Sainte-Catherine crée un chapeau et une robe «à la mode Balbo», soit aux couleurs de l'Italie et on vante les cigarettes X, «celles que fument les as» de l'armée italienne. Les magasins de jouets pour enfants vendent



Le général Italo Balbo (au centre), en compagnie du feld maréchal Herman Goering et de Bernardo Attolico, ambassadeur d'Italie en Allemagne.

PHOTO THEQUE La Presse



PHOTOS JEAN COUPLI, La Presse

M. Bruno Thurber, de Mont-Saint-Hilaire, possède une médaille que son grand-père, Alex Thurber, ex-maire de Longueuil et ancien député de Chambly-Rouville, a reçue des mains d'Italo Balbo le 14 juillet 1933. Sur l'avers, on peut voir un facies androgyne, fier, volontaire et sévère, et aux cheveux en faisceaux, incarnant le fascisme naissant, le tout surmonté des mots (en italien) «La traversée aérienne de la décennie». Le revers illustre la traversée, symbolisée par des hydravions gravés entre le Colisée romain, un ours et des gratte-ciels américains. On peut y lire (en latin) «Sauver l'Italie par les airs», au-dessus des noms de Mussolini et Balbo.

aussi des répliques miniatures des hydravions italiens.

Le jeudi 13 juillet, après une étape à Cartwright, au Labrador, l'escadre arrive à Shédiac, au Nouveau-Brunswick, reçue par le premier ministre provincial. Le général Balbo y déclare que le but de l'expédition est de «démon-

trer à l'univers les possibilités incalculables de l'aviation moderne». *La Presse* écrit ce jour-là que «l'envolée italienne excite un intérêt universel».

Le lendemain, vendredi 14, la photographie d'Italo Balbo, âgé de 37 ans, est à la «Une», alors qu'une foule nombreuse attend

les aviateurs sur les quais de Longueuil. À 13h20, les Montréalais aperçoivent les premiers avions qui passent au-dessus des édifices de la Sun Life, de la Banque Royale et de Bell Téléphone avant d'effectuer leur amerrissage par groupe de trois.

Des milliers de personnes, «pratiquement toute la communauté italienne de Montréal», accueillent Italo Balbo et ses hommes ovationnant chaque arrivée de trois avions. Le maire de Longueuil, Alex Thurber, et le ministre de la Marine du Canada, Alfred Duranleau, sont présents, mais pas le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, qui envoie un message de bienvenue.

Maurice Bédard, aujourd'hui âgé de 78 ans, a accueilli l'armada italienne ce jour-là. «Je me souviens qu'il faisait un temps superbe, dit-il. Les pilotes avaient été très applaudis. À cette époque, les Montréalais admiraient beaucoup Mussolini. Le contexte était différent: nous étions encore sous l'autorité de l'église.»

Jean-Louis Charbonneau, âgé de 71 ans, faisait, quant à lui, partie du «peloton de réception» cette après-midi-là: «J'étais au collège de Longueuil et j'étais membre des «Chemises bleues», explique-t-il. J'avais un pantalon golf bouffant, rentré dans mes bas. Nous avions marché au pas cadencé, puis nous nous étions mis au garde-à-vous.» *La Presse* rapporte en effet que «la musique fasciste jouait sans interruption des marches italiennes et des airs populaires». Italo Balbo, qui devait faire un discours, est cependant rapidement évacué des lieux, ce qui étonne les représentants des médias.

Jean Pelletier, qui avait 14 ans à l'époque, se rappelle que le général avait été à l'hôtel de ville signer le livre d'or: «Je crois que la communauté italienne lui avait décerné une médaille, se souvient-il. Moi, j'avais acheté quelques avions miniatures à construire chez soi.»

Le soir, quelque 500 privilégiés furent invités au banquet de l'hôtel Mont-Royal, où Italo Balbo est reçu au son de la *Marcia Reale*, hymne royal italien. Puis, les officiers aviateurs font le salut fasciste, le bras tendu, alors qu'un orchestre joue «Gioninezza», le chant fasciste. Après ce repas, le général accueillera les journalistes... en présence de son barbier et de sa manucure!

M. Charbonneau, qui fut urbaniste à Ottawa avant de prendre sa retraite en 79, se souvient qu'en 33, on estimait que la visite du général Balbo était un événement historique: «Cela peut paraître curieux aujourd'hui, mais enfin, c'est ainsi, lâche-t-il. Dans ces années-là, on voulait faire des bouleversements et on pensait défendre la liberté au moyen du fascisme. Tous les ans, on suivait des exercices militaires. On défait même pour la Saint-Jean-Baptiste en habit militaire. Mais après, je me suis rangé, puisque j'ai fait la guerre avec le Canada, contre l'Italie fasciste!»

Il est vrai qu'en 33, le fascisme avait déjà tourné beaucoup de têtes au Québec, et ailleurs au Canada. *La Presse* du 29 juin rapporte que les 35 000 membres des Associations fédérées des amicales des couvents catholiques (AFACC), réunis en congrès à Sillery, près de Québec, ont adopté une résolution qui dit, entre autres, «qu'un juif est un anti-chrétien et un anti-national». Alors que l'on parlait de plus en plus souvent de l'expulsion de quelque 700 000 juifs allemands, l'AFACC ne voulait pas entendre parler d'une émigration de ces expulsés vers le Canada, notamment.

Le destin d'Italo Balbo tourne à la tragédie quelques années plus tard. Inquiet de la popularité grandissante du général devenu maréchal, Benito Mussolini le nomma gouverneur de la Libye en 1939. Un an après, son avion est abattu au-dessus de Tobrouk, en Afrique du Nord, officiellement à la suite d'une méprise de la Défense anti-aérienne (DCA) italienne...



Les avions du général Italo Balbo, qui attendaient à la base d'Orbetello que le mauvais temps disparaisse afin de décoller en route pour Montréal et Chicago.

PHOTO THEQUE La Presse

GRANDE VENTE DE VÉLOS

250 vélos de la Conférence Vélo Mondiale

Samedi 3 octobre et
Dimanche 4 octobre 1992
de 10h00 à 16h00

Dans le Vieux-Port de Montréal,
à côté du cinéma Imax,
hangar 8, 2e étage

TOUS LES VÉLOS AU PRIX IMBATTABLE DE

125\$

TAXES EN SUS
(valeur de 300\$)

250 vélos de ville Leader
6 vitesses tout équipés :
réflecteurs, porte-bagage
garde-boue, béquille

Payer et emporter
Argent comptant, cartes de crédit (VISA et Master Card)
et cartes de guichet automatique acceptées
Réduction de 20 % lors de l'achat de 10 vélos et plus

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS La Presse

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:
83207518
Sinon, composez, à Montréal, le **251-8688** ou, sans frais, le **1 800 563-8688.**



Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. Tous droits réservés.

Chambly verra désormais une fraise porter son nom

PIERRE GINGRAS

Le lac Saint-Jean a ses bleuets, Rougemont ses pommes, Saint-Ubalde, ses patates. La région de Chambly, elle, aura sa fraise.

Le hasard, la nature, ainsi qu'un bon coup de pouce des chercheurs de l'université McGill et de la station de recherche d'Agriculture Canada à Chambly ont bien fait les choses. Après deux ans de travaux, on vient de créer un nouveau cultivar de fraiser plus résistant aux maladies et

au froid. La plante donne aussi beaucoup plus de fruits que les plants couramment utilisés aujourd'hui en Amérique du Nord.

De plus, la petite merveille produit une fraise plus dodue, plus lourde, un atout supplémentaire pour sa mise en marché, dit-on.

On ne pourra goûter la fraise avant le printemps 1994, mais les nouveaux cultivars seront disponibles au printemps prochain chez un pépiniériste de Lavaltrie qui en détient les droits exclusifs.

Et Chambly dans tout ça? En vertu d'un protocole particulier à la station de recherche de Saint-Jean, les découvertes génétiques dans le monde végétal doivent porter un nom inclus dans une liste déterminée à l'avance. Par exemple, la prochaine trouvaille dans le domaine portera vraisemblablement celui d'Oka. Cette fois, la nouvelle fraise porte le nom de Chambly.

Pour le commissaire agro-économique du Conseil économique Chambly-Richelieu-Carignan, Jean-Marc Despôts, la «Chambly» sera en quelque sorte l'ambassadrice de la région ailleurs en Amérique du Nord, un peu comme le bleuets pour la région du lac Saint-Jean. Selon M. Despôts, la «Chambly» pourrait éventuellement remplacer 20 p. cent de la production dans le nord-est du continent. On ignore toutefois combien de producteurs de la région de Chambly seront intéressés par le nouveau cultivar.

JAMAIS VU AVANT JAMAIS VU AVANT JAMAIS VU AVANT

ENTREPÔT DE LA CHAUSSURE ITALIENNE

NOUVELLE ADRESSE: 5900, boul. MÉTROPOLITAIN EST (CÔTÉ SUD)
entre Lacordaire et Langellier (angle Valdombre)

★ RÉ-OUVERTURE LE 1er OCTOBRE 1992 ★

PLUS GRANDIOSE QU'AVANT!!!

POUR LA PREMIÈRE FOIS AU CANADA, EN COLLABORATION AVEC PLUSIEURS FABRICANTS D'ITALIE DES MILLIERS ET MILLIERS DE CHAUSSURES, BOÎTES, SACS À MAIN POUR FEMMES ET HOMMES IMPORTÉ DIRECTEMENT POUR CET ÉVÈNEMENT, L'ENTREPÔT DE LA CHAUSSURE ITALIENNE VOUS OFFRE, COMME DANS LE PASSÉ DES CHAUSSURES DE GRANDE QUALITÉ, À DES PRIX DÉFIANT TOUTE LA CONCURRENCE PAS DE BALANCE DE STOCK DES SAISONS PASSÉES... SEULEMENT DES NOUVELLES COLLECTIONS DE CET AUTOMNE

UNE SEMAINE SEULEMENT DE 9 H À 21 H Stationnement gratuit

Premiers arrivés Premiers servis

P000076-A-08

CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES FAITS SUR MESURE... PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!



NOUS SOMMES LES SPÉCIALISTES DE STORES HORIZONTALS

ACHETEZ VOS STORES DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER!

VENEZ SURVEILLER NOS MODÈLES POUR 1993! Stores verticaux et vénitiens, stores plissés et stores de fenêtre, draperies, duvets, douillettes, draps, serviettes, nappes, accessoires de cuisine et de salle de bains. TOUJOURS AUX PLUS BAS PRIX AU QUÉBEC!

NOUS SOMMES LES "PROS" DE STORES VERTICAUX

COMPAREZ NOS PRIX... PERSONNE NE BAT AU BON MARCHÉ!

MINI-STORES HORIZONTALS PVC 1"		MINI-STORES HORIZONTALS ALUMINIUM 1"	
18 x 45	2.25	16 x 45	6.49
20 x 45	2.75	18 x 45	7.99
22 x 45	3.25	20 x 45	9.49
24 x 45	3.75	22 x 45	10.99
26 x 45	4.25	24 x 45	12.49
28 x 45	4.75	26 x 45	13.99
30 x 45	5.25	28 x 45	15.49
32 x 45	5.75	30 x 45	16.99
34 x 45	6.25	32 x 45	18.49
36 x 45	6.75	34 x 45	19.99
38 x 45	7.25	36 x 45	21.49
40 x 45	7.75	38 x 45	22.99
42 x 45	8.25	40 x 45	24.49
44 x 45	8.75	42 x 45	25.99
46 x 45	9.25	44 x 45	27.49
48 x 45	9.75	46 x 45	28.99
50 x 45	10.25	48 x 45	30.49
52 x 45	10.75	50 x 45	31.99
54 x 45	11.25	52 x 45	33.49
56 x 45	11.75	54 x 45	34.99
58 x 45	12.25	56 x 45	36.49
60 x 45	12.75	58 x 45	37.99
62 x 45	13.25	60 x 45	39.49
64 x 45	13.75		
66 x 45	14.25		
68 x 45	14.75		
70 x 45	15.25		
72 x 45	15.75		
74 x 45	16.25		
76 x 45	16.75		
78 x 45	17.25		
80 x 45	17.75		
82 x 45	18.25		
84 x 45	18.75		
86 x 45	19.25		
88 x 45	19.75		
90 x 45	20.25		
92 x 45	20.75		
94 x 45	21.25		
96 x 45	21.75		
98 x 45	22.25		
100 x 45	22.75		
102 x 45	23.25		
104 x 45	23.75		
106 x 45	24.25		
108 x 45	24.75		
110 x 45	25.25		
112 x 45	25.75		
114 x 45	26.25		
116 x 45	26.75		
118 x 45	27.25		
120 x 45	27.75		
122 x 45	28.25		
124 x 45	28.75		
126 x 45	29.25		
128 x 45	29.75		
130 x 45	30.25		
132 x 45	30.75		
134 x 45	31.25		
136 x 45	31.75		
138 x 45	32.25		
140 x 45	32.75		
142 x 45	33.25		
144 x 45	33.75		
146 x 45	34.25		
148 x 45	34.75		
150 x 45	35.25		
152 x 45	35.75		
154 x 45	36.25		
156 x 45	36.75		
158 x 45	37.25		
160 x 45	37.75		
162 x 45	38.25		
164 x 45	38.75		
166 x 45	39.25		
168 x 45	39.75		
170 x 45	40.25		
172 x 45	40.75		
174 x 45	41.25		
176 x 45	41.75		
178 x 45	42.25		
180 x 45	42.75		
182 x 45	43.25		
184 x 45	43.75		
186 x 45	44.25		
188 x 45	44.75		
190 x 45	45.25		
192 x 45	45.75		
194 x 45	46.25		
196 x 45	46.75		
198 x 45	47.25		
200 x 45	47.75		

COMPAREZ NOS PRIX... PERSONNE NE BAT AU BON MARCHÉ!

PVC COURBÉ 30 mil TRÈS ÉPAIS		LARGEUR DES STORES VERTICAUX	
16-48	19.99	16-24	25-36
49-60	22.99	37-48	49-60
61-72	22.99	61-72	73-84
73-84	30.99		
85-95	37.99		

VERTICAUX MICRO-ALUMINIUM 2"

HAUTEUR	16-24	25-36	37-48	49-60	61-72	73-84
16-48	29.99	40.99	43.99	49.99	54.99	61.99
49-60	38.99	43.99	49.99	54.99	61.99	69.99
61-72	43.99	49.99	54.99	61.99	69.99	76.99
73-84	49.99	54.99	61.99	69.99	76.99	87.99
85-95	54.99	61.99	69.99	76.99	87.99	96.99

STORES VÉNITIENS FAITS SUR MESURE AU PRIX DE STORES EN STOCK!

MINI-STORES HORIZONTALS 1"		MICRO-STORES HORIZONTALS 1/2"	
16-24	23.99	16-24	27.99
25-36	26.99	25-36	29.99
37-48	28.99	37-48	33.99
49-60	32.99	49-60	36.99
61-72	35.99	61-72	42.99

EN PROMOTION: NOTRE RAYON DE DUJET

100% HOLLOFIL - 1re qualité duvet blanc d'oiseaux aquatiques épais. Style «toilette» avec tissu de coton 100% percale. 223 FILS P.C. Double matelasse avec le cordon contour. Couleur blanche.

DUJETS PIQUES - 1re qualité duvet blanc d'oiseaux aquatiques épais. Style «toilette» avec tissu de coton 100% percale. 223 FILS P.C. Double matelasse avec le cordon contour. Couleur blanche.

OREILLERS DE DUJET BLANC - 1re qualité. Style «Marurat Cloud», gonflés de duvet, tissage très résistant en percale.

LES DRAPS CHAUDS SONT ARRIVÉS! - ENSEMBLES DE DRAPS EN FLEUILLÉTÉ. Nouveaux draps chauds et confortables pour l'hiver. Choix de 8 couleurs! Drap double et drap contour.

ACHAT SPÉCIAL!

MINI-STORES HORIZONTALS ALUMINIUM 1" - 1re qualité! Couleur:ivoire

18 x 45	5.99	18 x 64	9.99
24 x 45	10.99	21 x 64	16.99
27 x 45	12.99	31 x 64	22.99
31 x 45	16.99	35 x 64	27.99
36 x 45	20.99	40 x 64	34.99
40 x 45	24.99	44 x 64	38.99
44 x 45	28.99	48 x 64	42.99
48 x 45	34.99	60 x 64	45.99
60 x 45	40.99		

NOUS AVONS LA PLUS VASTE SÉLECTION DE DRAPERIES, DE RIDEAUX, PRÊTS À POSER ET FAITS SUR-MESURES!

ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE ASSORTIS - Rég.: 39.99-124.99

ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE ASSORTIS - Rég.: 18.99-32.99-42.99-54.99

ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE ASSORTIS - Rég.: 19.99-29.99-39.99

ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE ASSORTIS - Rég.: 19.99-29.99-39.99

Au Bon Marché

LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMTE EN DÉCORATION AU CANADA!

3500 boul. St-Joseph est

259-3500

OU COMMANDEZ PAR FAX: 259-3141

60-JOURS GARANTIE DU MEILLEUR PRIX

PROGRAMME-BONI FAMILIAL

CHÈQUES PERSONNELS ACCEPTÉS

STATIONNEMENT GRATUIT

UN REPAS CHAUD GRATUIT

HEURES D'AFFAIRES: Lun.-Mer. 9h15-6h, Jeu.-Ven. 9h15-21h, Samedi 9h-17h

Entrée: boul. St-Michel et Pie-IX

Boisbriand déboutée: l'enquête aura lieu

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Cour d'appel vient de débouter l'administration municipale de Boisbriand qui demandait l'annulation de l'enquête publique de la Commission municipale du Québec.

Le vice-président de la Commission, M. Jean-Paul Boucher, a mentionné, hier, qu'il était encore trop tôt pour déterminer quand débouteront les séances publiques. Dans un premier temps, la requête de l'administration du maire Michel Gagné avait été présentée en Cour supérieure.

L'enquête publique avait été ordonnée sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan.

Le mandat des commissaires est de faire la lumière sur toutes les décisions du conseil municipal concernant les travaux de prolongement de la rue Gilles et le développement domiciliaire situé en bordure du prolongement de cette rue, et sur les décisions des élus locaux relatives à la vente du lot P-125 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thérèse-de-Blainville, ainsi que sur tous les aspects de l'administration directement ou indirectement reliés à ces questions.

SOS Boisbriand qui est à l'origine de cette enquête veut que le maire Gagné et ses collègues du conseil municipal soient démis de leurs fonctions.

Ce regroupement de citoyens demande que l'enquête publique se tienne à Boisbriand afin de faciliter la présence de résidents qui aimeraient assister aux débats et même venir témoigner.

Le 18 septembre 1991, quand la Commission avait obtenu le mandat de faire une enquête, le maire Gagné s'était montré heureux de cette décision car «afin la lumière sera faite dans cette affaire», avait-il précisé.

Recherches interrompues

Presse Canadienne

La police municipale de Valleyfield a interrompu les recherches menées quotidiennement depuis dimanche dernier pour retrouver deux jeunes hommes portés disparus dans le secteur de Saint-Timothee.

Patrick Rodrigue et Stéphane Benoit, tous deux âgés de 17 ans, ont été vus pour la dernière fois en fin d'après-midi dimanche alors qu'ils s'apprêtaient à partir en excursion de chasse sur le fleuve.

Les recherches auxquelles ont collaboré la Sûreté du Québec et la Garde côtière n'ont pas porté fruit. Aucun indice matériel, canot, vêtement, appellants, n'a été retrouvé, sauf l'automobile utilisée par les deux jeunes pour se rendre en bordure du fleuve.

Les policiers ont fait appel au public pour obtenir le plus de renseignements possibles sur ces disparitions et réévalueront lundi l'opportunité de reprendre les recherches sur le terrain.

UNE
PLACE
POUR
CHAQUE
AFFAIRE...



CHAQUE
AFFAIRE
À
SA
PLACE.

Quand il s'agit de vendre ou d'acheter, les annonces classées de La Presse vous offrent tout un endroit où brasser de belles affaires... Grandes ou petites. Avec plus de 894 000 lecteurs chaque semaine, dont le plus grand bassin d'acheteurs potentiels possédant le revenu personnel et le revenu familial les plus élevés parmi les lecteurs de quotidiens à Montréal, vous admettrez que La Presse vous propose une importante vitrine de clients de qualité.

Alors, si vous avez des affaires à brasser, réservez vite votre place.

285-7111

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

IL Y A 15 PARTIS POLITIQUES EN RÉGLE...

Le Directeur général des élections du Québec a pour fonction de veiller à l'application de la Loi électorale. Il fait connaître par la présente la liste des partis politiques autorisés en date du 29 septembre 1992.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL
■ MOUVEMENT SOCIALISTE	Germain Gauvin	Christiane Sibillotte
■ NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	Jean-François Sirois	John Penrer
■ PARTI CITRON/ LEMON PARTY	Denis Patenaude	Chantal Loriston
■ PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	Ginette Gauthier	Jacques Hardy
■ PARTI CRÉDIT SOCIAL UNI (QUÉBEC)/ UNITED SOCIAL CREDIT	Jean-Paul Poulin	Lise Poulin
■ PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC	Gérard Lachance	Gilles Bourque
■ PARTI ÉGALITÉ/ EQUALITY PARTY	Robert M. Libman	Tony Kondaks
■ PARTI L'ÉTOILE D'OR SOCIAL DÉMOCRATIQUE	Normand Perron	Yvan Linteau
■ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/ QUÉBEC LIBERAL PARTY	Robert Bourassa	Nathalie Bernier
■ PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Christiane Robidoux	Serge Lafortune
■ PARTI POPULAIRE DU QUÉBEC/ POPULAR PARTY OF QUÉBEC	Léonce Boulanger	vacant
■ PARTI POUR LA RÉPUBLIQUE DU CANADA (QUÉBEC)/ PARTY FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA (QUÉBEC)	Gilles Gervais	Claude Brosseau
■ PARTI QUÉBÉCOIS	Jacques Parizeau	Rita Dionne-Marsolais
■ PARTI VERT DU QUÉBEC	Jean Ouimet	Pierre Quesnel
■ RENAISSANCE	Raymond Martin	Martin Lamontagne

ET IL Y A DES RÈGLES À SUIVRE:

Voici les principales règles applicables aux contributions.

Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à même ses propres biens, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer aux caisses des partis ou des candidats.

Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une association de comté ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

Le représentant officiel ou la personne qu'il désigne à cette fin sont les seules personnes qui peuvent recueillir vos contributions. Elles ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 50% de vos premiers 280 \$ de contribution.

Au cours d'une même année, vous ne pouvez verser plus de 3 000 \$ à chacun des partis ou candidats indépendants.

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 200 \$ ou moins. Vous devez faire un chèque pour une somme de plus de 200 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec :

Le Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

ou composer pour la région de Québec: 528-0422
à l'extérieur de Québec (sans frais): 1-800-461-0422



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

Climat orageux à la résidence «Chez-nous des artistes» dans l'est de Montréal

Le climat est orageux au Chez-nous des artistes, une résidence de l'est de Montréal qui accueille des artistes retraités et dont le directeur vient d'être pointé du doigt dans une pétition signée par des locataires.

Faiblesse de l'administration, lacunes concernant la sécurité, la conciergerie, les loisirs et surtout l'ambiance: voilà en gros ce qu'ont dénoncé 41 des 71 locataires actuels de l'immeuble de la rue Beaubien dans cette pétition.

Travaux complétés au dépotoir de pneus de St-Amable

La dernière étape des travaux de restauration du dépot de pneus incendiés de Saint-Amable est maintenant terminée.

Les travaux de restauration de l'ancien dépotoir de pneus avaient débutés à la mi-août 1992 et visaient cinq objectifs majeurs: soit l'élimination des sols contaminés, le traitement de l'eau contaminée, le démantèlement des structures mises en place pour réaliser la restauration du site, l'ajout de terre végétale et le reprofilage des fosses avoisinantes.

Au total, quelque 31 000 tonnes métriques de sols contaminés ont été expédiés pour traitement auprès de destinataires autorisés de la Montérégie ou de la grande région de Montréal.

En plus des travaux d'élimination des sols contaminés, le contracteur a procédé au traitement de 246 500 litres d'eau contaminée et a ajouté de 2700 tonnes métriques de terre végétale.

Au cours de la prochaine année, le ministère de l'Environnement compte effectuer un suivi environnemental des eaux souterraines afin de s'assurer que la concentration de contaminants se situe et se maintienne à un niveau acceptable.

Le coût total des travaux visant à restaurer le dépot de pneus incendiés de Saint-Amable aura été de l'ordre de 10 millions de dollars.

Saisie de marijuana à Ste-Julienne

Les policiers de la Sûreté du Québec de l'escouade du crime organisé de Joliette, ont procédé à une saisie de marijuana, vers 15 h jeudi, dans une résidence du chemin du Rocher à Sainte-Julienne. Pres de deux kilos de mari furent saisis en plus de 7 plants, 51 joints ainsi que les équipements et les accessoires servant à la culture et des balances, le tout d'une valeur d'environ 30 000 \$. Personne n'a été arrêté pour l'instant en rapport avec cette affaire.

Une autre saisie qui serait reliée à la précédente a été effectuée vers 5 h 20 dans un garage du chemin des Arbres à Sainte-Julienne hier. Les policiers ont retrouvé, en culture hydroponique, 121 plants de marijuana d'une valeur d'environ 12 000 \$.

Une femme de 52 ans, a été appréhendée et devra comparaître ce matin au Palais de justice de Joliette afin de répondre à des accusations de culture de cannabis, possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic ainsi que de possession simple de stupéfiants.

Arrestation d'un présumé meurtrier à Brossard

Les policiers de la Sûreté municipale de Brossard ont procédé, hier matin, vers 2 h, à l'arrestation d'un individu de 31 ans dans le stationnement d'un bar de Brossard. L'individu est considéré comme suspect relativement à une tentative de meurtre survenue le 28 août dernier dans une sablière de Napierville sur la personne d'un homme de 19 ans de la région de Saint-Jean.

La victime aurait été battue et blessée par balle après avoir été enlevée. D'autres individus ont été arrêtés le 10 septembre dernier et ont comparu au Palais de justice de Saint-Jean, tout comme l'individu arrêté cette nuit sera appelé à le faire.

L'enquête est menée par les policiers de la SQ de l'unité des crimes contre la personne de Montréal.

affirme le porte-parole des contents, le chanteur Jen Roger.

«Ce serait si simple que le conseil d'administration consulte les résidents, fasse part des bilans régulièrement, que chacun se sente chez lui et impliqué à 100 p. cent», écrit une des locataires malheureuses, Marie-Thérèse Renaud, dans une lettre expédiée le 24 septembre dernier au directeur du Chez-nous, le comédien et ex-lecteur de nouvelles Jean-Claude Robillard.

Mme Renaud y soutient que c'est par crainte de perdre leur aide sociale ou même d'être expulsés que certains autres locataires n'ont pas signé la pétition. «La peur regne», écrit-elle. Et plus loin: «Voir la salle communautaire toujours vide, c'est triste et désolant.»

«En fait, ça fait six mois qu'il n'y a pas un chat dans la salle», déclare Jen Roger, selon qui le directeur Robillard, nommé il y a neuf mois, indispose bien des locataires par son tempérament bourru et son attitude intransigeante.

«Je pense qu'ils n'aiment pas grand chose dans la vie, ces gens-là», réplique M. Robillard, qui dit avoir fait siennes les politiques de gestion adoptées par son prédécesseur, il y a quatre ans.

M. Robillard soutient que la pétition n'a pas rallié autant de locataires que le prétend M. Roger et que certains ont signé pour ne pas être victimes d'ostracisme. Le directeur maintient que si les activités sociales ne sont pas plus

nombreuses, c'est parce que les locataires n'ont pas réussi à s'entendre entre eux.

«Il y avait deux parties par année, je suis rendu à quatre, dit-il. Et je reviens avec le bingo, disparaître depuis quatre ans.»

M. Robillard admet qu'il a son franc-parler. «Ça fait au-dessus de 40 ans que je fais le métier de comédien, je n'ai pas plu à tout le

monde, tout le temps», ajoute-t-il.

Inauguré en 1985 et financé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec, le Chez-nous des artistes a déjà eu cinq directeurs. Il a notamment connu en 1989 des difficultés financières qui sont aujourd'hui résorbées, dit M. Robillard.

Relations publiques

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

S'adresser à un auditoire

Formuler et exprimer une idée, adapter ses propos au contexte et apprivoiser les règles et les techniques de l'art oratoire. Atelier dirigé par France Nadeau.

Vendredi 23 octobre, 8 h à 17 h
et samedi 24 octobre, 8 h à 12 h
1.2 UFC - 640 \$ (incl. TPS & TVQ)

renseignements : 343-6990

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Le savoir en action

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

HUBERT

REEVES

Grande conférence



VISION DE L'UNIVERS : LE COSMOS ET L'ÊTRE HUMAIN

Astrophysicien, CNRS, Paris

LES MARDIS 6, 13 ET 20 OCTOBRE À 19 H 30

Prochainement

PAUL ZUMTHOR

Le Moyen Âge et la découverte du monde
Exceptionnellement, le mercredi 21 octobre à 19 h 30

Lieu : Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
Frais : 17 \$, 45 \$ pour la série, étudiants : 10 \$ pour chacune des conférences
Réservations : (514) 343-6090 1-800-363-8876
Visa et MasterCard acceptées

Les Belles Soirées

QUÉBEC

Référendum

NE FAITES PAS UN X
SUR VOTRE DROIT DE VOTE

FAITES-LE SUR VOTRE BULLETIN DE VOTE

Du 5 au 10 octobre, c'est la révision des listes électorales.

Vous avez reçu une copie de la liste électorale? Vérifiez-la attentivement! Votre nom doit y être inscrit et bien inscrit si vous voulez voter.

Vous pourriez vous inscrire sur la liste électorale si, le 26 octobre:

- vous avez 18 ans et plus;
- vous êtes de citoyenneté canadienne;
- vous avez votre domicile au Québec depuis au moins six mois.

Pour toute modification de la liste électorale, rendez-vous, du 5 au 10 octobre 1992, au bureau de révision le plus près de chez vous. L'adresse de ce bureau vous a été transmise avec la liste électorale et elle est également publiée dans les journaux.

Ne faites pas un X sur votre droit de vote: assurez-vous que votre nom figure sur la liste électorale.

Le choix vous appartient.

Si vous travaillez ou étudiez à l'extérieur ou si vous séjournez dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil, vous pouvez choisir de voter dans la circonscription où vous résidez temporairement. Mais, attention: vous devez faire ce choix au moment de la révision des listes électorales.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

Des questions? Appelez-nous!

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous, de 9 h à 22 h, sept jours par semaine, en composant:

1 800 461-0422

(sans frais)
(appels en provenance de l'extérieur de la région de Québec) ou

528-0422

(appels en provenance de la région de Québec)

parce qu'un vote ça compte

SAM. ET DIM. 3-4 OCTOBRE
1250, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O.
4^{ÈME} ÉTAGE
11 00 À 17 00

Michel Tétrault Art International

Rapport du consensus sur la Constitution

Les Canadiens et Canadiennes veulent en savoir plus long sur l'entente conclue le 28 août 1992 par les premiers ministres fédéral et provinciaux, et les leaders territoriaux et autochtones. Les pages suivantes contiennent le texte intégral de l'entente de Charlottetown. Le 26 octobre prochain, vous aurez à vous prononcer sur cette entente.

AVANT-PROPOS

Le présent document est le fruit d'une série de réunions sur la réforme de la Constitution auxquelles ont participé les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les représentants des peuples autochtones.

Les réunions s'inscrivaient dans le cadre de la Ronde Canada ayant pour objet le renouvellement de la Constitution. Le 24 septembre 1991, le gouvernement fédéral déposait devant le Parlement un ensemble de propositions visant le renouvellement de la fédération canadienne qui s'intitulait : *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Un Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat en a alors été saisi et il a entrepris de recueillir les points de vue de la population en se déplaçant dans tout le pays. Le Comité a reçu 3 000 mémoires et entendu les témoignages d'environ 700 personnes.

Au cours de la même période, toutes les provinces et les deux territoires ont institué des tribunes afin de consulter la population au sujet du dossier constitutionnel. Ces tribunes ont permis de recueillir les réactions et les conseils de la population et de présenter des recommandations aux gouvernements. De leur côté, les organisations autochtones nationales et régionales ont procédé à une consultation de la population autochtone.

Une forme de participation innovatrice, c'est-à-dire la série de six conférences nationales qui ont été télévisées de janvier à mars 1992, a permis aux spécialistes, aux groupes de pression et aux citoyens ordinaires de s'exprimer.

Peu avant le dépôt du rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, le Premier ministre du Canada a invité les représentants des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones à rencontrer le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles en vue d'en discuter.

A leur première rencontre, tenue à Ottawa le 12 mars 1992, les participants ont convenu de tenir une série de réunions en vue de dégager un consensus sur un ensemble de modifications constitutionnelles. Il a alors été décidé que les participants mettraient tout en œuvre pour parvenir à un consensus avant la fin du mois de mai 1992 et qu'aucun gouvernement ne prendrait de mesure unilatérale tant que durerait le processus. Il a ultérieurement été convenu de les poursuivre en juin, puis en juillet.

Afin de faciliter l'exécution de leur tâche, les chefs de délégation ont convenu de créer un comité de coordination composé de hauts fonctionnaires de divers gouvernements et de représentants des quatre associations autochtones. Ce comité a, à son tour, mis sur pied quatre groupes de travail et les a chargés d'élaborer des options et des recommandations qui seraient soumises aux chefs de délégation.

Les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada ont servi de point de départ aux discussions, de même que les recommandations des divers organes de consultation mis sur pied par les provinces et les territoires et les consultations tenues avec les peuples autochtones. Durant les réunions multilatérales, l'essentiel des délibérations a porté sur des solutions de rechange ou des modifications aux propositions contenues dans ces divers rapports.

Si l'on comprend la séance initiale d'Ottawa, les chefs de délégation ont eu l'occasion de se réunir durant vingt-sept jours, en plus des réunions du Comité de coordination et des quatre groupes de travail. Le calendrier des réunions a été le suivant : le 12 mars Ottawa; les 8 et 9 avril Halifax; le 14 avril Ottawa; les 29 et 30 avril Edmonton; les 6 et 7 mai Saint John; les 11, 12 et 13 mai Vancouver; les 20, 21 et 22 mai Montréal; les 26, 27, 28, 29 et 30 mai Toronto; les 9, 10 et 11 juin Ottawa; les 28 et 29 juin Ottawa; le 3 juillet Toronto; les 6 et 7 juillet Ottawa.

A la suite de cette série de rencontres, le Premier ministre du Canada a présidé des réunions de premiers ministres auxquelles le gouvernement du Québec a participé à part entière : le 4 août Lac-Harrington; le 10 août Lac-Harrington; les 18, 19, 20, 21 et 22 août Ottawa; les 27 et 28 août Charlottetown.

Le soutien administratif et logistique aux réunions a été assuré par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Tout au long des discussions multilatérales, des projets de textes constitutionnels ont été rédigés chaque fois que cela était possible, de manière à éviter toute incertitude ou ambiguïté. En particulier, un projet de texte juridique mis à jour en permanence a servi de base à la discussion des questions intéressant les peuples autochtones. Ces projets de texte pourront servir de fondement aux résolutions qui seront soumises officiellement au Parlement fédéral et aux assemblées législatives provinciales.

Dans les domaines où le consensus n'a pas été unanime, certains participants ont voulu que leur dissidence soit consignée. Il a été fait mention de ces dissidences dans les comptes rendus des réunions, mais pas dans le présent résumé.

Les astérisques dans le texte qui suit dénotent les éléments à l'égard desquels il a été convenu de procéder par la voie d'un accord politique.

I. UNITÉ ET DIVERSITÉ

A. LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS

1. La clause Canada

Il conviendrait d'incorporer en tant qu'article 2 de la *Loi constitutionnelle de 1867* une nouvelle clause qui exprimerait les valeurs fondamentales du Canada. Cette disposition Canada guiderait les tribunaux dans leur interprétation de l'ensemble de

la Constitution, y compris de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La *Loi constitutionnelle de 1867* est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit :

« 2. (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada, notamment de la *Charte canadienne des droits et libertés*, doit concorder avec les caractéristiques fondamentales suivantes :

- le fait que le Canada est une démocratie attachée à un régime parlementaire et fédéral ainsi qu'à la primauté du droit;
- le fait que les peuples autochtones du Canada, qui ont été les premiers gouvernants du territoire, ont le droit de promouvoir leurs langues, leurs cultures et leurs traditions et de veiller à l'intégrité de leurs sociétés, et le fait que leurs gouvernements forment un des trois ordres de gouvernement du pays;
- le fait que le Québec forme au sein du Canada une société distincte, comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil;
- l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays;
- le fait que les Canadiens sont attachés à l'égalité raciale et ethnique dans une société qui comprend des citoyens d'origines multiples dont la contribution à l'édification d'un Canada fort renforce sa diversité culturelle et raciale;
- l'attachement des Canadiens au respect des droits et libertés individuels et collectifs;
- l'attachement des Canadiens au principe de l'égalité des personnes des deux sexes;
- le fait que les Canadiens confirment le principe de l'égalité des provinces dans le respect de leur diversité.

(2) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir la société distincte.

(3) Le présent article ne porte pas atteinte aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, des législatures ou des gouvernements des provinces, ou des corps législatifs ou des gouvernements des peuples autochtones du Canada, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue, et il est entendu que le présent article ne porte pas atteinte aux droits, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada. »

2. Les peuples autochtones et la Charte canadienne des droits et libertés

Il conviendrait de renforcer la disposition de la Charte touchant les peuples autochtones (l'article 25, la clause de non-dérogation) afin de faire en sorte que la Charte ne porte pas atteinte aux droits — ancestraux, issus de traités ou autres — des peuples autochtones et, en particulier, aux libertés portant sur l'utilisation ou la protection de leurs langues, de leurs cultures ou de leurs traditions.

3. Les communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick

Il conviendrait d'ajouter à la *Charte canadienne des droits et libertés* une modification constitutionnelle distincte qui n'exigerait le consentement que du Parlement du Canada et de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Cette modification consacrerait l'égalité des communautés anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion. Elle porterait également que le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir cette égalité est confirmé.

B. L'UNION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DU CANADA

4. L'union sociale et économique

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une nouvelle disposition décrivant l'engagement des gouvernements, du Parlement et des assemblées législatives de la fédération envers le principe de la préservation et du développement de l'union sociale et économique canadienne. Cette nouvelle disposition, intitulée *L'union sociale et économique*, devrait être rédigée de façon à énoncer une série d'objectifs sous-tendant l'union sociale et l'union économique, respectivement. Elle ne devrait pas être justiciable.

Il conviendrait que les objectifs énoncés dans la disposition sur l'union sociale englobent notamment les points suivants :

- fournir dans tout le Canada un système de soins de santé complet, universel, transférable, administré publiquement et accessible;
 - assurer des services et des avantages sociaux suffisants afin que tous les habitants du Canada aient un accès raisonnable au logement, à l'alimentation et aux autres nécessités fondamentales;
 - fournir une éducation primaire et secondaire de haute qualité à tous les habitants du Canada et assurer un accès raisonnable à l'enseignement postsecondaire;
 - protéger les droits d'association et de négociation collective des travailleurs;
 - protéger, préserver et maintenir l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.
- Il conviendrait que les objectifs énoncés dans la disposition sur l'union économique englobent notamment les points suivants :
- travailler ensemble en vue de renforcer l'union économique canadienne;
 - assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux;
 - poursuivre l'objectif du plein emploi;
 - faire en sorte que tous les Canadiens aient un niveau de vie raisonnable;
 - assurer un développement durable et équilibré.

Un mécanisme de surveillance de l'union sociale et économique devrait être arrêté par une conférence des premiers ministres.

Il conviendrait d'inclure dans la Constitution une disposition précisant que l'union sociale et économique ne porte pas atteinte à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

5. Les inégalités économiques, la péréquation et le développement régional

L'article 36 de la *Loi constitutionnelle de 1982* engage actuellement le Parlement et le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements et les législatures des provinces à promouvoir l'égalité des chances et le développement économique dans tout le pays et à fournir à tous les Canadiens des services publics sensiblement comparables. Le paragraphe 36(2) engage le gouvernement fédéral envers le principe des paiements de péréquation. Ce paragraphe devrait être ainsi modifié :

« Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour être en mesure d'assurer les services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. »

Il conviendrait d'élargir la portée du paragraphe 36(1) de manière à inclure les territoires.

Il faudrait modifier le paragraphe 36(1) de façon à ajouter un engagement permettant la mise en place d'infrastructures économiques de nature nationale sensiblement comparables dans chaque province et territoire.

Il conviendrait d'inclure dans la Constitution l'engagement du gouvernement fédéral à tenir des consultations significatives avec les provinces avant de déposer des projets de loi touchant les paiements de péréquation.

Il conviendrait d'ajouter un nouveau paragraphe 36(3) consacrant l'engagement des gouvernements à promouvoir le développement économique régional afin de réduire les inégalités économiques.

Il est également fait mention du développement régional au point 36 du présent document.

6. Le marché commun

L'article 121 de la *Loi constitutionnelle de 1867* demeurerait inchangé.

Le détail des principes et des engagements relatifs au marché commun canadien est exposé dans l'accord politique du 28 août 1992. Les premiers ministres détermineront la meilleure démarche à adopter pour les mettre en œuvre à une future conférence des premiers ministres sur l'économie. Ils seraient habilités à créer un organisme indépendant de règlement des différends et à déterminer quels devraient être son rôle, son mandat et sa composition. (*)

II. LES INSTITUTIONS

A. LE SÉNAT

7. Un Sénat élu

Il conviendrait que la Constitution soit modifiée de façon que les sénateurs soient élus, soit par la population des provinces ou territoires du Canada, soit par les députés des assemblées législatives des provinces et territoires.

Il conviendrait que les élections au Sénat soient régies par la législation fédérale, sous réserve de dispositions constitutionnelles portant que les élections doivent avoir lieu au même moment que les élections à la Chambre des communes et d'autres dispositions constitutionnelles portant sur l'éligibilité et le mandat des sénateurs. En outre, la législation fédérale serait suffisamment souple pour permettre aux provinces et aux territoires de favoriser l'égalité des sexes dans la composition du Sénat.

Il conviendrait d'accélérer les choses afin que les élections au Sénat aient lieu le plus tôt possible et, si cela est faisable, au même moment que les prochaines élections à la Chambre des communes.

8. Un Sénat égal

Le Sénat devrait comprendre à l'origine 62 sénateurs et se composer de six sénateurs de chaque province et d'un sénateur de chaque territoire.

9. La représentation des peuples autochtones au Sénat

Il conviendrait que la représentation autochtone au Sénat soit garantie dans la Constitution. Les sièges autochtones au Sénat devraient s'ajouter aux sièges provinciaux et territoriaux, et non pas être tirés des sièges alloués aux provinces ou aux territoires.

Il conviendrait que les sénateurs autochtones aient les mêmes rôles et pouvoirs que les autres sénateurs, en plus d'un pouvoir possible de double majorité relativement à certaines questions touchant de façon importante les peuples autochtones. Ces questions et les autres détails de la représentation autochtone au Sénat (nombre, répartition, méthode de sélection) seront discutés plus à fond par les gouvernements et les représentants des peuples autochtones au début de l'automne 1992. (*)

10. Les rapports avec la Chambre des communes

Le Sénat ne devrait pas pouvoir censurer le gouvernement. Autrement dit, la défaite d'un projet de loi gouvernemental au Sénat n'entraînera pas la démission du gouvernement.

11. Catégories de mesures législatives

Il devrait y avoir quatre catégories de mesures législatives :

- les projets de loi traitant des recettes et des dépenses (les « projets de loi de crédits »);
- les projets de loi touchant de façon importante à la langue ou à la culture française;
- les projets de loi supposant des changements d'orientation fondamentaux du régime fiscal directement liés aux ressources naturelles;
- les mesures législatives ordinaires (tout projet de loi n'entrant pas dans l'une des trois catégories précédentes).

La classification initiale des projets de loi devrait être faite par la personne qui parraine le projet de loi. Sauf dans le cas des mesures législatives touchant de façon importante la langue ou la culture française (voir point 14), c'est le président de la Chambre des communes, qui, après avoir consulté le président du Sénat, devrait décider s'il y a lieu ou non d'accepter un appel.

Rapport du consensus sur la Constitution

12. Adoption des mesures législatives

La Constitution devrait obliger le Sénat à expédier tout projet de loi adopté par la Chambre des communes dans un délai de trente jours de séance de cette dernière, à l'exception des projets de loi traitant des recettes et des dépenses.

Les projets de loi traitant des recettes et des dépenses seraient assujettis à un veto suspensif de 30 jours civils. Un projet de loi rejeté ou modifié par le Sénat au cours de cette période pourrait être adopté de nouveau au moyen d'un vote majoritaire de la Chambre des communes tenu sur résolution.

Les projets de loi touchant de façon importante à la langue ou à la culture française devraient être adoptés par une majorité des sénateurs participant au vote et par une majorité des sénateurs francophones participant au vote. La Chambre des communes ne pourrait passer outre au rejet d'un projet de loi de cette catégorie au Sénat.

Les projets de loi supposant des changements d'orientation fondamentaux du régime fiscal liés directement aux ressources naturelles seraient rejetés si une majorité des sénateurs exprimant leur voix votaient contre. La Chambre des communes ne pourrait passer outre au veto du Sénat. La définition précise de cette catégorie de mesures législatives reste à déterminer.

Le rejet ou la modification d'un projet de loi ordinaire par le Sénat déclencherait un processus de séance mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Un vote à la majorité simple en séance mixte déciderait du sort du projet de loi.

Il conviendrait que le Sénat ait les pouvoirs énoncés dans le présent rapport. Le rôle actuel du Sénat à l'égard de l'approbation des modifications constitutionnelles ne serait pas changé. Sous réserve des modalités du présent rapport, les pouvoirs et les procédures du Sénat devraient être semblables à ceux de la Chambre des communes.

Le Sénat devrait continuer d'avoir la capacité de présenter des projets de loi, à l'exception des projets de loi de crédits.

Le rejet ou la modification par la Chambre des communes d'un projet de loi d'initiative sénatoriale déclencherait automatiquement une séance mixte.

La Chambre des communes devrait être tenue de se prononcer dans un délai raisonnable sur un projet de loi approuvé par le Sénat.

13. Les projets de loi traitant des recettes et des dépenses

Pour préserver les traditions parlementaires du Canada, il conviendrait que le Sénat ne puisse pas bloquer le cheminement normal des mesures législatives touchant la fiscalité, les emprunts et les affectations de crédits.

Il conviendrait de définir les projets de loi traitant des recettes et des dépenses (« projets de loi de crédits ») comme ceux portant uniquement sur les emprunts, la collecte de revenus, les affectations de crédits et les questions afférentes. Cette définition devrait exclure les changements d'orientation fondamentaux du régime fiscal (comme la taxe sur les produits et services et le Programme énergétique national).

14. La double majorité

Il devrait incomber à l'auteur d'un projet de loi d'indiquer s'il touche de façon importante à la langue ou à la culture française. Il conviendrait que l'on puisse appeler de cette indication au président du Sénat en vertu de règles qui seraient établies par le Sénat, et que celles-ci assurent une protection suffisante aux francophones.

Aux fins du vote à la double majorité, il conviendrait que les sénateurs soient tenus de déclarer, au moment d'accéder au Sénat, s'ils sont francophones. Tout processus de contestation de ces déclarations devrait être prévu dans les règles du Sénat.

15. La ratification des nominations

Il conviendrait que la Constitution précise que le Sénat devra ratifier la nomination du gouverneur de la Banque du Canada.

Il conviendrait aussi de modifier la Constitution de façon à conférer au Sénat un nouveau pouvoir de ratifier d'autres nominations importantes faites par le gouvernement fédéral.

Le Sénat devrait être tenu de traiter toute nomination proposée dans un délai de trente jours de séance de la Chambre des communes.

Il conviendrait d'énoncer dans une loi fédérale, plutôt que dans la Constitution, les nominations qui devraient être ratifiées par le Sénat, y compris celles des dirigeants des institutions culturelles nationales et des dirigeants des commissions et organismes de réglementation fédéraux. L'engagement du gouvernement à déposer une telle loi devrait être consigné dans un accord politique. (*)

Une nomination soumise pour ratification serait rejetée si une majorité des sénateurs exprimant leur voix votaient contre.

16. L'admissibilité au Cabinet

Les sénateurs ne devraient pas être admissibles au poste de ministre au sein du Cabinet fédéral.

B. LA COUR SUPRÊME

17. Inscription dans la Constitution

Il conviendrait que la Cour suprême soit inscrite dans la Constitution en tant que cour générale d'appel pour le Canada.

18. La composition

Il conviendrait d'inscrire dans la Constitution les dispositions actuelles de la Loi sur la Cour suprême, qui précisent que la Cour suprême se compose de neuf juges, dont trois doivent avoir été reçus au barreau du Québec (barreau du droit civil).

19. Les nominations

La Constitution devrait obliger le gouvernement fédéral à nommer les juges à partir de listes soumises par les gouvernements des provinces et des territoires. Il conviendrait de prévoir dans la Constitution la nomination de juges intérimaires si une liste n'est pas soumise dans les délais voulus ou si aucun candidat n'est acceptable.

20. Le rôle des Autochtones

Il ne conviendrait pas de modifier la structure de la Cour suprême durant l'actuelle ronde de discussions constitutionnelles. Le rôle des peuples autochtones à l'égard de la Cour suprême devrait être consigné dans un accord politique et figurer à l'ordre du jour d'une future conférence des premiers ministres sur les questions intéressant les Autochtones. (*)

Il conviendrait que les gouvernements provinciaux et territoriaux mettent sur pied un processus raisonnable pour la consultation des représentants des peuples autochtones du Canada lors de l'établissement des listes de candidats en vue de pourvoir aux vacances à la Cour suprême. (*)

Les groupes autochtones conserveraient le droit de faire des suggestions au gouvernement fédéral au sujet des candidats aux postes vacants à la Cour suprême. (*)

Le gouvernement fédéral devrait examiner, en consultation avec les groupes autochtones, la proposition voulant qu'un Conseil des aînés autochtones soit autorisé à présenter des observations à la Cour suprême lorsqu'elle entend des litiges portant sur des questions autochtones. (*)

C. LA CHAMBRE DES COMMUNES

21. La composition de la Chambre des communes

Il conviendrait de rajuster la composition de la Chambre des communes de façon à mieux refléter le principe de la représentation proportionnelle à la population. Dans un premier temps, le nombre des sièges de la Chambre devrait notamment être porté à 337 au moment où la réforme du Sénat entrerait en vigueur. Le Québec et l'Ontario recevraient chacun 18 sièges supplémentaires, la Colombie-Britannique quatre sièges supplémentaires et l'Alberta deux sièges supplémentaires, les limites des circonscriptions étant établies à partir des résultats du recensement de 1991.

On procéderait à un autre remaniement dans l'ensemble du Canada après le recensement de 1996 de manière qu'aux prochaines élections, aucune province n'ait moins que 95 p. 100 des sièges qu'elle recevrait en vertu d'une stricte représentation proportionnelle à la population. Par conséquent, la Colombie-Britannique et l'Ontario recevraient chacune trois sièges supplémentaires et l'Alberta deux sièges supplémentaires. Suite à ce rajustement spécial, aucune province et aucun territoire ne perdrait de sièges et une province ou un territoire qui respecte déjà entièrement le principe de la représentation proportionnelle à la population n'aurait pas moins de sièges que le nombre de sièges auquel lui donnera droit sa part de la population canadienne selon le recensement de 1996.

Le remaniement fondé sur le recensement de 1996 et tous ceux qui suivront devraient être régis par les dispositions constitutionnelles suivantes :

a) le Québec aura la garantie de ne pas avoir moins de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes;

b) l'alinéa 41(b) de la Loi constitutionnelle de 1982, concernant le « plancher fixe »

continuera de s'appliquer;

c) l'article 51A de la Loi constitutionnelle de 1982, concernant le « plancher descendant », sera abrogé;

d) en vertu d'une nouvelle disposition, aucune province ne pourra avoir aux Communes moins de sièges qu'une autre province de population moindre, sous réserve de la disposition au point a) ci-dessus;

e) la disposition actuelle qui affecte deux sièges aux Territoires du Nord-Ouest et un siège au Yukon sera maintenue.

Il conviendrait d'élaborer une formule permanente et de rajuster l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1982 de façon à respecter l'évolution démographique tout en tenant compte des principes préconisés par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

22. La représentation des Autochtones

Il conviendrait que le Parlement fédéral poursuive l'étude de la question de la représentation autochtone à la Chambre des communes, en consultation avec les représentants des peuples autochtones du Canada, après avoir reçu le rapport final du comité de la Chambre des communes qui étudie les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. (*)

D. LES CONFÉRENCES DES PREMIERS MINISTRES

23. Inscription dans la Constitution

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une disposition exigeant que le Premier ministre convoque une conférence des premiers ministres au moins une fois l'an. L'ordre du jour de ces conférences ne devrait pas être précisé dans la Constitution.

Il conviendrait que les dirigeants des gouvernements territoriaux soient invités à participer à toute conférence des premiers ministres convoquée en vertu de cette disposition constitutionnelle. Il faudrait de plus que les représentants des peuples autochtones du Canada soient invités à participer aux discussions sur toute question figurant à l'ordre du jour d'une conférence des premiers ministres intéressant directement les peuples autochtones. Cette disposition devrait être insérée dans un accord politique. (*)

Le rôle et les responsabilités des premiers ministres à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser sont exposés au point 25 du présent document.

E. LA BANQUE DU CANADA

24. La Banque du Canada

La question de la Banque du Canada a été discutée et le consensus a été de ne pas l'examiner plus avant au cours de la ronde actuelle, sauf pour le consensus intervenu en ce qui concerne le rôle du Sénat dans la ratification de la nomination du gouverneur de la Banque.

III. LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

25. Le pouvoir fédéral de dépenser

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une disposition prévoyant que le gouvernement du Canada fournira une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un nouveau programme financé mis sur pied par le gouvernement fédéral dans un domaine de compétence provinciale exclusive si cette province met en œuvre un programme ou une initiative compatible avec les objectifs nationaux.

Il conviendrait d'élaborer un cadre devant guider l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans des sphères de compétence provinciale exclusive. Une fois arrêté, ce cadre pourrait devenir une entente multilatérale qui serait protégée dans la Constitution grâce au mécanisme prévu au point 26 du présent document. Ce cadre ferait en sorte que lorsque le pouvoir fédéral de dépenser est exercé dans une sphère de compétence provinciale exclusive :

a) il contribue à la réalisation d'objectifs nationaux;

b) il réduit les chevauchements et le double emploi;

c) il ne fausse pas les priorités provinciales et les respecte; et

d) il assure le traitement égal des provinces, tout en reconnaissant leur situation et leurs besoins particuliers.

Il conviendrait que les premiers ministres soient tenus par la Constitution d'instituer un tel cadre à une future conférence des premiers ministres. Une fois qu'il sera établi, les premiers ministres joueraient un rôle dans l'examen annuel des résultats obtenus par rapport aux objectifs qui y sont énoncés.

Il conviendrait d'ajouter (un paragraphe 106A(3)) une disposition garantissant que l'article qui limite le pouvoir de dépenser ne porte aucunement atteinte aux engagements du Parlement et du gouvernement du Canada énoncés à l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982.

26. La protection des ententes intergouvernementales

Il conviendrait de modifier la Constitution afin de prévoir un mécanisme assurant la protection d'ententes désignées intervenues entre les gouvernements contre tout changement unilatéral. Cela interviendrait lorsque le Parlement et la ou les assemblées législatives provinciales adoptent des lois approuvant l'entente.

Ce mécanisme pourrait être invoqué pour une période d'au plus cinq ans, avec possibilité de reconduction par l'adoption de mesures législatives semblables par le Parlement et par les assemblées législatives concernées. Il conviendrait que les gouvernements autochtones, une fois établis, puissent se prévaloir de ce mécanisme. Cette disposition devrait servir à protéger les ententes bilatérales et multilatérales qui interviennent entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les gouvernements des peuples autochtones. Tout gouvernement négociant une entente devrait être traité sur le même pied que tout autre gouvernement qui en a déjà conclu une, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de chacun.

Les gouvernements ont l'intention d'appliquer ce mécanisme aux futures ententes concernant le Régime d'assistance publique du Canada. (*)

27. L'immigration

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une nouvelle disposition engageant le gouvernement du Canada à négocier avec les provinces des ententes en matière d'immigration.

La Constitution devrait obliger le gouvernement fédéral à négocier et à conclure dans un délai raisonnable avec toute province qui en fait la demande une entente en matière d'immigration. Tout gouvernement négociant une entente devrait être traité sur le même pied que tout autre gouvernement qui en a déjà conclu une, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de chacun. *

28. La formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre

Le paragraphe 91(2A) de la Loi constitutionnelle de 1982, qui est affirmée la compétence fédérale exclusive à l'égard de l'assurance-chômage, ne devrait pas être modifiée. Le gouvernement fédéral devrait conserver sa compétence exclusive à l'égard du soutien du revenu et des services connexes qu'il fournit dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Le pouvoir fédéral d'engager des dépenses dans des programmes de création d'emplois devrait être protégé au moyen d'une disposition constitutionnelle ou d'un accord politique. (*)

La formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre devraient être reconnus à l'article 92 de la Constitution comme une sphère de compétence provinciale exclusive. Les assemblées législatives provinciales devraient pouvoir limiter les dépenses fédérales directement liées à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre. On se servirait pour cela d'ententes intergouvernementales justiciables adaptées à la situation particulière de chaque province.

À la demande d'une province, le gouvernement fédéral serait tenu de se retirer partiellement ou totalement du champ des activités de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre, à l'exception de l'assurance-chômage. Le gouvernement fédéral serait tenu de négocier et de conclure des ententes visant à offrir une juste compensation aux provinces lui demandant de se retirer d'un champ d'activité.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province demandant le retrait fédéral seraient tenus de conclure une entente dans un délai raisonnable. Toute province négociant une entente serait traitée, quant aux modalités des accords, sur le même pied que toute autre province ayant déjà conclu une entente, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de chacune.

*Une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec en matière d'immigration a été conclue en 1991. Les ententes intergouvernementales sur l'immigration seront couvertes par les textes juridiques de l'Entente de Charlottetown et bénéficieront d'une protection constitutionnelle.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient s'engager dans un accord politique à conclure des ententes administratives afin d'améliorer l'efficacité et le service à la clientèle et d'assurer la coordination efficace des activités fédérales en matière d'assurance-chômage et des activités provinciales dans le domaine de l'emploi. (*)

Par mesure de précaution, le gouvernement fédéral devrait être tenu, dans un délai raisonnable, de négocier et de conclure avec toute province qui ne souhaite pas son retrait, une entente visant à maintenir les activités et programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre du gouvernement fédéral dans cette province. Les territoires devraient aussi pouvoir se prévaloir de cette disposition.

Il conviendrait d'inclure une disposition constitutionnelle prévoyant que le gouvernement fédéral continuera à jouer un rôle dans l'établissement d'objectifs nationaux pour les aspects nationaux du perfectionnement de la main-d'œuvre. On établirait les objectifs nationaux en matière de main-d'œuvre au moyen d'un processus qui pourrait être énoncé dans la Constitution, y compris l'obligation d'en saisir le Parlement pour qu'il en débattre. Les facteurs à prendre en compte dans l'établissement des objectifs nationaux pourraient englober des points comme la situation économique du pays, les besoins du marché du travail national, les tendances internationales dans le domaine de la main-d'œuvre et l'évolution de la situation économique internationale. En établissant les objectifs nationaux, le gouvernement fédéral tiendrait compte de la situation et des besoins particuliers des provinces, et on insérerait dans la Constitution un accord politique une disposition engageant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à appuyer l'élaboration de normes professionnelles communes, en consultation avec les associations d'employeurs et d'employés. (*)

Les provinces ayant négocié une entente visant à limiter le pouvoir fédéral de dépenser devraient être tenues de s'assurer que leurs programmes de perfectionnement de la main-d'œuvre sont compatibles avec les objectifs nationaux, compte étant tenu de leur situation et de leurs besoins particuliers.

Il conviendrait d'inclure dans un accord politique des considérations concernant les services à fournir au public dans les deux langues officielles et d'en discuter dans le cadre de la négociation des ententes bilatérales. (*)

Les mécanismes exposés au point 40 ci-dessous permettront de tenir compte des préoccupations des Autochtones dans ce domaine.

29. La culture

Les provinces devraient avoir compétence exclusive sur les questions culturelles sur leur propre territoire. Cette compétence devrait être reconnue au moyen d'une modification constitutionnelle explicite reconnaissant également que le gouvernement fédéral continuera d'avoir des responsabilités touchant les questions culturelles canadiennes. Le gouvernement fédéral devrait conserver sa responsabilité à l'égard des institutions culturelles nationales, y compris à l'égard des subventions et des contributions accordées par celles-ci. Le gouvernement du Canada s'engage à négocier avec les provinces des ententes culturelles qui visent à leur assurer la maîtrise-d'œuvre de la culture sur leur territoire, et qui s'harmonisent avec les responsabilités fédérales.

Ces changements ne devraient pas porter atteinte à la responsabilité fiduciaire fédérale à l'égard des Autochtones. Les dispositions de non-dérogation concernant les peuples autochtones exposées au point 40 s'appliqueraient à la culture.

30. Les forêts

Il conviendrait que les forêts soient reconnues comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution.

Il conviendrait que les assemblées législatives provinciales aient le pouvoir de limiter dans leur province les dépenses fédérales liées directement aux forêts.

Le mécanisme retenu serait celui des ententes intergouvernementales bilatérales qui seraient justiciables et tiendraient compte de la situation particulière de chaque province. Ce mécanisme serait celui qui est exposé au point 26 et comprendrait une disposition relative à l'égalité de traitement quant aux modalités. La question du service à fournir au public dans les deux langues officielles devrait aussi être considérée comme un élément possible de ces ententes.

L'entente devrait fixer les conditions de tout retrait fédéral, y compris le niveau et le type des ressources financières devant être transférées. De plus, un accord politique pourrait préciser la forme de la compensation (notamment transferts en espèces et points fiscaux). Sinon, l'entente pourrait exiger que le gouvernement fédéral poursuive ses dépenses dans la province concernée. Les territoires devraient aussi pouvoir se prévaloir de cette disposition. Le gouvernement fédéral serait tenu de négocier et de conclure cette entente dans un délai raisonnable.

Ces changements et ceux qui sont exposés aux points 31, 32, 33, 34 et 35 ne doivent pas porter atteinte à la responsabilité fiduciaire fédérale à l'égard des Autochtones. Les dispositions énoncées au point 40 s'appliqueraient.

31. Les mines

Il conviendrait que les mines soient reconnues comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

32. Le tourisme

Il conviendrait que le tourisme soit reconnu comme une sphère de compétence provinciale exclusive, au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

33. Le logement

Il conviendrait que le logement soit reconnu comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

34. Les loisirs

Il conviendrait que les loisirs soient reconnus comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

35. Les affaires municipales et urbaines

Il conviendrait que les affaires municipales et urbaines soient reconnues comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

36. Le développement régional

Outre l'engagement à l'égard du développement régional qui doit figurer à l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 (décrit au point 5 du présent document), il conviendrait d'ajouter à la Constitution une disposition qui obligerait le gouvernement fédéral à négocier des ententes de développement régional à la demande de toute province. Ces ententes pourraient être protégées en vertu des dispositions exposées au point 26 (« La protection des ententes intergouvernementales »). Le développement régional ne devrait pas être une sphère de compétence distincte dans la Constitution.

37. Les télécommunications

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à négocier avec les gouvernements provinciaux des ententes visant à coordonner et à harmoniser les activités de leurs organismes de réglementation respectifs dans ce domaine. Ces ententes pourraient être protégées en vertu du mécanisme exposé au point 26 (« la protection des ententes intergouvernementales »).

38. Le pouvoir fédéral de désaveu et de réserve

Il conviendrait de révoquer cette disposition de la Constitution. La révocation exige l'unanimité.

39. Le pouvoir déclaratoire fédéral

L'alinéa 92(10c) de la Loi constitutionnelle de 1982 permet au gouvernement fédéral de déclarer qu'un « ouvrage » est à l'avantage général du Canada et de l'assujettir à la compétence législative du Parlement. Il conviendrait de modifier cette disposition de façon que le pouvoir déclaratoire puisse seulement s'appliquer aux nouveaux ouvrages ou être révoqué dans le cas des déclarations passées, avec le consentement explicite de la ou des provinces où l'ouvrage est situé. Il ne faudrait pas toucher aux déclarations existantes, sauf si toutes les assemblées législatives concernées le désirent.

Rapport du consensus sur la Constitution

40. Le mécanisme de protection des Autochtones

Il conviendrait d'adopter une disposition de non-dérogation générale pour assurer que les modifications concernant la répartition des pouvoirs ne porteront pas atteinte aux droits des peuples autochtones, non plus qu'aux pouvoirs et compétences des gouvernements autochtones.

IV. LES PREMIÈRES NATIONS

Nota : Le texte juridique relatif à cette partie comprendra la mention des territoires sauf dans les cas où cela est de toute évidence inapproprié. Les modifications n'auront pas pour effet d'étendre les pouvoirs des assemblées législatives territoriales.

A. LE DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

41. Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale

Il conviendrait de modifier la Constitution de façon à reconnaître, dans un nouveau paragraphe 35.1(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, que les peuples autochtones du Canada possèdent le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada.

La reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale doit être interprétée à la lumière de la reconnaissance des gouvernements autochtones en tant qu'un des trois ordres de gouvernement du Canada.

L'énoncé contextuel qui suit devrait être ajouté à la Constitution :

« L'exercice du droit à l'autonomie gouvernementale comprend le pouvoir des organes législatifs dûment constitués des peuples autochtones, chacun dans sa propre sphère de compétence.

a) de préserver leurs langues, leurs cultures, leurs économies, leurs identités, leurs institutions et leurs traditions et de veiller à leur épanouissement, et
b) de développer, de maintenir et de renforcer leurs liens avec leurs terres, leurs eaux et leur environnement afin de déterminer et de contrôler leur développement en tant que peuples selon leurs propres valeurs et priorités et d'assurer l'intégrité de leurs sociétés.

Avant de rendre toute décision définitive sur une question découlant du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, la Cour ou le tribunal devrait tenir compte de l'énoncé contextuel mentionné ci-dessus et devrait s'engager des efforts déployés pour régler la question par voie de négociations et pourra donner ordre aux parties de prendre les mesures appropriées dans les circonstances pour aboutir à un règlement négocié.

42. Le report de la justiciabilité

Il conviendrait d'inscrire dans la Constitution le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Toutefois, sa justiciabilité serait retardée pour une période de cinq ans par une mention dans la Constitution et un accord politique. (*)

Le report de l'entrée en vigueur de la justiciabilité devrait être assorti d'une disposition constitutionnelle protégeant les droits des Autochtones.

Ce délai n'aura pas pour effet de faire du droit inhérent un droit conditionnel, et il ne touchera pas les droits existants ancestraux ou issus de traités.

La question des cours ou tribunaux spéciaux devrait être inscrite à l'ordre du jour de la première conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones dont il est question au point 53. (*)

43. Les questions relatives à la Charte

Il conviendrait que la *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique immédiatement aux gouvernements des peuples autochtones.

Il y aurait lieu d'apporter un changement d'ordre technique à la version anglaise des articles 3, 4 et 5 de la *Charte canadienne des droits et libertés* afin qu'elle corresponde à la version française.

Il conviendrait que les organes législatifs des peuples autochtones puissent se prévaloir de l'article 33 (la disposition de dérogation) à des conditions semblables à celles qui s'appliquent au Parlement et aux assemblées législatives provinciales, mais qui seraient adaptées à la situation des peuples autochtones et de leurs organes législatifs.

44. Les terres

La disposition constitutionnelle relative au droit inhérent et celle qui énonce l'engagement de négocier des ententes foncières ne devraient pas créer de nouveaux droits fonciers ni porter atteinte aux droits fonciers ancestraux ou issus de traités qui existent déjà, sauf s'il en est prévu autrement dans les accords d'autonomie gouvernementale.

B. LA MÉTHODE D'EXERCICE DU DROIT

45. L'engagement de négocier

Il conviendrait que les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les Indiens, les Inuit et les Métis des diverses régions et communautés du Canada s'engagent dans la Constitution à négocier de bonne foi en vue de conclure des ententes visant à définir plus précisément les rapports entre les gouvernements autochtones et les deux autres ordres de gouvernement. Ces négociations porteraient sur la mise en œuvre du droit à l'autonomie gouvernementale, y compris les questions de compétence, de terres et de ressources, et d'arrangements économiques et financiers.

46. Le processus de négociation

Un accord politique sur la négociation et la mise en œuvre

Il conviendrait d'élaborer un accord politique qui guiderait le processus de négociation sur l'autonomie gouvernementale. (*)

L'accès équitable

Il conviendrait que tous les peuples autochtones du Canada aient un accès équitable au processus de négociation.

Le mécanisme de déclenchement des négociations

Il conviendrait que les négociations sur l'autonomie gouvernementale soient engagées par les représentants des peuples autochtones quand ils y seront disposés.

La participation des non-Autochtones aux gouvernements autochtones

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale pourraient prévoir la création d'institutions ouvertes à la participation de tous les habitants de la région visée par l'entente.

La prise en considération des situations particulières

Il conviendrait que les négociations sur l'autonomie gouvernementale prennent en considération la situation particulière des différents peuples autochtones.

Disposition relative aux ententes

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale devraient être énoncées dans les traités futurs, y compris les ententes réglant des revendications territoriales, ou dans toute modification des traités existants, dont les ententes réglant des revendications territoriales. De plus, les ententes sur l'autonomie gouvernementale pourraient être énoncées dans d'autres ententes qui pourraient comprendre une déclaration selon laquelle les droits des peuples autochtones sont des droits issus de traités au sens du paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La ratification des ententes

Il conviendrait de prévoir un processus d'approbation par les gouvernements et les peuples autochtones des ententes d'autonomie gouvernementale mettant en cause le Parlement, les assemblées législatives des provinces ou territoires compétents, et les organes législatifs des peuples autochtones. Il conviendrait d'énoncer ce principe

dans la procédure de ratification des ententes d'autonomie gouvernementale spécifiques.

La clause de non-dérogation

Il conviendrait d'affirmer explicitement dans la Constitution que l'engagement à négocier ne subordonne pas à la tenue de négociations le droit à l'autonomie gouvernementale, pas plus qu'il ne touche la justiciabilité de ce droit.

Le mécanisme de règlement des différends

Pour faciliter le processus de négociation, il conviendrait d'établir un mécanisme de règlement des différends faisant appel à la médiation et à l'arbitrage. Les détails de ce mécanisme seraient énoncés dans un accord politique. (*)

47. La transition juridique et la compatibilité des lois

Il conviendrait d'assurer au moyen d'une disposition constitutionnelle que les lois fédérales et provinciales continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par des lois adoptées par les gouvernements des peuples autochtones en vertu de leurs compétences.

Il conviendrait d'assurer au moyen d'une disposition constitutionnelle qu'une loi adoptée par un gouvernement autochtone, ou tout autre exercice de sa compétence fondé sur la disposition relative au droit inhérent, ne peut pas être incompatible avec les lois essentielles au maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement au Canada. Cependant, cette disposition n'élargirait aucunement les pouvoirs législatifs du Parlement ni ceux des législatures provinciales.

48. Les traités

En ce qui concerne les traités avec les peuples autochtones, il conviendrait de modifier la Constitution de la façon suivante :

- Les droits issus de traités seront interprétés d'une manière juste, large et libérale en tenant compte de l'esprit des traités et du contexte dans lequel le traité spécifique a été négocié.
- Le gouvernement du Canada s'engage à instituer, et à y participer de bonne foi, un processus conjoint visant à clarifier ou à mettre en œuvre les droits issus de traités, ou à corriger les modalités de traités lorsque les parties en conviennent. Les gouvernements des provinces s'engagent aussi, dans leurs sphères de compétence, à participer à ce processus à l'invitation du gouvernement du Canada et des peuples autochtones intéressés, ou lorsque cela est précisé dans un traité.
- Les participants au processus tiendront compte, parmi d'autres facteurs et lorsque cela est à propos, de la perception qu'ont les peuples autochtones de l'esprit et de l'intention des traités. Il sera confirmé que tous les peuples autochtones possédant des droits issus de traités ont également accès au processus.
- Ces modifications n'ont pas pour effet d'étendre les pouvoirs d'un gouvernement ou d'une assemblée législative, ni de porter atteinte aux droits des peuples autochtones non touchés par le traité en question.

C. QUESTIONS LIÉES À L'EXERCICE DU DROIT

49. L'égalité d'accès aux droits énoncés à l'article 35

Il conviendrait de prévoir dans la Constitution que tous les peuples autochtones du Canada peuvent se prévaloir des droits énoncés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui les concernent — droits ancestraux et droits issus de traités.

50. Le financement

Les questions relatives au financement des gouvernements des peuples autochtones devraient être réglées dans un accord politique. Celui-ci engagerait les gouvernements des peuples autochtones à :

- promouvoir l'égalité des chances pour le bien-être de tous les peuples autochtones,
- favoriser le développement économique, social et culturel et les possibilités d'emploi afin de réduire les inégalités des chances entre les peuples autochtones ainsi qu'entre ceux-ci et les autres Canadiens,
- fournir des services publics essentiels de niveau raisonnablement comparable à ceux offerts aux autres Canadiens dans les environs.

Il engagerait également les gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard du principe consistant à fournir aux gouvernements autochtones les ressources financières et autres, telles que fonds de terre, pour les aider à diriger leurs propres affaires et à respecter les engagements énumérés ci-dessus, compte tenu des niveaux de services offerts aux autres Canadiens dans les environs et de la capacité des gouvernements des peuples autochtones de prélever les impôts nécessaires sur leurs propres sources de revenu.

La question du financement et celle de son inscription possible dans la Constitution devraient être mises à l'ordre du jour de la première conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones dont il est question au point 53. (*)

51. Les programmes d'action positive

La Constitution devrait comprendre une disposition autorisant les gouvernements des peuples autochtones à mettre en œuvre des programmes d'action positive en faveur des personnes ou des groupes défavorisés aux plans social ou économique ainsi que des programmes favorisant l'épanouissement des langues et des cultures autochtones.

52. L'égalité des sexes

Il conviendrait de conserver le paragraphe 35(4) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui garantit de façon égale aux personnes des deux sexes les droits existants ancestraux et issus de traités. La question de l'égalité des sexes devrait être inscrite à l'ordre du jour de la première conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones dont il est question au point 53. (*)

53. Le processus constitutionnel autochtone futur

Il conviendrait de modifier la Constitution de façon à prévoir la tenue de quatre conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones, à compter de 1996 au plus tard, et tous les deux ans par la suite. Ces conférences s'ajouteraient à toutes autres conférences des premiers ministres requises par la Constitution. Leur ordre du jour engloberait des questions mentionnées dans le présent rapport et des questions inscrites à la demande des peuples autochtones.

54. Le paragraphe 91(24)

Il est entendu qu'il conviendrait d'ajouter une nouvelle disposition à la *Loi constitutionnelle de 1867* pour s'assurer que le paragraphe 91(24) s'applique à tous les peuples autochtones.

La nouvelle disposition n'entraînerait aucune réduction des dépenses actuellement engagées par les gouvernements au profit des Indiens et des Inuit ni ne modifierait les obligations fiduciaires ou découlant de traités du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones. Il en serait fait état dans un accord politique (*).

55. Les Métis de l'Alberta/le paragraphe 91(24)

Il conviendrait de modifier la Constitution de manière à sauvegarder le pouvoir législatif du gouvernement de l'Alberta à l'égard des Métis et des terres ou ceux-ci sont établis. Une entente est intervenue concernant une modification de la *Loi sur l'Alberta* qui aurait pour effet de protéger dans la Constitution le statut des terres détenues en fief simple par le Métis Settlements General Council en vertu de lettres patentes de l'Alberta.

56. L'accord relatif à la nation métisse (*)

Le gouvernement fédéral, les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi que le Ralliement national des Métis

ont convenu de conclure un accord exécutoire et justiciable au sujet des questions intéressant la nation métisse. On achève la rédaction technique de cet accord on seront énoncées les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux et de la nation métisse.

L'accord engage les gouvernements à négocier : des ententes relatives à l'autonomie gouvernementale; la question des terres et des ressources; le transfert de la partie des programmes et des services aux Autochtones destinés aux Métis; des mécanismes de partage des coûts des institutions, des programmes et des services métis.

Les provinces et le gouvernement fédéral conviennent de ne pas réduire les dépenses déjà consacrées aux Métis et aux autres peuples autochtones par suite de l'accord ou d'une modification au paragraphe 91(24). L'accord définit, à ses propres fins, ce qu'est un Métis et engage les gouvernements à dénombrer et à inscrire les Métis.

V. LA FORMULE DE MODIFICATION

Nota : Tous les changements à la formule de modification qui suivent exigent le consentement unanime du Parlement et des assemblées législatives provinciales.

57. Les changements aux institutions nationales

Les modifications des dispositions de la Constitution touchant le Sénat devraient nécessiter l'accord unanime du Parlement et des assemblées législatives provinciales une fois que la série actuelle de modifications liées à la réforme du Sénat sera entrée en vigueur. Toutes modifications touchant la Chambre des communes, y compris la garantie au Québec d'avoir au moins 25 pour 100 des sièges de la Chambre des communes, et celles qui peuvent actuellement être apportées en vertu de l'article 42 devraient aussi exiger l'unanimité.

Il conviendrait de modifier les articles 41 et 42 de la *Loi constitutionnelle de 1982* de manière que le processus de nomination des juges de la Cour suprême demeure assujéti à la formule générale de modification (7/50). Toutes les autres questions liées à la Cour suprême, y compris sa constitutionnalisation, son rôle en tant que tribunal d'appel et sa composition, exigeraient l'unanimité.

58. La création de nouvelles provinces

Il conviendrait de révoquer les dispositions actuelles de la formule de modification régissant la création de nouvelles provinces et de les remplacer par la disposition antérieure à 1982, qui précise que de nouvelles provinces pourront être créées en vertu d'une loi du Parlement fédéral, après la tenue de consultations avec toutes les provinces existantes à l'occasion d'une conférence des premiers ministres. Les nouvelles provinces ne pourraient intervenir dans la formule de modification sans le consentement unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral (sauf en ce qui concerne les questions strictement bilatérales ou unilatérales décrites aux articles 38(3), 40, 43, 45 et 46, dans la mesure où ce dernier a un lien avec l'article 43, de la *Loi constitutionnelle de 1982*). Toute augmentation de la représentation des nouvelles provinces au Sénat exigerait le consentement unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral. Les territoires qui deviendraient des provinces ne pourraient perdre de sénateurs ou de députés à la Chambre des communes.

La disposition concernant le rattachement aux provinces de tout ou d'une partie des territoires qui figure à l'alinéa 42(1)e) serait abrogée et remplacée par la *Loi constitutionnelle de 1871*, modifiée de manière à exiger le consentement des territoires.

59. La compensation dans le cas des modifications transférant des compétences

Lorsqu'une modification qui transfère au Parlement des pouvoirs législatifs des assemblées législatives provinciales est apportée en vertu de la formule de modification générale, le Canada devrait fournir une juste compensation à toute province qui choisit de ne pas adhérer à cette modification.

60. Le consentement des Autochtones

Il conviendrait que les Autochtones consentent aux futures modifications constitutionnelles qui font directement mention des peuples autochtones. Les discussions se poursuivent sur le mécanisme d'expression de ce consentement. On vise à convenir de ce mécanisme avant de présenter au Parlement les résolutions formelles ayant pour objet de modifier la Constitution.

VI. AUTRES QUESTIONS

D'autres questions constitutionnelles ont été discutées au cours des réunions multilatérales.

Il a été convenu de ne pas poursuivre l'étude des questions suivantes :

- taille personnelle et insolvabilité;
- propriété intellectuelle;
- immunité réciproque;
- pêches intérieures;
- mariage et divorce;
- pouvoir résiduel;
- interdélegation de compétence législative;
- modifications à la « clause de dérogation »;
- article 96 (nomination des juges);
- article 125 (taxation des gouvernements fédéral et provinciaux);
- article 92A (exportation de ressources naturelles);
- exigence d'avis en cas de modification de la législation fédérale touchant les paiements de péréquation;
- droits de propriété;
- mise en œuvre des traités internationaux.

D'autres questions ont été discutées, mais n'ont pas été résolues définitivement notamment les suivantes :

- exigences d'avis en cas de modifications de la législation fédérale touchant le financement des programmes établis;
- établissement, dans un accord politique, d'un processus officiel de consultations fédérales-provinciales pour la négociation de traités et d'accords internationaux;
- participation des peuples autochtones aux ententes intergouvernementales concernant le partage des pouvoirs;
- établissement d'un cadre pour les questions de compensation concernant la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre;
- modifications liées à la réforme du Sénat, y compris les élections partielles;
- toutes autres modifications corollaires entraînées par des changements recommandés dans le présent rapport.

Pour plus de renseignements, téléphonez au : 1-800-561-1188



Personnes sourdes ou malentendantes :

1-800-465-7735 (ATS/ATME)

Canada

Caisse pop: placement contesté d'un gérant

ANDRÉ NOËL

■ Question: un directeur de Caisse populaire peut-il investir des fonds personnels dans une entreprise privée, puis emprunter de l'argent à sa propre caisse pour aider cette entreprise?

Oui, répond la Fédération des caisses Desjardins.

Non, affirme une femme d'affaires, qui y voit conflit d'intérêts et concurrence déloyale.

L'incident est survenu à Joliette et pose manifestement un problème d'éthique.

Paul McNicoll, directeur général de la Caisse populaire Desjardins de Joliette, a investi 90 775 \$ dans une nouvelle résidence pour personnes âgées.

La résidence s'appelle la Maison Arthur Beauséjour inc. M. McNicoll en est le président. La maison vient d'ouvrir 63 chambres et 30 logements au centre de Joliette, une ville de 17 000 habitants située au nord-est de Montréal.

La Caisse populaire en est le

principal actionnaire. Elle a investi 450 000 \$ sur un total de 1,2 million.

Tout ceci ne fait pas du tout l'affaire des propriétaires d'autres résidences pour personnes âgées déjà installées dans la région.

Suzanne Dalpe, propriétaire de L'Auberge de la rivière Joliette inc. a protesté auprès de la Fédération des caisses populaires. Mme Dalpe affirme que la construction d'une nouvelle résidence financée par la Caisse représente de la concurrence induite. Elle-même a fait des emprunts à la Caisse.

Ni illégal, ni immoral

« Quand vous empruntez dans une caisse populaire, assurez-vous de faire ajouter une clause de non concurrence à votre contrat de prêt, suggère-t-elle. Selon le directeur de la caisse de Joliette, il est tout à fait légal qu'on vous prête de l'argent pour une entreprise, et que le directeur de cette caisse investisse pour la construction d'une entreprise semblable juste à côté de la vôtre. »

La Fédération des caisses Des-

jardins de Lanaudière a fait enquête. Elle a conclu que le geste du directeur, M. McNicoll, n'était ni illégal, ni immoral. Le directeur général de la fédération, Marcel Marquis, admet toutefois que cela pose un problème d'image.

« La fédération va conseiller à M. McNicoll de se départir de ses actions, a-t-il dit, au cours d'un entretien hier. Mais c'est quand même dommage que des soupçons pèsent sur des gestes faits de bonne foi. »

M. McNicoll a dit que la Loi sur les caisses d'épargne et les règlements du Mouvement Desjardins permettent à des cadres des caisses de posséder jusqu'à 10 p. cent des actions d'une entreprise financée par une caisse.

Publicité

Mme Dalpe, elle, affirme qu'il est anormal que M. McNicoll ait utilisé le nom de la Caisse populaire pour faire de la publicité pour sa maison d'hébergement.

M. McNicoll a en effet envoyé des lettres aux personnes âgées des autres résidences privées, les

invitant à rejoindre sa propre résidence. La lettre portait l'entête de la Caisse populaire Desjardins de Joliette.

« La Maison Arthur Beauséjour est actuellement en construction et sera terminée pour le 1er juin, a-t-il écrit le 6 janvier. Ce projet est parrainé par la Caisse populaire Desjardins de Joliette. Venez y vivre en toute sécurité avec des amis de votre âge. »

Une dizaine de personnes âgées ont quitté leur résidence respective, comme celle de Mme Dalpe, pour aller habiter la Maison Beauséjour.

« Les gens du troisième âge ont une confiance illimitée dans le Mouvement Desjardins, souligne Mme Dalpe. L'utilisation de son nom a beaucoup de poids. Nous, on n'a pas ces moyens publicitaires. »

Mme Dalpe n'apprécie guère que les états financiers de sa propre entreprise soient connus de M. McNicoll. « De partenaire financier, la Caisse populaire est devenue un concurrent. En plus, ce concurrent a accès à nos renseignements! »



PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

Centre d'épuration

Le ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, a inauguré hier, sur l'île Charron, le Centre d'épuration Rive-Sud en présence des maires des sept villes desservies par l'intercepteur. Ce projet a été réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement, la Société québécoise d'assainissement des eaux et les villes desservies. Il traitera les eaux usées de Boucherville, Brossard, Greenfield Park, LeMoyne, Longueuil, Saint-Hubert et Saint-Lambert (une population de 350 000 habitants). Ces villes invitent leur population à visiter aujourd'hui et demain la nouvelle usine.



Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation continue

Relevez les défis actuels de l'éducation et de la gestion

Ateliers de perfectionnement s'adressant aux professionnels des maisons d'enseignement, des établissements de santé, des entreprises, des corporations et associations professionnelles, des syndicats, des associations de bénévoles...

La politique québécoise de sélection et ses incidences sur la clientèle scolaire
Mardi 6 octobre de 13 h 30 à 16 h 30

Reconnaissance des acquis: Pourquoi? Comment?
Jeudi 8 octobre de 9 h 30 à 16 h 30

L'animation de groupe
Vendredi 16 octobre de 9 h 30 à 16 h 30

La politique québécoise d'intégration et ses incidences sur l'école
Mardi 20 octobre de 13 h 30 à 16 h 30

En toute égalité
Mercredi 21 octobre de 9 h 30 à 12 h 30

Gestion de soi, gage de survie et de développement personnel et professionnel
Samedi 24 octobre de 9 h 30 à 16 h 30

Les limites au pluralisme et la gestion des conflits de valeurs à l'école
Mardi 3 novembre de 13 h 30 à 16 h 30

Conduite de réunion
Samedi 7 et dimanche 8 novembre de 9 h 30 à 16 h 30

L'enseignement des langues d'origine à l'école publique
Mardi 17 novembre de 13 h 30 à 16 h 30

Les relations avec les parents des communautés culturelles au primaire
Mardi 1er décembre de 13 h 30 à 16 h 30

De l'épuisement à l'estime de soi
Lundi 7 décembre de 9 h 30 à 16 h 30

Renseignements :
(514) 343-6644

LAVAL

MAISONS NEUVES

À partir de **501,62 \$/mois** CAP., TAXES, INT.

À partir de **97,324 \$ à 109,922 \$** TPS ET TVQ EN SUS
De 1 064 à 1 440 pi²

(Autoroute des Laurentides (15), sortie 16 à droite, 1er coin de rue, maison-témoin) 394, boul. Ste-Rose, Laval

628-1533

OPÉRATION 3 0000

SUPER VENTE DE LIQUIDATION

VENDU AU PRIX COÛTANT DERNIER APPEL

Foyers et poêles à bois à combustion lente, vitres, à encastrer. Poêles émaillées, bois, charbon ou gaz avec contrôle thermostatique, choix de couleurs, modèles et dimensions variées. Accessoires et pièces de remplacement de bureau. Article divers. Chariot élévateur 1986.

Les sam. et dim. de 12 h à 17 h, jusqu'à épuisement des stocks.

412, BOUL. ARTHUR-SAUVÉ, ST-EUSTACHE (QUÉBEC)
POUR INFORMATION APPELER: 388-1601 Patrick
Bienvenue aux MARCHANDS

FORMATION EN TRADUCTION

• français-anglais • anglais-français

Accroissez votre compétence linguistique et votre valeur dans votre entreprise ou votre profession; inscrivez-vous au Programme de traduction (de l'anglais vers le français ou du français vers l'anglais) de l'Université McGill. Tout en continuant d'exercer votre emploi régulier, vous pourrez étudier à temps partiel et, au terme du programme de 30 crédits, obtenir le Certificat en Traduction de McGill, dont la réputation n'est plus à faire. Pour être admissible, vous devez maîtriser l'anglais et le français, particulièrement à l'écrit, et subir avec succès l'examen d'admission.

COÛT: 168,10\$ par cours de trois crédits

EXAMEN D'ADMISSION
Le 22 ou le 27 octobre, à 18h30. Pour réserver votre place, veuillez vous présenter en personne avant le 15 octobre, de 9 h à 18 h 30 du lundi au jeudi ou de 9 h à 17 h 30 le vendredi. Les droits d'examen s'élèvent à 40\$ (non remboursables) réglables par chèque visé, mandat ou en espèces.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:
Venez au département de langues et de traduction, pavillon de la bibliothèque Redpath, salle 214, ou téléphonez au 398-6160.

McGill Centre d'éducation permanente
L'endroit parfait pour vous perfectionner.

Ressources humaines

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Susciter la motivation et la mobilisation au travail

Apprendre à maîtriser les outils qui permettent d'encourager la performance et la créativité dans l'entreprise.

Les vendredis 4 décembre, 9 h à 17 h
et 11 décembre, 9 h à 12 h
1,0 UFC - 440 \$ (incl. TPS & TVQ)
renseignements : 343-6990

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Le savoir en action

Association Canadienne de l'Ataxie de Friedrich

FONDATION CLAUDE ST-JEAN

C.P. 3725 SUCCURSALE B
MONTREAL, QUEBEC
H3B 3L7

Collège Bourget

Nous formons des gagnants!

Donnez à votre enfant la chance de réaliser son plein potentiel.

Le collège Bourget, dirigé par les Clercs de St-Viateur, est un établissement privé d'enseignement secondaire pour jeunes filles et garçons où les éducateurs transmettent la fierté de la langue française, le goût de la culture et du sport.

Le plus grand pensionnat au Canada vous ouvre ses portes!

Le collège Bourget est heureux de vous inviter à une journée-rencontre avec ses Éducateurs. Laissez-nous vous proposer un tour du propriétaire et parler de l'avenir de votre enfant.

Réservez votre place dès maintenant!

25 octobre
Journée portes ouvertes de 13h30 à 16h30

21 novembre et 15 décembre
Examens d'admission pour les élèves des 1^{er}, 2^e et 3^e secondaire dès 8h30

Collège Bourget
Bureau des inscriptions
Rigaud (Vaudreuil) Québec, J0P 1P0
(514) 451-5785 1^{er}, 2^e et 3^e
(514) 451-4716 4^e et 5^e

UN ESPRIT SAIN
142 ans de tradition d'excellence
importante bibliothèque
Encadrement personnalisé
Méthode d'étude et rigueur de pensée
Environnement naturel propice à l'étude
4 résidences confortables

UN CORPS SAIN
Ariène exclusif
Montagne de ski alpin
Piscine intérieure
Deux grands gymnases
Conditionnement physique
Tennis
Football, Soccer
Course en montagne

Maîtrisez votre avenir!

FLORIDE

Phase II

VOUS RÊVEZ D'UN CONDO AU SOLEIL ET D'UN SUPER INVESTISSEMENT

À partir de 66 900 \$ U.S. PHASE I
À partir de 99 900 \$ U.S. PHASE II

Phase I disponible immédiatement, phase II livraison hiver 1993

2 chambres, 2 salles de bains, plus de 1 100 pieds carrés incluant terrasse privée et 3 appareils ménagers, etc.

Situé sur le bord du Clear Lake à seulement un mille de l'intracostal et à deux milles des magnifiques plages de Palm Beach, à l'est de la 95 et à seulement 2 milles au nord du nouvel aéroport de Palm Beach. Ce magnifique projet ultra-sécuritaire de 96 condominiums est à distance de marche d'un golf, d'un des plus grands centres commerciaux du sud de la Floride (ouvert 7 jours-semaine) du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos.

LAKE PLACE CONDOMINIUMS
WEST PALM BEACH
Bassin, tennis, pavillon, piscine, salle d'exercice, terrasse et plus.
Financement disponible.

SOIRÉES D'INFORMATION À 19 h 30

Repentigny, Salle Réception 1124, 1124, boul. Iberville
Laval, Hôtel Sheraton, 2440, Autoroute des Laurentides
Longueuil, Holiday Inn, Métro Longueuil
Floride 1-800-874-6801

Le lundi 5 octobre 1992
Le mardi 6 octobre 1992
Le mercredi 7 octobre 1992

Le corps de l'ex-policière fut découvert six jours après le meurtre

PIERRE BELLEMARE

dans le pare-brise de l'auto de l'ex-policière Martine Auger, 25 ans, dont le téléviseur est resté ouvert entre le 12 décembre 1990, date de son assassinat, et le moment de sa découverte, 18 décembre suivant.

Des voisins immédiats ont aussi vu la jeune Auger entrer dans son appartement, en compagnie « d'un homme qui ne semblait pas lui convenir », peu de temps avant le crime. C'est ainsi qu'a pris fin, hier au

palais de justice de Montréal, le procès d'André Trottier, 29 ans, accusé de meurtre au premier degré de la jeune policière, qu'il dit avoir rencontrée dans une brasserie d'Anjou, la veille de sa mort. Me Hélène Morin, procureur

de la Couronne, et l'avocate de la défense, Me Andrée Marier, présenteront leur argumentation respective lundi aux membres du jury, présidé par le juge Jean-Guy Riopel. Le magistrat adressera ensuite

ses directives aux jurés qui, selon toute probabilité, devraient rendre leur verdict avant la fin de la semaine prochaine, après avoir délibéré durant quelques jours. Trottier a invoqué la légitime défense, lors de son témoignage cette semaine, en disant que la policière Auger l'aurait menacé à l'aide d'un couteau, en lui intimant l'ordre de vider ses poches, au moment où l'accusé se trouvait dans sa chambre à coucher.

Quelques instants auparavant, la victime a pris congé de son invité pour aller dans la salle de bain. Trottier, qui venait d'être libéré sous conditions de Sainte-Anne-des-Plaines, s'est alors aperçu que la jeune femme faisait partie de la police de la CUM.

Il a d'abord trouvé la carte de guichet automatique de la victime, laissée près du système de son, et il a poursuivi ses recherches dans la chambre à coucher de la victime, pendant qu'elle était à la salle de bain. Une querelle s'ensuivit entre l'accusé et la victime. Les deux ont été blessés sérieusement et ont saigné abondamment, jusqu'à ce qu'un long couteau entre accidentellement dans le corps de la victime « comme dans du beurre », selon l'expression de Trottier. Le procès dure déjà depuis trois semaines.

Début de l'enquête du coroner dans l'affaire Fernandez

PIERRE BELLEMARE

Le coroner Pierre Trahan a débuté son enquête au début de la semaine, à la suite de la mort d'Armand Fernandez, atteint de quatre balles le 4 novembre 1991, et l'ensemble des policiers qui ont témoigné devant lui affirment qu'il n'avaient pas le choix de l'abattre.

Ils étaient cinq policiers à le pourchasser dans le stationnement intérieur de la place Ville-Marie et, soudainement, le fuyard s'est tourné vers eux pour braquer un couteau dans leur direction.

Selon les policiers, Fernandez constituait une menace pour leur sécurité, puisqu'il leur faisait pratiquement face, étant presque à portée de son couteau.

Le fugitif a alors reçu quatre projectiles et il s'est affaissé. Fernandez avait été aperçu, un peu avant, au volant de l'automobile de luxe et il a été pris en chasse par des autos-patrouille.

On l'a suivi jusqu'à l'intersection Saint-Laurent et Maisonneuve. Fernandez est ainsi remonté sur Saint-Laurent à contre-sens pour se rendre vers le stationnement de la place Ville-Marie, sur la rue Cathcart.

Il s'est sauvé à pied à l'entrée du stationnement, après être entré en collision avec une rétrocaieuse qui se trouvait dans les environs. Les policiers, qui l'avaient pris en chasse, l'ont alors intercepté et ils ont fait feu en sa direction, après avoir été menacés par le fuyard armé d'un couteau.

L'enquête du coroner Trahan reprend le 19 novembre prochain au palais de justice de Montréal.

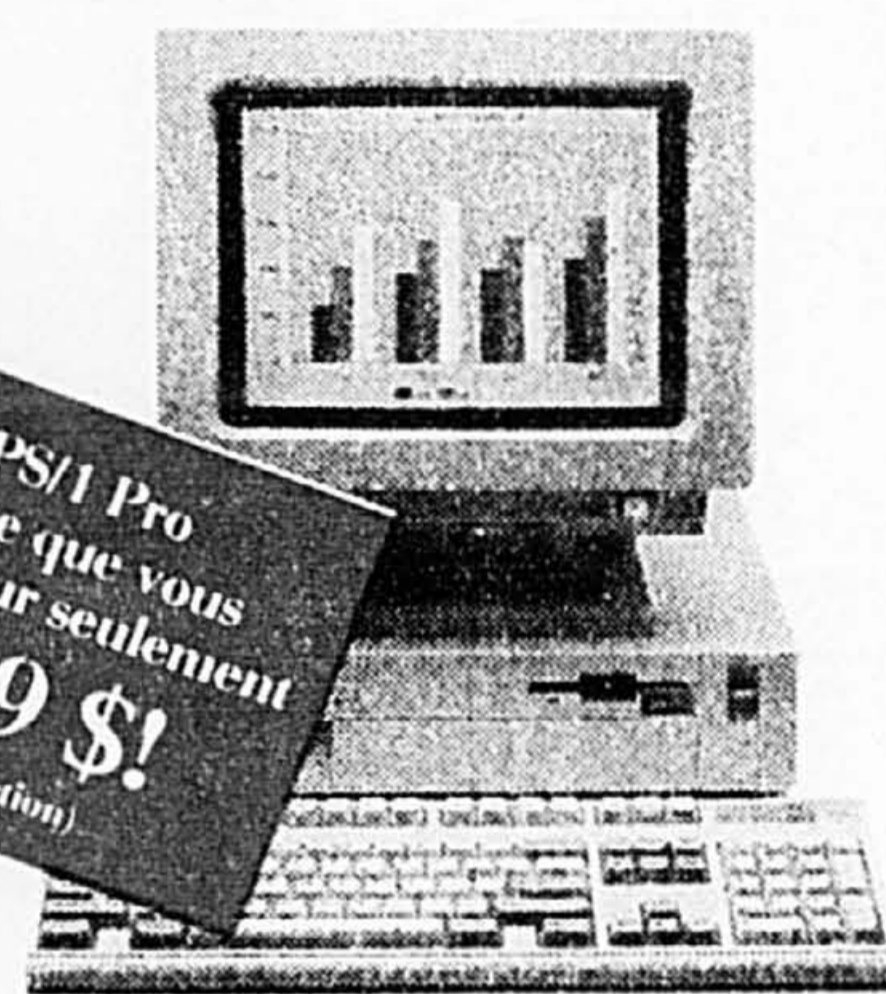
Nous avons baissé nos prix pour vous éviter de faire des compromis.

Vous pouvez maintenant acheter un PS/1 IBM, car nos prix sont à leur plus bas.

Si vous avez toujours rêvé d'un ordinateur personnel IBM reconnu pour sa qualité, mais attendiez le jour où il serait offert à un prix abordable, ce jour est enfin arrivé. En effet, les prix de nos ordinateurs de table PS/1 n'ont jamais été aussi bas. Nos PS/1 sont livrés avec tout le matériel nécessaire à une utilisation immédiate. Vous obtenez même un abonnement gratuit de un an au HelpClub d'IBM. En outre, si vous achetez un PS/1 IBM d'ici au 15 octobre 1992, vous aurez également droit à une réduction supplémentaire de 100 \$. Alors qu'attendez-vous? À des prix aussi bas, c'est le moment ou jamais de vous offrir un produit d'une qualité éprouvée.



Nouveau PS/1 486 SX - 20 MHz. Voyez ce que vous obtenez pour seulement 2 299 \$! (avec réduction)



Le PS/1 Pro. Voyez ce que vous obtenez pour seulement 1 299 \$! (avec réduction)



Le PS/1 IBM. Voyez ce que vous obtenez pour seulement 1 099 \$! (avec réduction)

Idéal pour votre bureau à la maison ou votre petite entreprise, ce nouveau système doté d'un 486 SX offre la puissance et les performances nécessaires à l'exécution de plusieurs des applications complexes couramment utilisées de nos jours, des tableaux de pointe aux logiciels de micro-édition. Cet ordinateur de table évolué est livré avec des logiciels PS/1 préchargés, y compris un nouveau programme de protection contre les virus informatiques. Le système présente les caractéristiques suivantes : disque dur de 129 Mo, horloge cadencée à 20 MHz, mémoire de 4 Mo, unités de disquettes de 3 1/2 po et de 5 1/4 po, écran couleur VGA 14 po, DOS 5.0, Microsoft Windows 3.1 et Works pour Windows, logiciels du PS/1, modem interne et souris, ainsi qu'une garantie standard de un an chez le client.

Notre plus rapide ordinateur doté d'un 386 SX est tout indiqué pour un usage familial. En effet, vous pouvez l'utiliser pour votre compatibilité personnelle ainsi que pour le traitement de texte, et les enfants, pour leurs travaux scolaires. Vous pouvez exécuter des graphiques de gestion, des feuilles de calcul et des rapports sur les dépenses.

Le PS/1 est à la fois un outil pédagogique et une source de divertissement pour toute la famille. Il présente les caractéristiques suivantes : disque dur de 85 Mo, horloge cadencée à 25 MHz, mémoire de 2 Mo, unités de disquettes de 3 1/2 po et de 5 1/4 po, écran couleur VGA 14 po, DOS 5.0, Microsoft Windows 3.1 et Works pour Windows, logiciels du PS/1, modem interne et souris, ainsi qu'une garantie standard de un an chez le client.

Nouveau PS/1 386 SX - 25 MHz. Voyez ce que vous obtenez pour seulement 1 699 \$! (avec réduction)

Pour les professionnels devant exécuter des applications plus complexes, ce système doté d'un puissant 386 SX et de DOS 5.0 offre la souplesse de la technologie modulaire qui vous permet de choisir des options et des logiciels adaptés à votre entreprise. Grâce à ses possibilités d'extension, vous pouvez également configurer votre PS/1 Pro à votre guise. De plus, notre écran couleur 14 po est synonyme de confort visuel. Enfin, l'horloge cadencée à 20 MHz vous permet d'exécuter des applications complexes. Le système présente les caractéristiques suivantes : disque dur de 50 Mo, mémoire de 2 Mo, écran couleur 14 po et DOS 5.0.

Système doté d'un disque dur de 40 Mo (avec réduction) 1 149 \$
Système doté d'un disque dur de 129 Mo (avec réduction) 1 449 \$

IBM et PS/1 sont des marques déposées d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Inc., compagnie affiliée, est un trader mercant. Microsoft Works, Windows et le maître Microsoft Windows sont des marques de commerce de Microsoft Corporation. Ces ensembles ne sont pas disponibles dans tous les points de vente. Les prix offerts par les détaillants et les distributeurs peuvent varier.

Abonnement GRATUIT de un an au HelpClub d'IBM. Obtenez une RÉDUCTION de 100 \$ à l'achat d'un PS/1 IBM d'ici au 15 OCTOBRE 1992.

APPELEZ IBM DIRECT AU 1 800 465-7999



(poste 103)
de 8 h à 20 h, heure avancée de l'Est, du lundi au vendredi. Principales cartes de crédit acceptées et financement immédiat disponible en appelant IBM direct. Rendez-vous chez un de ces détaillants ou distributeurs autorisés IBM dès aujourd'hui.

Data Shack Inc., Brossard (514) 445-1371
Clinique du PC, Longueuil (514) 528-1888
Club Biz, Montréal (514) 593-3633
Grand Prix, Montréal (514) 270-3929

M.S.I. Montréal (514) 935-8039
Québit Logiciels Inc., Montréal (514) 381-1871
SoftWares, Montréal (514) 737-5865
Computerland, Sherbrooke (819) 564-1534
C & E Informatique, St-Eustache (514) 491-3811

Info-Bureautique (1991) Inc., St-Jean-sur-Richelieu (514) 347-8364
Équipement de bureau Juteau, St-Jérôme (514) 435-4175
Centre Info Micromedia, Trois-Rivières Ouest (819) 823-1538

Miro Style, Ville Lasalle (514) 595-7212
Hypertex Systèmes Inc., Ville St-Laurent (514) 745-4540
Compucentre (tous leurs établissements)
MicroAge (certains établissements seulement)

JOYEUSE HALLOWEEN!

« Le Retour de Batman » à la Baie!

2199 \$ l'ens.

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

LA BAIE

LE RETOUR DE BATMAN

1. Le costume de luxe officiel de Batman comprenant : pantalon, ceinture, bouclier de poitrine en mousse et masque. **2199 \$** l'ens.

2. Le costume de luxe officiel de Catwoman comprenant : la combinaison-pantalon imprimée et le masque. **2199 \$** l'ens.

3. La cape officielle en nylon de Batman, 76 cm, et le masque. **499 \$** l'ens.

4. Le masque en caoutchouc officiel de Batman. **799 \$** ch.

5. Les costumes en vinyle de marques déposées pour enfant : Gnômes, Spiderman, W.W.F. et SuperMario. **599 \$** ch.

6. Pyjamas pour enfant. **999 \$** l'ens.

Rayon de la maison hantée à la Baie. Magasin excepté : Fleur de lys.

POUR LES ADULTES AUSSI!
Un supersortiment de costumes pour adulte. Plus de 40 modèles. 14,99 \$ à 34,99 \$ ch.

Compagnie de la Baie d'Hudson



9,99\$
PAR MOIS

SI VOTRE CHAUFFE-EAU VOUS FAIT CLAQUER DES DENTS,
LOUEZ UN CHAUFFE-EAU D'ESSO CONFORT AU FOYER

C'EST VOTRE ASSURANCE TRANQUILLITÉ

Un chauffe-eau au mazout récupère la chaleur 4 fois plus vite qu'un chauffe-eau électrique, de sorte que vous avez toujours une réserve d'eau chaude. De plus, il a été démontré qu'un chauffe-eau au mazout consomme moins d'énergie, donc coûte moins cher d'utilisation, qu'un chauffe-eau à l'électricité. Alors pourquoi claquer des dents? Louez votre chauffe-eau d'Esso Confort au foyer! Vous n'avez aucun investissement de départ à faire. Vous ne payez que 9,99 \$ par mois*, entretien et installation compris.



De plus, vous profitez de notre GARANTIE QUIÉTUDE • CERTITUDE:

- 1 JAMAIS DE PANIQUE**
Avec notre service d'urgence d'une heure.
- 2 JAMAIS DE PÉNURIE**
Grâce à notre service de livraison automatique du mazout.
- 3 JAMAIS D'ATTENTE**
La livraison du mazout est garantie dans les 24 heures.

* Pour un chauffe-eau de 30 gallons.

Appelez dès aujourd'hui au:
337-5252
1 800 361-9416

LE CLIMAT IDÉAL

Esso Confort au foyer
Pétrolière Impériale

L'échappée gagnante avec
LES SÉJOURS DE RÊVE EN CALIFORNIE

À vous de jouer en profitant de nos rabais sur le transport aérien, la location de voiture, l'hébergement et plus encore!



- Ne rêvez plus et passez à l'action dès aujourd'hui! Avec les rabais des Séjours de rêve en Californie d'Air Canada, offerts en collaboration avec l'Office du tourisme de la Californie, votre rêve peut devenir réalité! De plus, participez à notre concours L'échappée gagnante et courez la chance de gagner un voyage et de rencontrer le 99 en personne!

Des tarifs gagnants

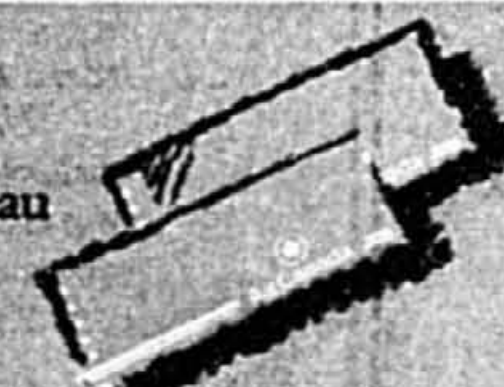
Épargnez jusqu'à 75%
Du 1er novembre 1992
au 28 février 1993.

75%

Aller-retour de Montréal à **à partir de**
Los Angeles ou San Francisco **379\$**

Une double économie*

Offre d'une durée limitée.
Les tarifs double économie sont offerts jusqu'au 31 octobre 1992.
(* Pour deux personnes suivant le même itinéraire.)



Des liaisons avantageuses

Choisissez l'une des 15 destinations en Californie offertes au prix spécial de 99\$ par United Airlines et United Express.

UNITED AIRLINES
UNITED EXPRESS

Location de voiture pour seulement 98\$

Location d'une voiture de classe économique chez Budget pour une semaine.



Cette offre comprend le kilométrage illimité, et aucuns frais de retour ne s'appliquent entre Los Angeles et San Francisco. Voiture plus luxueuse et prolongation de la durée de la location aussi offertes.

Des rabais gagnants de 20% ou plus dans

les hôtels, motels et centres de villégiature participants et sur l'accès à de grandes attractions touristiques.

20%

Concours L'échappée gagnante

Prenez un vol pour la Californie et vous pourriez gagner l'un des six séjours de rêve de six jours pour deux personnes incluant le transport aérien, la location d'une voiture et l'hébergement.

Le séjour sportif - avril 1993. Assistez à une séance d'entraînement et à une joute des Kings de Los Angeles, rencontrez Wayne Gretzky, et plus encore.

Le séjour de divertissement - juillet 1993. Visitez le Parc Disneyland, les Studios Universal et d'autres grandes attractions.



Le séjour culturel - septembre 1993. Assistez à un spectacle, faites une excursion dans les vignobles, une balade en montgolfière, et plus encore.

Vous trouverez un bulletin de participation et tous les détails du concours dans notre brochure Séjours de rêve en Californie. Demandez-la dès aujourd'hui chez votre agent de voyages!

Passez à l'action dès aujourd'hui!

Appelez dès maintenant! Les réservations doivent être faites au moins 21 jours avant le départ et le nombre de places est limité. Certains tarifs peuvent s'appliquer à des jours déterminés sous réserve d'homologation. Séjour minimal/maximal, dates d'entrée en vigueur et d'autres conditions s'appliquent. Tarifs supérieurs durant la période de Noël et du jour de l'An. Communiquez avec votre agent de voyages ou avec Air Canada au 393-3333 pour réserver vos places ou pour obtenir un exemplaire de la brochure et de plus amples renseignements.



MEMBRE DE L'ALLIANCE DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES CANADIENNES
PÉRIODE DU QUÉBEC

Aeroplan

AirCanada

Selon un sondage, le PC devancerait le Bloc au Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Quatre semaines après la conclusion d'une entente constitutionnelle, la cote de popularité du Parti conservateur continue de remonter lentement et il devance même légèrement le Bloc au Québec, selon un sondage Angus

Reid-Le Soleil publié aujourd'hui. C'est la première fois depuis plus d'un an que le Bloc se retrouve en troisième place. Bon premier depuis juillet 1991, sa cote de popularité a chuté de dix points et se situait à 25 pour cent la semaine dernière. Les conservateurs l'ont rattrapé (avec 24 pour cent des intentions de vote) tandis que les

libéraux restent nettement en tête (36 pour cent).

Même si l'échantillon de 392 personnes interrogées au Québec par Angus Reid augmente la marge d'erreur, la chute soudaine du mouvement souverainiste surprend, en plein débat sur l'Accord de Charlottetown et sur l'affaire Wilhelmy.

Par contre, l'autre mouvement régional ne du mécontentement de l'électorat vis-à-vis des conservateurs, le Reform party, amorce une remontée dans l'Ouest et en Ontario. Au plan national, les conservateurs (20 pour cent des intentions de vote) s'accrochent à la deuxième place en raison de la chute presque dramatique des

néo-démocrates (15 pour cent seulement, leur plus basse performance depuis l'arrivée d'Audrey McLaughlin à la tête du parti). Les Libéraux continuent de jouer d'une avance quasi-insurmontable avec 43 pour cent des intentions de vote.

En Ontario, qui compte 95 sièges aux Communes, les libéraux

risquent de balayer la province puisque 51 pour cent de l'électorat se dit prêt à voter pour eux. Les conservateurs s'installent à la deuxième place (21 pour cent) tandis que réformistes et néo-démocrates se disputent la dernière place (13 pour cent).

Par contre, le désenchantement des Canadiens pour les chefs politiques actuels s'accroît. Quand on leur demande qui ferait le meilleur premier ministre?, seulement 26 pour cent choisissent Jean Chrétien, 18 pour cent Audrey McLaughlin et 16 pour cent Brian Mulroney.

SIDIM

TOUT UN PROGRAMME

LE SALON
INTERNATIONAL
DU DESIGN D'INTÉRIEUR
DE MONTRÉAL

Samedi le 3 et dimanche le 4 octobre de 10h à 19h
ouvert au public

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Journée réservée aux professionnels du design et aux acheteurs,
sur présentation de leur carte d'affaires le jeudi 1^{er} et
le vendredi 2 octobre de 10h à 19h.

NOUVEAUTÉS

200 exposants vous feront découvrir leurs nouveautés 92 dans les secteurs suivants : meuble de bureaux commercial et institutionnel, meuble résidentiel, revêtement de sol, de fenêtres et mural, éclairage, matériaux, tissu, art.

CONFÉRENCES

De nombreux conseils d'experts vous seront dévoilés sur la couleur, l'éclairage, les textures et les tendances, dans un aménagement intérieur.

TRIBUNE DE LA CRÉATION

60 designers sélectionnés présentent leurs dernières réalisations et prototypes.

TRIBUNE DES ARTISTES

10 artistes choisis, vous proposent leur conception de l'art intégré au design d'intérieur.

LES PRIX D'EXCELLENCE

À surveiller : les nouveautés spécialement identifiées...
commanditées par **La Presse**

NOUVEAU CETTE ANNÉE

Participez au concours « Connaissez-vous nos designers? » et courez la chance de gagner le grand prix «VIP Montréal culturel», devenez alors la personne la plus branchée en ville!

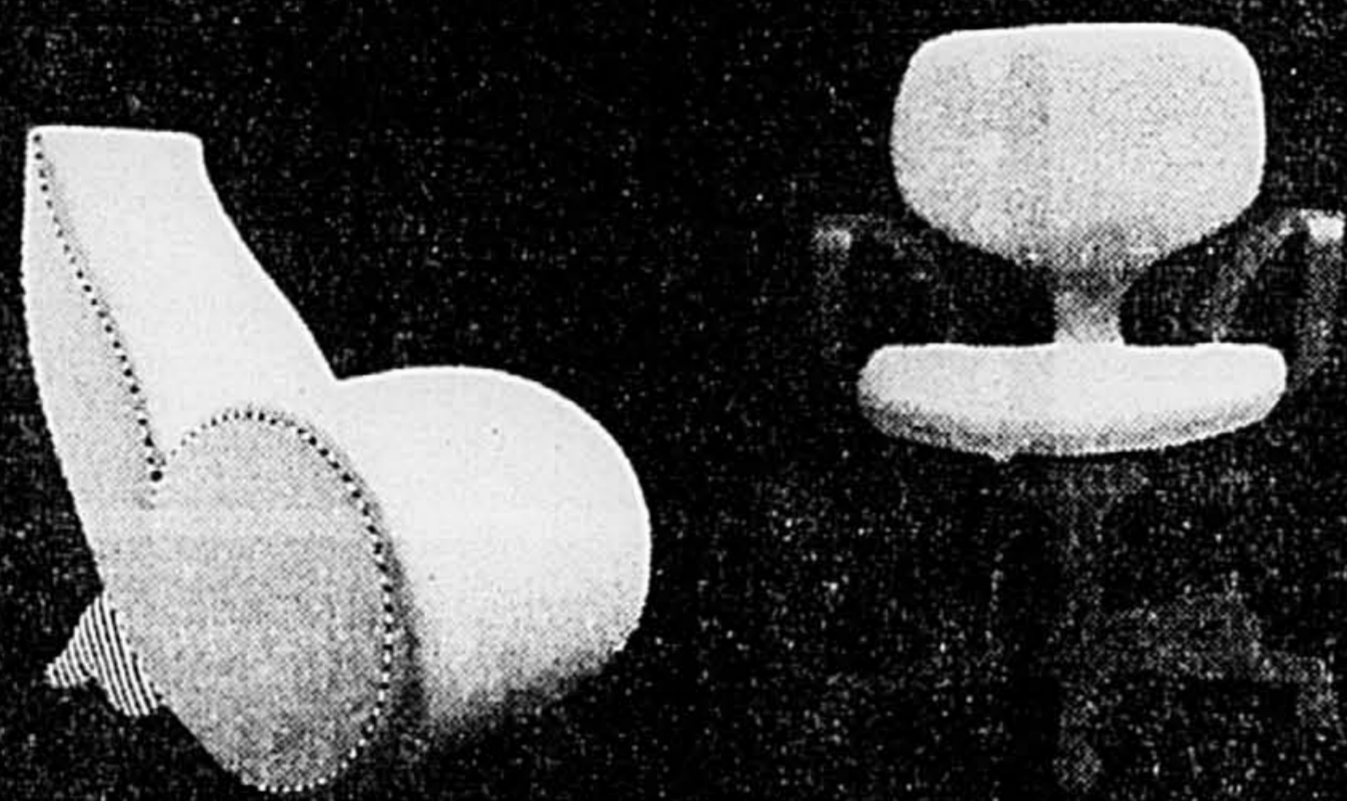
CLINIQUE DE CONSULTATION

Des professionnels du design répondront à toutes vos questions concernant l'aménagement avec le tissu/papier peint/habillage de fenêtres.

Présenté par : **Société des designers d'intérieur du Québec**

Dans le cadre de : **350 ANS**

Ginette
Gadoury



LE CIRCUIT DESIGN SIDIM MONTRÉAL 92

Pour participer au concours vous pouvez vous procurer, aux endroits suivants, le passeport qui vous permet également, d'EMMENER UNE PERSONNE GRATUITEMENT AU SIDIM :

CLAUDE LACOMBE MEUBLES
DESIGN EMPHASIS
DISMO INTERNATIONAL
DIX VERSIONS
ÉTAT D'ÂME COIFFURE & ESTHÉTIQUE
LES ATELIERS LUCIFER
MOBILIER INTERVERSION
PIZZEDÉLIC
PLOUK MOBILIER ET ACCESSOIRES
ZONE

ARRÊTE DE TREMBLER!

AVEC LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SAFEWATCH® de ADT

Agissez dès maintenant pour protéger votre maison et votre famille. Ce système inclut :

- surveillance 24 heures sur 24 par la centrale de surveillance ADT
- 1 module de commande : microprocesseur et avertisseur intérieur intégrés.
- 1 détecteur de mouvements, 2 contacts porte-fenêtre
- des autocollants de mise en garde ADT, 1 enseigne pour pelouse
- 1 batterie de secours
- l'entretien normal gratuit de votre système
- la garantie ADT

Équipement additionnel offert à bas prix

Faites comme Clémence...
appelez maintenant, sans frais :
1-800-567-5675

ADT demeure propriétaire du système et en assure le service.
Offre restreinte aux régions du Québec desservies par ADT.
Taxes fédérales et provinciales en sus.
Mastercard, Visa et American Express acceptées.

395\$ installe
Plus 24\$ en
frais mensuels
de surveillance

ADT
SÉCURITÉ RÉSIDENNELLE



La sécurité pour votre maison... la tranquillité pour vous.

PUBLICITÉ

H&R BLOCK OFFRENT AUX RETRAITÉS LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE CARRIÈRE

Des milliers de personnes retraitées s'engagent dans une nouvelle carrière en s'inscrivant au cours d'impôt donné par H&R Block, permis no CP0072. H&R Block, la firme la plus importante au monde quant à la préparation de déclarations de revenus, offre un cours d'impôt qui commence le 14 octobre. Des cours sont disponibles le matin, l'après-midi, le soir ou les fins de semaine.

Le cours offre une excellente formation aux personnes qui veulent continuer à travailler après leur retraite ou qui sont déjà à la retraite et veulent retourner travailler. Un instructeur d'expérience guide les étudiants à travers les divers aspects de la préparation de déclarations de revenus. Le travail en classe comprend des discussions, des problèmes théoriques, et des travaux pratiques sur de véritables formules d'impôt.

Les diplômés du cours bénéficient énormément de ce savoir-faire qu'ils peuvent utiliser immédiatement dans des bureaux situés à des endroits facilement accessibles. Ils peuvent choisir de travailler pendant les heures et les jours qui leur conviennent le plus.

Le coût du cours est très raisonnable et comprend les livres et fournitures nécessaires. Les diplômés reçoivent un certificat d'aptitude. Il est possible que certains d'entre eux soient invités à postuler un emploi chez H&R Block mais ils ne sont nullement obligés d'accepter. De plus amples informations au sujet du cours d'impôt peuvent être obtenues en s'adressant au bureau de H&R Block.

MTL CENTRE-VILLE ..934-5616	LONGUEUIL	468-3225
MLT CENTRE-EST.....722-4403	BROSSARD	676-8466
ST-LAURENT	747-4528	LAVAL
WEST-ISLAND	683-3930	MTL-NORD.....
MTL-EST	355-7540	327-0255
VERDUN.....	769-6444	LACHINE
		637-4464

20% D'ESCOMPTE AUX 50 ANS ET PLUS

PERMIS NO CP0072

Ottawa donne suite au rapport sur la sécurité dans le transport aérien

Presse Canadienne
OTTAWA

Progressivement, Ottawa applique les recommandations d'une enquête judiciaire sur la sécurité du transport aérien, mais la façon dont le gouvernement fédéral procède fait des mécontents dans l'industrie.

L'enquête du juge Virgil Moshansky sur l'écrasement d'un avion qui a fait 26 morts à Dryden, en Ontario, en 1989, a donné lieu à un rapport, déposé en mars dernier, qui contenait 191 recommandations destinées à rendre le transport aérien plus sécuritaire.

A l'époque, le ministre des Transports Jean Corbeil avait promis qu'il ferait un rapport dans les six mois sur les progrès accomplis dans la mise en vigueur de ces propositions.

Hier, il a fait savoir que 75 p. cent des recommandations ont été mises en pratique ou le seront dès que le ministre des Transports et les autorités du transport aérien auront décidé de la meilleure façon de procéder. Les 48 autres recommandations sont encore à l'étude.

Toutes les recommandations du rapport Moshansky ont été soumises à des équipes du ministère des Transports et à des experts de l'industrie de l'aviation, qui étaient chargés de déterminer la meilleure façon d'y donner suite.

Delais artificiels

Mais le directeur exécutif de l'Association canadienne des pilotes de ligne aérienne soutient que le gouvernement a compromis la mise en place des recommandations en imposant des échéances artificielles au processus.

«Ces délais artificiels perturbent notre travail et nous espérons qu'il n'y en aura plus», a déclaré M. Roger Burgess-Webb. Selon lui, le fait de devoir préparer un rapport d'étape a retardé l'entrée en vigueur de certaines recommandations, tandis que d'autres ont été accélérées pour donner l'impression que beaucoup plus de choses ont été faites.

La présence de glace sur les ailes du Fokker F-28 ontarien est considérée comme la cause immédiate de l'écrasement. Mais ce n'est pas l'unique raison, a dit le juge Moshansky dans son rapport, et de nombreuses améliorations doivent être apportées à la gestion des compagnies d'aviation, la sécurité et la formation du personnel pour rendre le transport aérien plus sûr.

Equifax enquête et suspend trois employés

Presse Canadienne

L'agence de recouvrement Equifax Canada a annoncé hier qu'elle avait institué une enquête interne sur son service de dépistage pour vérifier des allégations voulant que certains de ses employés aient eu recours à de fausses représentations pour retracer de mauvais payeurs.

Le vice-président d'Equifax à Montréal, M. Michel Globenski, a précisé que trois employés avaient été suspendus avec solde pour la durée de cette enquête.

Radio-Canada rapportait jeudi que des employés de cette firme se sont faits passer pour des fonctionnaires de Revenu Canada pour obtenir la nouvelle adresse de personnes qui ont des comptes en souffrance à Hydro-Québec.

Equifax a obtenu de la société d'État un contrat pour retrouver quelque 28 000 mauvais payeurs.

Aide sociale

Le Bureau d'aide sociale de Montréal a aussi ouvert une enquête au sujet des informations voulant qu'un de ses employés ait reçu de l'argent après avoir fourni des adresses à Equifax.

Un porte-parole, Jean-Hugues Brûsseau, a indiqué que des mesures seront prises à l'endroit du fonctionnaire s'il y a bel et bien eu faute.

Selon Radio-Canada, ce fonctionnaire du bureau de l'aide sociale aurait communiqué chaque jour plus de 50 adresses de personnes recherchées à un employé du service de dépistage d'Equifax. Il aurait touché 1 \$ par adresse de son interlocuteur.



Association Canadienne de l'Ataxie de Friedrich
FONDATION CLAUDE ST-JEAN

C.P. 3725 SUCCURSALE B
MONTREAL, QUEBEC
H3B 3L7

Le rapport préconise notamment de faire des recherches plus poussées pour trouver de meilleurs liquides de dégivrage des ailes d'avion, d'améliorer la formation du personnel sur la procédure à suivre en cas d'urgence, d'effectuer des contrôles plus sévères et plus fréquents de la sécurité des transporteurs aériens, en particulier après une fusion ou à la naissance d'une nouvelle compagnie, et d'imposer des règles plus rigoureuses sur le dégivrage des ailes d'avion avant le décollage et le plein de carburant lorsque les passagers sont à bord.

RELATIONS PUBLIQUES

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La communication interne

Mesurer les besoins d'information des publics internes de l'entreprise et instaurer un réseau de communication efficace.

Les vendredis 23 octobre, 9 h à 17 h et 30 octobre, 9 h à 12 h
1.0 UFC - 440 \$ (incluant TPS & TVG)

La gestion de crise : attitudes et techniques de communication

Reconnaître les situations de crise potentielles et les prévenir. Choisir les techniques de communication les mieux appropriées.

Les vendredis 6 novembre, 9 h à 17 h et 13 novembre, 9 h à 12 h
1.0 UFC - 440 \$ (incluant TPS & TVG)

Renseignements : 343-6990

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Le savoir en action

Information



Ville de Montréal

Commissions permanentes du Conseil

Commission de l'aménagement et de l'habitation

La Commission de l'aménagement et de l'habitation procédera prochainement à l'étude publique du Projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique (1319, modifié).

Ce projet vise à permettre à un véhicule routier de circuler sur une voie réservée uniquement dans les cas suivants:

- a) sur une distance maximale de 30 mètres et uniquement pour accéder à un terrain privé ou en partit;
- b) pour effectuer un virage à droite à une intersection, à l'endroit indiqué sur la chaussée par une ligne simple diagonale et discontinue.

L'assemblée de la Commission aura lieu:

le jeudi 15 octobre 1992, à 19 h 30 à la salle du Conseil 275, rue Notre-Dame Est

Une période de questions et de commentaires du public est prévue en cours d'assemblée, soit après la présentation du projet de règlement par les fonctionnaires responsables.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, on peut s'adresser auprès de la:

Division des commissions et des comités du Conseil
85, rue Notre-Dame Est
Bureau R-200
Montréal H2Y 1B5
Téléphone: 872-2880
Télécopieur: 872-9964

Commission de la culture et du développement communautaire

La Commission permanente de la culture et du développement communautaire, issue du Conseil municipal de la Ville de Montréal, tiendra une assemblée publique d'information concernant les orientations proposées sur les maisons de la culture:

le mardi 13 octobre 1992, à 19 heures
Centre Jean-Marie-Gauvreau
911, rue Jean-Talon Est
(près de la rue Saint-Hubert, métro Jean-Talon).

Cette assemblée a essentiellement pour but de renseigner la population sur le contenu des propositions présentées par l'Administration municipale concernant les orientations des maisons de la culture. Une période de questions, mise à la disposition du public, est prévue lors de cette assemblée.

Suivant cette période d'information, la Commission recevra les commentaires et suggestions du public lors d'une seconde série d'assemblées fixées aux dates, heures et endroits suivants:

les 9, 10, 16, 17 et 19 novembre 1992 à la salle du Conseil municipal, 275, rue Notre-Dame Est, à 19 heures à l'exception de la séance du 19 novembre qui aura lieu à 13 h 30.

Les formalités suivantes sont d'usage concernant la participation du public: toute personne désirant intervenir par écrit est priée de bien vouloir faire parvenir une copie de son intervention à l'adresse suivante:

Division des commissions et des comités du Conseil
85, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone: 872-3770
Télécopieur: 872-9964

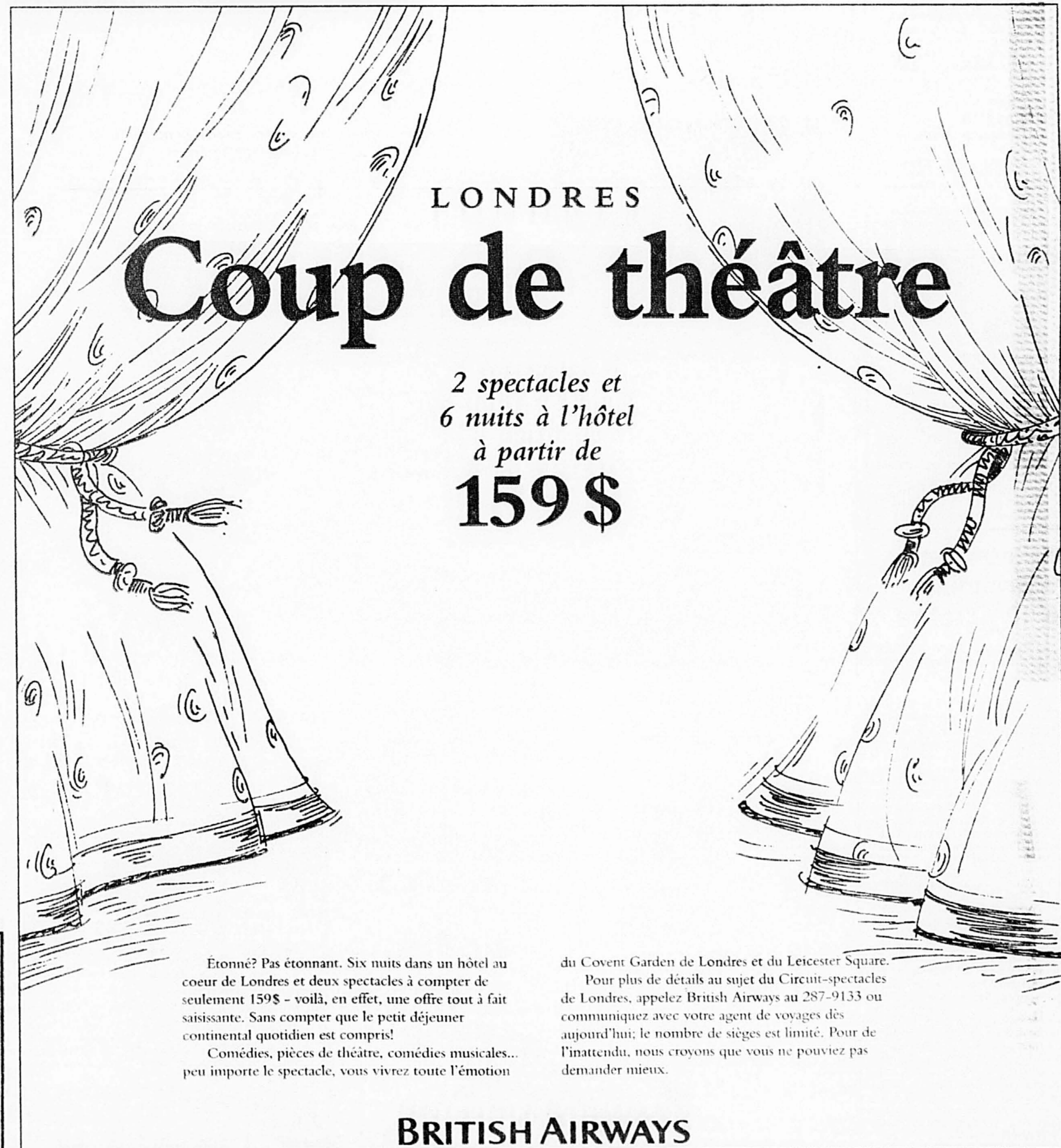
La date limite de dépôt des interventions écrites est le 6 novembre 1992.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, on peut s'adresser au secrétaire de la Commission en téléphonant au 872-3770.

Le 3 octobre 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL ET EN PARLER



LONDRES

Coup de théâtre

2 spectacles et
6 nuits à l'hôtel
à partir de
159 \$

Étonné? Pas étonnant. Six nuits dans un hôtel au coeur de Londres et deux spectacles à compter de seulement 159\$ - voilà, en effet, une offre tout à fait saisissante. Sans compter que le petit déjeuner continental quotidien est compris!

Comédies, pièces de théâtre, comédies musicales... peu importe le spectacle, vous vivrez toute l'émotion du Covent Garden de Londres et du Leicester Square.

Pour plus de détails au sujet du Circuit-spectacles de Londres, appelez British Airways au 287-9133 ou communiquez avec votre agent de voyages dès aujourd'hui; le nombre de sièges est limité. Pour de l'inattendu, nous croyons que vous ne pourriez pas demander mieux.

BRITISH AIRWAYS

Pris par personne, occupation double. Réservation requise au moins 7 jours à l'avance. Le choix des spectacles est sujet à changement sans préavis selon les disponibilités. Des frais d'annulation et certaines conditions prévalent. Tarif aérien en sus. Offre valable uniquement sur les vols de British Airways. Les circuits sont offerts entre le 1er novembre 1992 et le 30 mars 1993; frais supplémentaires pour les départs entre le 11 et 24 décembre 1992. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre et est soumise à l'approbation gouvernementale.

En bref

TENTATIVE DE MEURTRE

Un concierge a reçu une décharge d'arme de calibre .22 au thorax jeudi soir, à Pierrefonds, à la suite d'une tentative de vol qualifiée. Deux suspects se sont présentés vers 20h au 8672 rue Anthony, pretextant vouloir louer un logement. Une dispute a éclaté et le concierge a reçu la balle à travers la porte. Il a été transporté à l'hôpital. Ses jours ne sont pas en danger. Les deux suspects ont pris la fuite.

DES ANALYSES S'IMPOSENT

Les spécialistes du laboratoire médico-legal, rue Parthenais, à Montréal, devront procéder à des analyses en profondeur sur les ossements trouvés jeudi, à Laval, dans un bois situé près de l'intersection Saint-Martin et Robinson. Un médecin et un vétérinaire avaient émis l'opinion qu'il pouvait s'agir d'ossements humains, bien qu'aucune analyse n'ait été effectuée. Les résultats devraient être connus sous peu.

SAISIE DE P.C.P.

Les policiers de la Sûreté du Québec de l'escouade du crime organisé de Trois-Rivières ont saisi hier matin, vers 10h, six onces de P.C.P. «Mescaline ou Wes» d'une valeur d'environ 2250 \$ en plus de procéder à l'arrestation d'un individu de 26 ans, bien connu des policiers dans le domaine des stupéfiants qui était de plus en bris de probation. La perquisition s'est déroulée dans une résidence de la rue de la Jonquière à Trois-Rivières. Après l'intoxication de trois adolescents la fin de semaine dernière, les policiers de l'escouade du crime organisé ont poursuivi leur enquête ce qui leur a permis de parvenir au résultat de ce matin. L'individu devrait comparaître cet après-midi au Palais de justice de Trois-Rivières afin de répondre à des accusations de possession dans le but de trafic, bris de probation et voies de fait sur un agent de la paix.

VOL PAR EFFRACTION

Les policiers de la Sûreté du Québec de Vaudreuil enquêtent sur les circonstances entourant le vol par effraction survenu dans la nuit de jeudi à vendredi au dépanneur des 4 vents, situé au 1151 Don Quichotte. Des individus ont défoncé la vitrine avant du commerce à l'aide d'une camionnette volée dans la région de Saint-Jérôme et abandonnée sur place par la suite. Les dommages s'élevaient à environ 3000 \$ et 1300 \$ de cigarettes ont été volées.

ÉMANATIONS DE CHLORE

Des émanations de chlore à l'extérieur du Club Price de Laval ont forcé hier après-midi le transport préventif d'une quinzaine de personnes à l'hôpital. Des effets auraient été jetés dans un conteneur du magasin, provoquant les émanations toxiques. Les pompiers de Laval sont intervenus.

Malioténam : référendum le 10 octobre

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le conseil de bande de Uashat-Mani-Utenam et les dissidents de Malioténam ont signé une entente pour la tenue d'un référendum le 10 octobre.

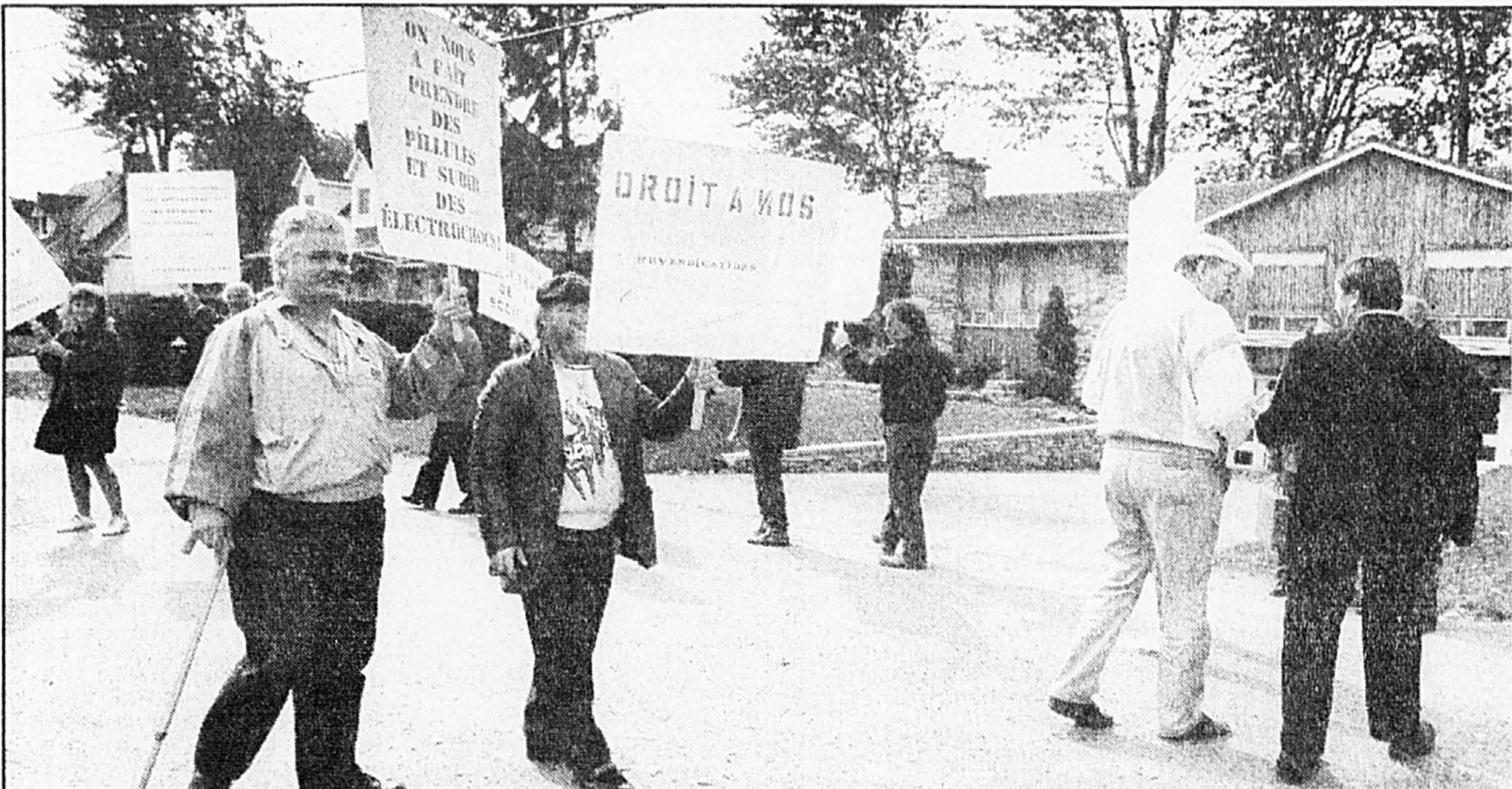
C'est ce qu'a indiqué le porte-parole du Bureau politique de la bande amérindienne, Real Vollant, jeudi.

Le texte de l'entente a été ratifié par le chef Elie-Jacques Jourdain et le porte-parole des dissidents de Malioténam, Yvette Michel, a précisé M. Vollant. Du même coup, les quatre grévistes de la faim qui revendiquaient la tenue d'un tel référendum portant sur l'autonomie de Malioténam ont mis fin à leur action.

Les dissidents de Malioténam, qui sont allés jusqu'à monter aux barricades pour affirmer leur désir, souhaitaient un référendum pour permettre à leur communauté de se prononcer sur l'autonomie de leur réserve. Pour l'heure, Uashat, près de Sept-Îles, et Malioténam, 15 kilomètres plus à l'est, sont administrés par le même conseil de bande.

Selon les termes de l'accord, les communautés de Uashat et de Malioténam voteront en même temps mais le décompte des voix sera fait séparément.

Un vote en faveur de l'autonomie qui se dégagerait de l'un ou l'autre territoire signifierait l'enclenchement immédiat du processus d'autodétermination pour Malioténam.



Manif des orphelins

A l'invitation du Comité des orphelins de Duplessis, d'ex-pensionnaires d'institutions psychiatriques ont manifesté hier avant-midi, à Laval, devant la résidence d'un psychiatre de l'hôpital Louis-H. LaFontaine qui aurait travaillé dans les années 50 à l'établissement Mont-Providence, une des institutions dénoncées par les Orphelins. Le psychiatre en question n'a pas répondu aux appels de la La Presse.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

OFFRE SPÉCIALE DU FABRICANT

Nous avons profité de cette liquidation par le fabricant Imperial Feathers pour vous offrir ces articles de qualité à prix vraiment avantageux!



Le confort au naturel: oreillers à bourre de duvet et de plumes de canard.

Des oreillers doux, merveilleusement confortables. Choix de 3 niveaux de support. Recouvrement en coton naturel ne laissant pas le duvet s'échapper.

1. Oreiller à bourre de plumes de canard, support ferme. Format standard ou grand.

14⁹⁹

2. Oreiller à bourre de plumes de canard; recouvrement en coton matelassé, ne laissant pas s'échapper les plumes. Support moyen. Standard ou grand.

19⁹⁹

3. Oreiller à bourre de duvet de canard; recouvrement en coton ne laissant pas le duvet s'échapper. Support souple. Standard ou grand.

39⁹⁹

Articles 1, 2 et 3 non offerts à LaSalle. Achats en personne seulement.

Liquidation de couettes en duvet naturel

Venez vite choisir la couette qui vous tiendra au chaud cet hiver! La sélection comprend des modèles à piqûres en canaux, «karostep», carrées et en anneau. Bourre de duvet d'oie blanche, d'oie grise, de canard blanc ou de duvet blanc. Recouvrement en batiste de coton à 230 fils au pouce carré, au beau fini souple et durable. Ne manquez pas une offre aussi chaleureuse!

Une place (18 à 20 oz)

99⁹⁹

Format CH.
Une place (18 à 20 oz)**99.99**
Deux places (23 à 25 oz)**129.99**
Grand (25 à 30 oz).....**145.99**
Très grand (30 à 35 oz)....**179.99**
Choix incomplet de modèles et de bourres dans certains magasins.
Vendus à tous les magasins Eaton, sauf indication contraire.
Rayon de la literie, 436.
Achats en personne seulement.



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Le Dr Spock est contesté par les médecins

Presse Canadienne
TORONTO

■ Le lait de vache, qu'une génération de parents avait appris à considérer comme «l'aliment le plus complet de la nature», fait maintenant l'objet d'une controverse.

Le célèbre docteur Benjamin Spock, expert de l'éducation et des soins aux enfants, a déclaré cette semaine qu'il faudrait éviter de donner du lait de vache aux bébés, et qu'au lieu de compter sur le lait pour l'apport en calcium, (important pour le développement des os), mieux vaudrait

consommer des légumes comme le brocoli.

Mais cette recommandation est contestée par des médecins. Et certains allèguent même que les conseils du Dr Spock lui auraient été inspirés par un groupe de défense des droits des animaux.

Le Dr Stanley Zlotkin, membre du comité sur la nutrition de la Société pédiatrique canadienne, et pédiatre attaché à l'Hôpital pour enfants de Toronto, juge les propos du Dr Spock carrément «ridicules».

«La réalité, c'est qu'un enfant devrait manger environ 24 onces de brocoli pour absorber le calcium présent dans trois verres de lait... quel enfant va manger autant de brocoli?, a-t-il demandé. Le lait n'est pas l'aliment parfait, mais il est extrêmement important, surtout pour les enfants.»

A ses yeux, l'avis du Dr Spock est même potentiellement dangereux.

Le Dr Spock, qui est âgé de 89 ans, a recommandé que les tout jeunes bébés soient nourris au sein plutôt qu'au lait de vache. Sans condamner totalement le lait pour les enfants plus âgés, il a mis les parents en garde contre les dangers du lait pour certains enfants. Le lait peut causer «des pertes de sang intestinales, des allergies, des indigestions et peut contribuer au diabète infantile».

Le Dr Spock, qui a longtemps prôné le lait de vache pour les nourrissons, a eu l'appui du Dr Neal Barnard, le président du Physicians Committee for Res-

ponsible Medicine, une association à but non lucratif de 2000 médecins dont le siège social se trouve à Washington, et le Dr Frank Oski, directeur de la faculté de pédiatrie à l'université John Hopkins, à Baltimore, qui recommandent tous deux que les gens de tous âges évitent le lait.

Mais cet avis est réfuté au Canada comme aux États-Unis. La Société pédiatrique canadienne ne recommande pas le lait de vache pour les bébés de moins de neuf mois, principalement parce qu'il ne contient pas suffisamment de fer, trop peu de vitamine C et pourrait provoquer chez un petit pourcentage de bébés une allergie à la protéine.

Pour la Société, les jeunes bébés devraient être nourris au sein. Mais après neuf mois, rien ne justifie de ne pas donner de lait aux enfants, a conclu le Dr Zlotkin. «A cet âge, ils consomment habituellement une variété d'aliments, alors la question du contenu en fer et en vitamine C n'est plus un problème.»

Trancheuse de pénis acquittée

Presse Canadienne
BRAMPTON, Ontario

■ Une femme ayant tranché le pénis de son mari, après l'avoir endormi avec un somnifère, a été acquittée jeudi d'une accusation de voie de fait grave.

Après avoir délibéré durant plus de 28 heures, le jury l'a également acquittée d'avoir drogué le maçon.

«Je suis vraiment soulagée», a déclaré en pleurant la femme de 48 ans, à l'extérieur de la salle d'audiences. «Je remercie Dieu.»

Le juge John Webber avait souligné au jury qu'au cœur de cette histoire il y avait le syndrome de la femme battue.

La femme avait témoigné que, durant des années, elle avait subi des agressions physiques et psychologiques avant d'apprendre, au mois d'août 1990, que son mari avait une liaison.

Six mois plus tard, elle a drogué son mari parce que, a-t-elle déclaré devant le tribunal, elle craignait qu'il la tue. Elle a raconté qu'elle lui avait tranché le pénis avec un couteau de cuisine pendant son sommeil, après qu'une «explosion» se fut produite dans son cerveau.

Il a fallu cinq interventions chirurgicales pour coudre le pénis du mari.

En quittant le tribunal après le verdict, celui-ci a indiqué qu'il devrait subir d'autres interventions et que, de toute façon, il ne pouvait plus avoir de relation sexuelle.

Plus tôt cette semaine, il avait déclaré : «Ce qu'elle m'a fait est pire que m'avoir tué».

L'avocat de la femme, Me Fred Shanahan, a qualifié le verdict d'humain. Mais, a-t-il ajouté, «ce ne signifie pas l'ouverture de la saison de la chasse aux hommes».

Le procureur public, Me Michael Cantlon, a dit qu'il n'avait pas encore décidé s'il porterait ou non l'acquiescement en appel.

Les propos de Barbie ne font pas l'unanimité

AP
WASHINGTON

■ L'Association américaine des femmes à l'université a demandé jeudi au fabricant de retirer toutes les nouvelles poupées Barbie parlantes dont certains propos sont jugés anti-féministes.

Chacune de ces poupées sorties récemment sur le marché prononce plusieurs phrases, mais il y en a une qui fait bondir les membres de l'association: «les cours de math sont difficiles».

«En renforçant le vieux stéréotype selon lequel les mathématiques sont trop difficiles pour les filles, Barbie peut saper la confiance des filles dans leur aptitude intellectuelle aux math. Pourquoi Barbie ne dirait-elle pas: Je suis bonne en math, ou: la classe de math est amusante», a déclaré Sharon Schuster, présidente de l'association.

Le fabricant, Mattel, se défend d'avoir voulu faire passer un message négatif sur les femmes. Le porte-parole de la société —une femme— a fait remarquer que Barbie dit aussi des phrases positives telles que: «Lançons une affaire», «J'adore l'école et vous?», ou: «Je serai vétérinaire».

«Si Barbie parle encore, nous tiendrons compte de ces préoccupations», ajoute le porte-parole.

Les passants n'ont pas vu le pendu

Reuter
CARDIFF, Pays de Galles

■ Les habitants de Cardiff marchent-ils tous la tête baissée?

On serait porté à le croire après la découverte vendredi dans une rue commerciale de la métropole galloise du cadavre d'un homme pendu à un arbre, et mort depuis plusieurs jours.

L'arbre en question était très feuillu et même si le pendu n'était qu'à 1,50 mètre du sol «il était très difficile à remarquer», a expliqué, sans rire, un porte-parole de la police.

ALCOOL - DROGUE
un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426
DEPUIS 1978
PAVILLON GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

DONNEZ-MOI DES AILES
SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC
2300 ouest, boulevard René-Lévesque
Montréal/Québec - H3W 2W5
Tel. (514) 937-6171

Lancôme présente...



Niosôme + Système anti-âge réinventé: un progrès phénoménal dans la lutte contre le vieillissement de la peau

Ce système-niosôme nouvelle génération renforce ce que les peaux jeunes accomplissent naturellement. C'est-à-dire qu'utilise quotidiennement, ce soin aide à atténuer l'apparence des rides tout en protégeant la peau contre les agressions extérieures. Une formule simple pour une peau saine!
1. Niosôme +, 50 mL 50.00
1A. (Hors photo). Maquillage liner lumineuse, traceur pour mieux définir le contour de l'oeil, 8 mL 19.50



Offre-prime! Beauté fascinante
À l'achat de 19.50 ou plus de produits Lancôme, vous recevrez, sans frais supplémentaires, une pochette contenant les cinq articles suivants: Clarifiance, gel purifiant moussant visage 20 mL; Hydratine, ressource permanente d'hydratation 7 mL; un mascara haute définition Définicils, noir, 5 mL; un rouge à lèvres longue tenue, ton framboise et un Lait précieux pour le corps Trésor, 19 mL. Une prime par personne. L'offre est en vigueur jusqu'au 17 octobre 1992.
Vendus à ou par tous les magasins Eaton.
Rayon des produits de beauté, 216. Venez ou composez: 284-8484



EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

Tout le monde a droit à ses péchés mignons!



Chaque femme a ses manies, ses petites obsessions bien à elle. Et trouver le produit qui s'accorde avec sa personnalité n'est pas toujours une mince affaire! Chez Cumberland, quand il s'agit de votre beauté, vos petits caprices peuvent s'exprimer en toute liberté. Une conseillère en cosmétique sensible à vos besoins prendra le temps d'explorer et de trouver avec vous. Après tout, les moments où l'on peut être choyée sont si rares...

Cumberland

Ce qu'on veut, c'est vous rendre heureux!